RAPPORT D'ACTIVITÉS

Communauté d'Agglomération
de La Rochelle

2022

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

agglo-larochelle.fr

INTRODUCTION 4

- La Rochelle Agglo 2040, un projet pour le territoire 4
- 2022 en un clin d'œil 6
- Carte et chiffres clés 10
- Les grands projets d'aménagement 12

I | UNE AGGLO ENGAGÉE 14

- « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », un modèle partagé de développement durable 16
- Des initiatives pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes 20
- La participation citoyenne pour dessiner demain 22

1 | CRÉATIVE 24

- L'emploi 26
- Le développement économique 27
- Le tourisme 30
- L'enseignement supérieur et la recherche 32

2 | SOLIDAIRE 34

- Le logement et l'habitat 36
- La cohésion sociale et la politique de la ville 38
- L'économie sociale et solidaire 40
- L'accompagnement vers l'emploi 42
- L'accompagnement numérique 43
- Les équipements culturels et la culture pour tous 44
- Les piscines communautaires 48

3 | SOBRE ET DURABLE 50

- Les mobilités 52
- L'aménagement 55
- La transition énergétique et l'écologie 58
- La réduction, le tri et la valorisation des déchets 60
- L'eau 62
- L'assainissement des eaux usées 64

4 | COOPÉRATIVE 66

- L'accompagnement des communes et les coopérations locales 68
- Les coopérations territoriales 70

II | DES MOYENS POUR AGIR 72

- Les finances et le bilan financier 74
- Les réalisations budgétaires 76
- Les ressources humaines 78
- Le bilan social 80
- Les services ressources 82
- La communication 84
- L'organigramme 86

III | VIE INSTITUTIONNELLE 88

- Les compétences 90
- La gouvernance 92
- Les élu(e)s 94

IV | L'ACTION DE L'AGGLO DANS LES COMMUNES 98

La réalisation de ce Rapport d'activités répond à l'obligation légale du 12 juillet 1999 (Article L5211-39 du Code Général des Collectivités) qui demande au Président de l'EPCI d'adresser annuellement avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération.

Un territoire au rendez-vous des transitions

« Après deux années de fonctionnement marquées par la pandémie de COVID-19, notre Communauté d'Agglomération a pu reprendre une activité quasiment normale en 2022. Mais, si nous avons pu conduire les actions et projets sans restriction sanitaire, la guerre en Ukraine a donné à cette année une tonalité particulière, bouleversant une nouvelle fois nos certitudes. Ces évènements témoignent de l'instabilité qui caractérise notre monde, confortant, par là même, notre stratégie d'adaptation, de protection et de développement durable du territoire.

L'actualisation de notre Projet « La Rochelle Agglo 2040 » et les ambitions de sobriété, de solidarité, de créativité et de coopérations qu'il porte, constituent notre boussole pour les années à venir. Ces piliers de notre développement futur font écho à notre grand projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », qui prend corps à travers des actions concrètes et de nouvelles mesures en matière de transition agro-alimentaire, d'accompagnement financier des projets écologiques, d'économies d'énergies et de productions locales d'énergies renouvelables ou encore de mobilisation des habitants.

La participation citoyenne a fortement été développée en 2022 pour que nous puissions mener tous ensemble les transitions énergétiques, écologiques et sociales. Le choix de faire de notre nouveau Conseil de développement une assemblée 100 % citoyenne participe à associer plus étroitement les habitantes et habitants à nos politiques publiques.

De très nombreux projets ont été initiés, conduits et concrétisés en 2022. Parmi les plus emblématiques, je citerai le Pôle d'échange multimodal de la gare de La Rochelle et le Programme de Renouvellement Urbain de Villeneuve-les-Salines. Chacun à leur manière, ils incarnent les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur notre territoire.

Bien d'autres réalisations s'égrènent au fil des pages de ce Rapport d'activités, comme autant de témoignages concrets du travail accompli par les agents et les élus de l'Agglomération. Un grand merci à vous toutes et à tous pour votre investissement, sans lequel rien de tout ce que nous avons fait en 2022 n'aurait été possible. »

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de La Rochelle

HORIZON
2040

La Rochelle Agglo 2040, un projet pour le territoire

LE PROJET « LA ROCHELLE AGGLO 2040 » FIXE LES GRANDES AMBITIONS POUR LE TERRITOIRE ET UN CAP LUI PERMETTANT DE SE PROJETER À L'HORIZON 2040, EN COHÉRENCE AVEC LA DÉMARCHE LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE. IL A VOCATION À GUIDER L'ACTION COLLECTIVE ET À ÉCLAIRER LES PRISES DE DÉCISION.

UN PROCESSUS VIVANT

Adoptée par le Conseil communautaire le 7 juillet 2022, la feuille de route « **La Rochelle Agglo 2040** » est le résultat d'une démarche d'actualisation du Projet d'Agglomération adopté en 2017. Lancée fin 2021, cette mise à jour devait permettre de **partager les objectifs du Projet de territoire** avec les nouvelles équipes issues des élections municipales de 2020 et de renforcer la **cohésion territoriale** entre l'Agglo et ses communes membres, au regard de l'évolution des enjeux.

Les 4 grandes ambitions du territoire sont confirmées à travers **la sobriété, la solidarité, la créativité et les coopérations**, auxquelles sont ajoutées 2 enjeux transversaux : **la maritimité et la démocratie participative**.

UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE

L'actualisation du projet de territoire a associé les élus locaux et la population à travers **plusieurs temps d'échanges et de travail** :

› des **entretiens individuels avec chaque Maire** pour établir un diagnostic du territoire et identifier les enjeux prioritaires,

› des **entretiens avec chaque Vice-président, chaque Conseiller communautaire délégué de l'Agglo et les Adjoints de quartiers de La Rochelle**, menés par petits groupes thématiques, autour de blocs de compétences,

› un **atelier avec les Maires, Vice-présidents et Conseillers communautaires délégués** pour réfléchir collectivement aux sujets soulevés dans les entretiens, actualiser les valeurs, la vision, les priorités des 4 grandes ambitions et envisager les actions concrètes à mettre en place,

› une **consultation citoyenne** de 2 mois auprès des habitants et agents de l'Agglo pour recueillir leurs avis, à laquelle **1 436 personnes ont répondu**,

› un **forum réunissant les Conseillers municipaux** pour échanger sur les premiers objectifs actualisés et réajuster certaines orientations.

UN MODÈLE DE TERRITOIRE VERTUEUX CONFIRMÉ

L'actualisation du Projet d'Agglomération a permis d'asseoir les **4 piliers de développement** identifiés en 2017, en y ajoutant 2 axes transversaux destinés à rappeler l'importance du **caractère maritime du territoire et le rôle fondamental des habitants** dans la construction du monde de demain. Ces dynamiques répondent à celles du projet « **La Rochelle Territoire Zéro Carbone** ». Elles les confirment et les amplifient en offrant des **pistes d'actions supplémentaires pour coconstruire un modèle de territoire encore plus vertueux et résilient**.

UNE ÉVALUATION QUI DEVRA ASSOCIER LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le **Conseil de développement**, désormais 100 % citoyen, **sera consulté sur la vie du Projet d'Agglomération ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques le déclinant**, en veillant au respect des objectifs de développement durable qu'il contient.

DES AMBITIONS PARTAGÉES

« **La Rochelle Agglo 2040** » fixe le cap pour **un territoire** :

› **Créatif** : en capacité de « faire la différence » en mobilisant toutes les énergies, en promouvant l'innovation dans l'ensemble des secteurs du développement économique, en s'appuyant sur le système local d'enseignement supérieur, en encourageant une fertilité culturelle ainsi qu'une dynamique sportive.

› **Solidaire** : qui favorise l'accueil de nouvelles populations par le développement des logements et des emplois, qui assure une mixité tant générationnelle que sociale ainsi qu'une cohésion entre les milieux urbain et rural, indispensables pour que chacun trouve sa place.

› **Sobre** : engagé dans un développement vertueux intégrant les enjeux du changement climatique et permettant de faire de l'Agglo le premier territoire littoral urbain à afficher un bilan « zéro carbone » en France.

› **de Coopérations** : renforçant la cohésion territoriale entre l'Agglo et ses communes et se démarquant aux échelles régionale, nationale et internationale.

Les deux axes transversaux que sont **la maritimité** et **la participation citoyenne** se retrouvent dans chacune de ces 4 ambitions.

2022 en un clin d'œil

Adoption du Projet de territoire « La Rochelle Agglo 2040 »

Le 7 juillet, le Conseil communautaire adopte la feuille de route « La Rochelle Agglo 2040 », version actualisée du Projet d'Agglomération établi en 2017. Les 4 ambitions du territoire sont confirmées à travers la sobriété, la solidarité, la créativité et les coopérations, auxquelles sont ajoutées 2 enjeux transversaux : la maritimité et la démocratie participative.

Un nouveau Conseil de développement « 100 % citoyen »

Afin d'associer plus étroitement les habitants à la vie publique, le Conseil de développement devient une assemblée 100 % citoyenne. Comme le Conseil communautaire, ce « Codev » est composé de 82 membres, représentatifs de la population. Il travaille sur tous les sujets qui lui semblent présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants.

Une palette de solutions pour loger les étudiants

En partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, sociaux et du logement, l'Agglo prend des mesures pour répondre aux difficultés de logement des étudiants, à travers une offre d'hébergement temporaire sur la période de rentrée, la réorientation de meublés de tourisme vers la location étudiante et le soutien à des dispositifs de colocation.

Solidarité en faveur des réfugiés ukrainiens

L'Agglo constitue une « Cellule Ukraine » pour coordonner l'action des CCAS qui accueillent les réfugiés et les accompagnent dans leurs démarches. Sur le site Internet de la collectivité, une foire aux questions traduite en ukrainien donne des informations aux réfugiés, aux familles d'accueil et à toutes celles et ceux qui veulent apporter leur aide.

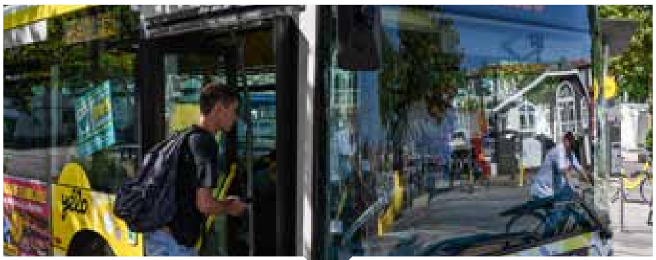

Les tarifs Yélo évoluent

Un nouvel abonnement « Jeunes moins de 26 ans » à 100 € par an (au lieu de 230 €) et un autre de deux mois à 30 € pour les jeunes de passage sont créés. Ils ouvrent droit à des voyages illimités sur le réseau de transport Yélo. Une étude est également engagée pour faire évoluer la tarification globale, en même temps que la billettique.

Une première modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est appelé à évoluer régulièrement pour coller aux réalités du territoire. Une première modification, s'appuyant sur la consultation de la population, est engagée en janvier afin d'intégrer de nouveaux objectifs en matière de transition énergétique, de protection de l'environnement et d'habitat.

Mise en ligne d’un guichet numérique pour les demandes d’urbanisme

Un nouveau téléservice permettant le dépôt en ligne des demandes d’urbanisme est ouvert par l’Agglo et ses communes au 1er janvier. Tous les dossiers d’autorisation (permis de construire, déclaration Préalable, déclaration d’Intention d’Aliéner…) peuvent être envoyés sous forme dématérialisée sur une plateforme dédiée, 24h/24h, depuis un ordinateur.

Des plans d’actions pour lutter contre le réchauffement climatique

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l’Agglo pour atténuer le changement climatique et s’y adapter sont consignés dans le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), arrêté en mars 2022 et transmis pour avis à la Région, l’Etat et à l’Autorité Environnementale. De nouvelles dispositions sont également prises pour encourager la production locale d’énergies renouvelables.

Un projet alimentaire partagé à l’échelle du bassin de vie

Après deux années de co-conception avec les acteurs de la chaîne alimentaire, le plan d’actions et la gouvernance du Projet alimentaire de territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré sont arrêtés autour de trois axes : une alimentation saine et locale, une viabilité économique pour les producteurs et une exigence environnementale pour le territoire.

Une stratégie cohérente et vertueuse pour réduire les déchets

Pour préserver l’environnement, répondre aux nouvelles réglementations et maitriser les coûts de gestion des déchets ménagers, l’Agglo adopte différentes mesures cohérentes et vertueuses : une fiscalité incitative plus équitable, l’optimisation des collectes, la mise à disposition et l’installation d’équipements pour favoriser le tri et la valorisation.

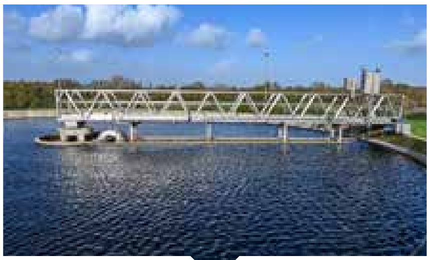

Adoption d’une nouvelle feuille de route pour l’assainissement

Le nouveau schéma directeur d’assainissement fixe la stratégie de l’Agglo en matière d’assainissement des eaux usées pour les vingt prochaines années. Entre 14 et 20 millions d’€ par an sont prévus pour moderniser les infrastructures, les dimensionner aux besoins de la population et garantir le rejet d’une eau non polluée dans le milieu naturel.

Signature du Contrat de relance et de transition écologique

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est signé par l’Agglo et ses 28 communes, avec l’État, le Département de Charente-Maritime, l’Ademe et la Banque des Territoires. Il permettra d’accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire.

2022 EN
UN CLIN D'ŒIL

Le Pôle d'Échanges de la Gare de La Rochelle

APRÈS PLUS DE DEUX ANS ET DEMI DE TRAVAUX, LA GARE DE LA ROCHELLE ACHÈVE SA MUTATION ET DEVIENT LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) DU CŒUR DE L'AGGLO. LE RÉAMENAGEMENT DES ABORDS DU BÂTIMENT PERMET D'EN FACILITER L'ACCÈS ET ENCOURAGE L'UTILISATION DES MODES DE TRANSPORT ALTERNATIFS À LA VOITURE.

UN CHANTIER HORS DU COMMUN

Train, vélo, marche, bus, car, taxi, voiture… tous les modes de déplacement peuvent désormais facilement se combiner à la gare de La Rochelle, dans un environnement urbain entièrement repensé. **Mis en service à l'automne 2022**, le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) est le résultat de plus de deux ans et demi de travaux qui ont permis de :

› **réorganiser les différents moyens de transport** autour de la gare en redonnant une place plus importante aux modes doux,

› **réaménager le parvis** en lien avec l'avenue de Gaulle et le boulevard Joffre,

› **créer une continuité urbaine**, via une passerelle piétonne, entre Tasdon et le centre-ville de La Rochelle.

CÔTÉ NORD, UN NOUVEAU PARVIS OUVERT ET APAISÉ

Le **nouveau parvis agrandi** fait une très large place aux piétons et aux vélos. De ce côté-ci de la gare se trouvent **une aire de dépose-minute, une station libre-service et un local vélo sécurisé ainsi qu'une station Yélomobile** (voitures électriques en libre-service). Le parvis accueille également la terrasse du Comptoir des Francos et un loueur de vélos de la SNCF. Carrefour des différents moyens de locomotion, cet espace offre aussi, par sa configuration très ouverte, **une toute nouvelle perspective sur la gare et le Vieux-Port**, depuis le boulevard Joffre et l'avenue de Gaulle. Deux axes entièrement requalifiés et embellis à cette occasion.

CÔTÉ SUD, PLACE AUX CARS ET AUX VOITURES

Côté marais de Tasdon, un parking pour les stationnements de courte et longue durée a été créé par la SNCF. C'est également là que se situe **la nouvelle gare routière** livrée en mars 2022. **Des places de stationnement pour les deux-roues motorisés et les vélos** complètent l'ensemble.

UNE PASSERELLE POUR RELIER LE NORD ET LE SUD

Conçue par le célèbre architecte Marc Mimram, la nouvelle passerelle couverte surplombant les voies **dessert les 3 quais de la gare** (mis en accessibilité par la SNCF) par des escaliers et des ascenseurs ouverts aux vélos. On y accède au Sud par **une rampe en pente douce** sous laquelle viendra s'insérer **un local sécurisé pour le stationnement des vélos** et au Nord par un très large emmarchement constitué d'un escalier et d'une rampe. Assurant **une liaison directe entre le nouvel accès Sud et le parvis de la gare**, elle favorise la traversée à pied et à vélo entre les quartiers de Villeneuve-les-Salines et Tasdon et le centre-ville de La Rochelle.

L'inauguration du PEM s'est déroulée sur 5 jours, du 18 au 22 novembre 2022, avec en point d'orgue la célébration du centenaire de la gare le 19 novembre. Tous les soirs, le **spectacle son et lumière « Entre Fer et Mer »**, créé pour l'occasion par la société rochelaise Anima Lux, était projeté sur la façade du bâtiment.

LE PEM EN DÉTAILS

› Une desserte par 4 lignes de bus Illico, 3 du côté Vieux-Port (Illico 1, 3 et 4) et 1 ligne côté marais de Tasdon (Illico 2),

› Une gare routière de 14 quais pour les lignes régionales Nouvelle-Aquitaine et les lignes longues distances (FlixBus et BlaBlacar),

› La reconfiguration des voies d'entrée et de sortie du parking Jean Moulin avec cheminement piéton,

› 262 places de stationnement pour les vélos sur arceaux (198 côté Vieux-Port et 64 côté marais de Tasdon),

› 1 aire de stationnement pour les taxis,

› 3 stations de vélos en libre-service Yélo (2 du côté Vieux-Port et 1 côté marais de Tasdon)

› 1 aire de dépose minute de 15 places offrant ¼ d'heure gratuit à proximité de l'entrée principale de la gare,

› 1 station Yélomobile avec bornes de recharge,

› 3 parkings SNCF : 2 côté Vieux-Port (250 et 90 places), 1 côté marais de Tasdon (210 places). Ces parkings font également office de dépose minute en proposant ¼ d'heure de stationnement gratuit.

1 passerelle longue de 380 mètres
desservie par 3 ascenseurs et autant d'escaliers. Un 4e ascenseur côté sud dessert le parking.

250 arbres plantés
à proximité de la gare (pour 110 abattus).

38 M€ de budget
dont 7,7 M€ financés par l'Agglo.

Environ 92 000 spectateurs à la projection du mapping « Entre Fer et Mer ».

Perspectives 2023

• **Aménagement** d'un local vélo sécurisé de 150 places et d'un local commercial pour la promotion de la pratique du vélo et services associés, sous l'emmarchement de la passerelle côté parvis.

• **Installation** d'un local vélo sécurisé de 60 places et d'un local d'attente pour la gare routière côté marais de Tasdon.

Carte de la Communauté d’Agglomération

175 608 HABITANTS

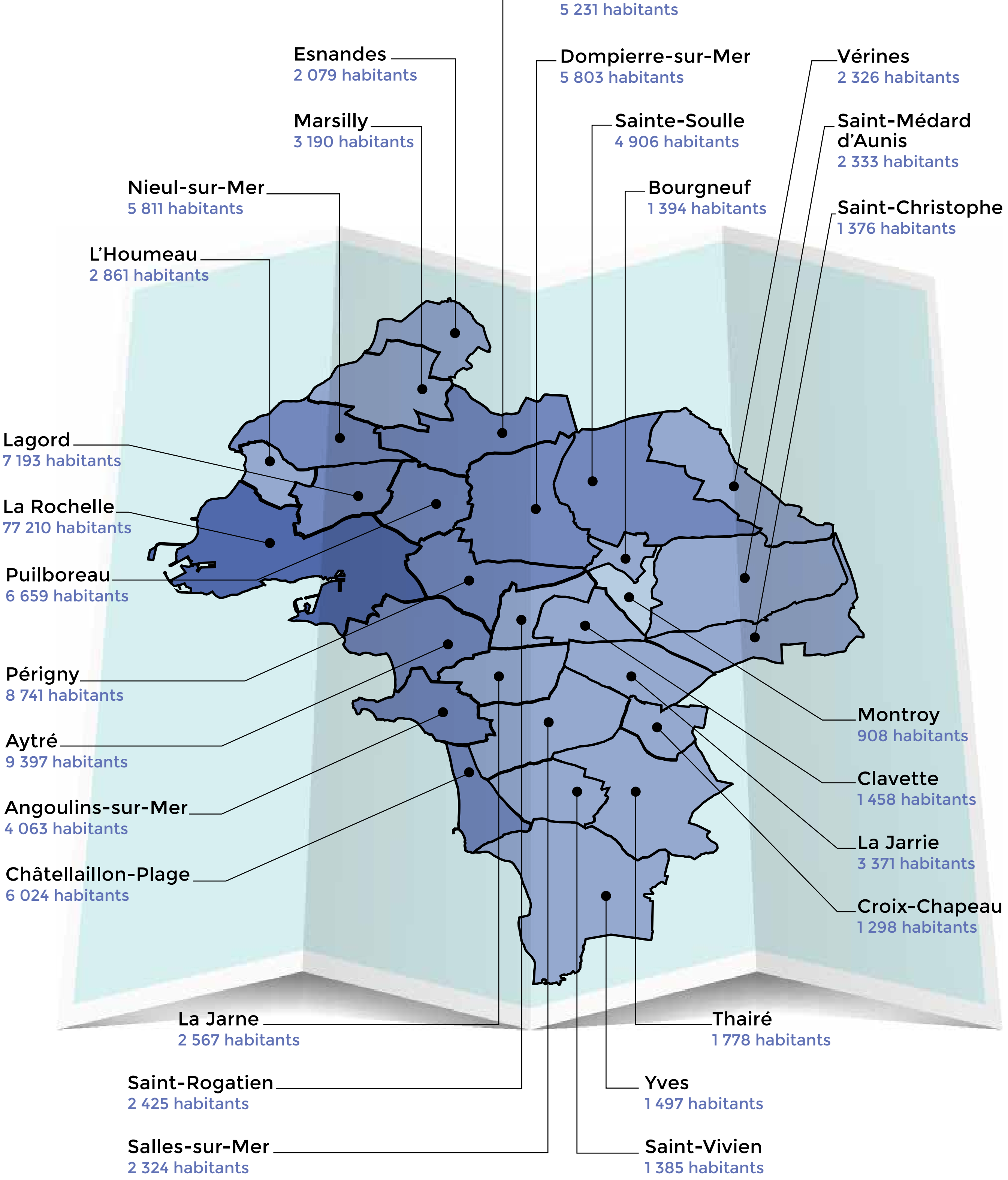

- Moins de 1 000 habitants
- Entre 1 000 et 3 500 habitants
- Entre 3 500 et 10 000 habitants
- Plus de 10 000 habitants

Source : INSEE. Population municipale entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

L’AGGLO EN CHIFFRES

28
communes sur
un territoire de 327 km²

LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE

82
élus
communautaires

175 608
habitants
(source INSEE, RP 2020)

5e agglo
par sa population de
la région Nouvelle-Aquitaine

15 000
étudiants

17 417
entreprises
(source INSEE SIDE)

81 628
emplois
(source INSEE RP 2020)

1 000 ha
de parcs d’activités

1 900
logements en moyenne
produits par an
entre 2014 et 2021

21 150 ha
de terres agricoles
(source : OCS 2020)

452 Km
d’aménagements cyclables

9
communes
littorales

70 km
de côtes

6 000 ha
reconnus pour
leur intérêt écologique
(près de 20 % du territoire)

Focus sur les projets d’aménagement en cours*

REQUALIFICATION DU BOULEVARD SAUTEL

Aménagement d’une voie bus en site propre, sécurisation des cheminements piétons et vélos, création d’espaces publics destinés à favoriser le lien social (place, aire de jeux...), de la place pour la nature... Ce projet fera évoluer l’offre de logements, les services et équipements, les commerces. Des aménagements expérimentaux ont été réalisés en 2021 pour améliorer la sécurité et donner plus d’espaces aux mobilités douces, avec notamment la création d’une voie bus en site propre sur l’ensemble du boulevard.

› Organisation d’un Forum participatif en décembre 2022 pour évaluer les aménagements de sécurisation du boulevard et échanger autour du projet.

› Reprise de la concertation en 2023.

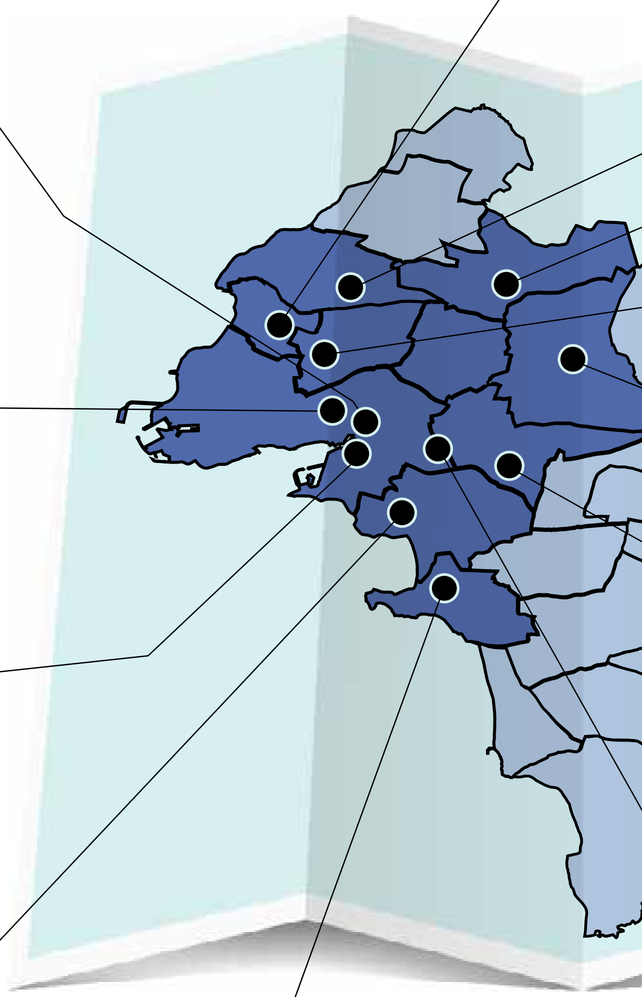

QUARTIER PRIEURÉ-LAFOND

La libération de terrains suite au déplacement du Centre de Formation d’Apprentis (CFA) à Atlantech® conduit à repenser toute l’organisation du quartier (espaces publics, place des commerces, nouveaux logements) et l’articulation avec l’avenue du 11 Novembre et la rue Marius Lacroix. Le patrimoine bâti (Château) et naturel (cours d’eau du Lafond) sera valorisé.

› Clôture de la concertation en 2023.

› Lancement de la consultation pour la désignation de l’aménageur en 2023.

QUARTIER JOFFRE-ROMPSAY

Le projet d’aménagement du quartier Joffre-Rompsay prévoit le réaménagement des espaces publics pour favoriser les déplacements doux sur les berges du canal.

› Passage à sens unique de la rue de Périgny et aménagement d’une voie cyclable en 2022.

› Travaux de dévoiement de la rue de Périgny et consultation d’opérateurs pour l’îlot Joffre en 2023-2024.

ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE À AYTRÉ

Un projet à la fois environnemental, social et solidaire sur 35 hectares. L’éco-quartier comprendra 800 logements diversifiés, des commerces, des services de proximité et un tiers-lieu implanté en lisière d’un vaste parc paysager.

› Poursuite des travaux de dépollution et 1ère édition de «La Bonne Semaine de Bongraine» en 2022.

› Temps de concertation (ateliers, animations...) organisés en 2023.

› Début des travaux en 2024.

ÉCO-QUARTIER DES CINQ QUARTIERS À ANGOULINS

Environ 150 logements sont envisagés ici dont 40 % de logements sociaux et 20 % de logements en accession abordable, des espaces partagés en synergie avec la ferme attenante, des cheminements doux jusqu’au centre-bourg.

› Opération accompagnée par l’Agglo en urbanisme négocié.

** Liste non exhaustive.*

NOUVEAU QUARTIER DE L'HOUMEAU

Un nouveau quartier de 450 logements sur 19 hectares, dont 25 % en locatif social et 10 % minimum en accession abordable (en dessous du prix du marché), répartis en lots à bâtir, maisons individuelles groupées et collectifs.

› Poursuite des travaux en 2022.

QUARTIER ÉCO-RESPONSABLE DE CHAMP PINSON À NIEUL-SUR-MER

Il fera la part belle aux mobilités douces, à la qualité de l'habitat (400 logements dont 40 % en locatif social, 20 % en accession abordable, le reste en marché libre), à la préservation de la biodiversité et des ressources.

› Inauguration de la place publique transitoire fin 2022.

› Finalisation des espaces publics en 2023 et lancement de la commercialisation de la tranche 3.

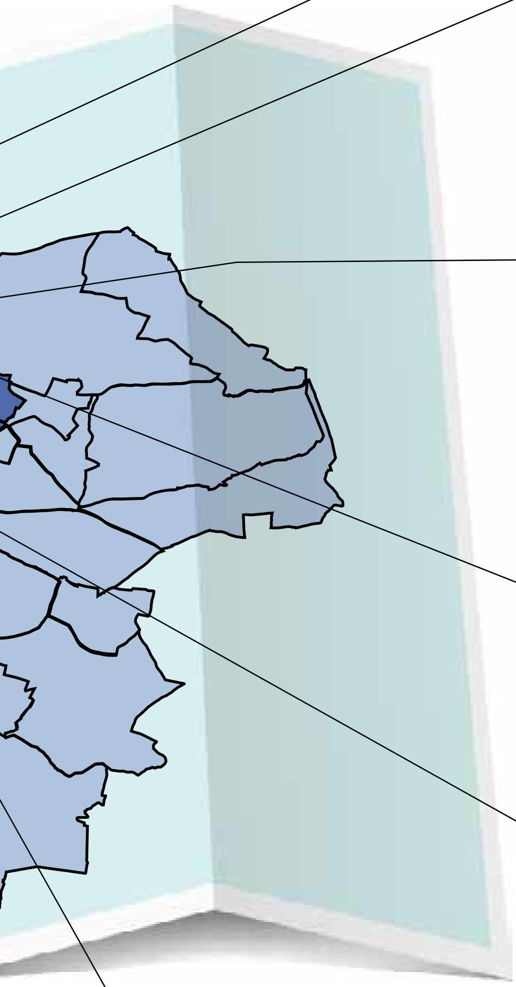

QUARTIER DU FIEF DES DOMPIERRES À SAINT-XANDRE

Entre 450 et 500 logements sont prévus sur cet espace de 24 hectares qui favorise les espaces naturels bordés de voies piétonnes et de pistes cyclables.

› Poursuite des travaux et concertation sur la dernière tranche de logements en 2022.

PARC BAS CARBONE ATLANTECH® À LAGORD

Entièrement conçu et exploité « *bas-carbone* », c'est un quartier unique en Europe qui mêle habitat, activités économiques, recherche et formation. Il accueille des entreprises innovantes dans le domaine de l'éco-efficacité énergétique et de la réhabilitation des bâtiments, des organismes de recherche et de formation ainsi que des logements et services.

› Livraison des premiers immeubles en mai 2022.

QUARTIER DE LA GARE À DOMPIERRE-SUR-MER

La Zone d'Aménagement Concerté de la Gare prévoit la création d'un parc urbain de 7 hectares et la réalisation de 610 logements dont 40 % en locatif social.

› Temps d'échange avec les habitants sur le parc urbain en 2023-2024.

NOUVEAU QUARTIER DU FIEF DE BEAUVAIS À PÉRIGNY

Sur près de 20 hectares, à l'Est de Périgny, le secteur du « Fief de Beauvais » sera aménagé pour répondre à la forte demande en logements sur la commune, avec l'ambition de construire un « morceau de ville » créatif, solidaire et durable en concertation avec les habitants.

› Opération accompagnée par l'Agglo en urbanisme négocié.

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VILLENEUVE-LES-SALINES

À Villeneuve-les-Salines, une requalification d'envergure a démarré dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (PRU). Elle prévoit la rénovation des logements et la diversification des types d'habitat, la réorganisation des équipements de proximité, le réaménagement des espaces publics et des abords des lacs .

› Poursuite des travaux à l'école Lavoisier et déconstruction de 4 des 5 immeubles en 2022.

› Réouverture de l'école Lavoisier début 2024.

I

UNE AGGLO ENGAGÉE

Avec le projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », l'Agglo s'est engagée à atteindre la neutralité carbone sur son territoire d'ici 2040, en innovant et en donnant aux citoyennes et aux citoyens le pouvoir d'agir.

« La Rochelle Territoire Zéro Carbone », un modèle partagé de développement durable

LANCÉ EN 2019, LE PROJET « LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE » SE CONCRÉTISE ET S'ENRICHIT DE NOUVELLES ACTIONS EN 2022. TRANSITION AGRO-ALIMENTAIRE, AUTO-CONSOMMATION D'ÉNERGIES, ACCOMPAGNEMENTS FINANCIERS, INFORMATION ET SENSIBILISATION… SONT AUTANT DE MOYENS D'ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE ET DE CONSTRUIRE UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉPLICABLE.

BILAN D'ÉTAPE APRÈS DEUX ANS ET DEMI DE MISE EN OEUVRE

La communauté « **La Rochelle Territoire Zéro Carbone** » (**LRTZC**) s'est retrouvée fin mai à La Coursive pour dresser **le bilan de deux ans et demi de mise en œuvre du programme**. Un point d'avancement sur les opérations a été dressé par les responsables de chaque axe de travail. Le Conseil scientifique et le Comité citoyen LRTZC ont également témoigné du **dynamisme à l'œuvre** et de leur **engagement dans le dispositif**. Après les restrictions dues au COVID, chaque membre de l'écosystème LRTZC a pu reprendre contact avec le projet et les responsables des opérations.

EXPÉRIMENTATION DU BUDGET CARBONE

L'évaluation de la trajectoire carbone du territoire nécessite l'utilisation de **nouvelles méthodes de comptabilité** pour en assurer un **suivi régulier et consolidé**. Le « **budget carbone** » vise à définir le plafond d'émissions que le territoire ne doit pas dépasser, en accord avec ses objectifs climatiques, et à évaluer la trajectoire actuelle. La méthode a été **expérimentée en 2022**.

À partir de **l'agrégation des données disponibles sur les dix dernières années** (consommation d'énergies, mobilité, développement économique…), le bilan carbone du territoire a pu être étayé et des scénarios tendanciels ont été définis. Malgré des incertitudes encore inhérentes au modèle de calcul, les premières conclusions semblent révéler que le territoire est **sur la trajectoire pour atteindre ses objectifs climatiques à 2030**. Une consolidation de la méthode devra être entreprise pour confirmer les résultats.

Plus de 300 participants à la soirée « Bilan d'étape LRTZC » en mai à La Coursive.

12 900 changements de comportement vers les mobilités douces comptabilisés en 2022.

L'AXE « TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE » PREND FORME

Saisi par les membres du Consortium LRTZC, et après 6 mois de travail, le **Comité Citoyen LRTZC** s'est prononcé en juin sur les actions devant mener à la transition agro-écologique du territoire. **52 propositions de modification et/ou d'ajustement des opérations déjà existantes ont été formulées**. Des réponses politiques et techniques à chacune de ces propositions ont été apportées et beaucoup ont pu être intégrées dans l'élaboration du plan d'actions du **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT).

4 thématiques cibles ont été définies pour **amorcer la transition agro-écologique et alimentaire du territoire** :

› l'intégration de la gestion du carbone dans les pratiques,

› l'augmentation de la résilience alimentaire,

› l'économie, la maîtrise et la production de l'énergie,

› la mise en place des outils du changement de comportement.

Près d'une **centaine d'actions** ont été proposées, en complémentarité avec les dispositifs existants comme le **Projet Alimentaire Territorial** ou le **programme Re-Sources**.

L'AGGLO LAURÉATE POUR SA FEUILLE DE ROUTE « TERRES DE TRANSITIONS »

Si l'agriculture ne représente qu'une faible partie des émissions de CO2 du territoire, le **changement des pratiques agricoles est un axe majeur pour le programme LRTZC**. Axe qui entre en parfaite résonnance avec les actions engagées dans le cadre du **Projet Alimentaire de Territoire**.

Afin de pouvoir assurer un soutien financier à ces deux démarches convergentes, l'Agglo a candidaté à **l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)** « **Démonstrateur des transitions agroécologique et alimentaire** », lancé par la Banque des territoires dans le cadre du plan national d'investissement France 2030. La feuille de route « Terres de transitions », proposée par l'Agglo pour cet AMI, symbolise le volet innovation pour agir sur la **transition des pratiques agricoles vers un modèle décarboné** et sur la promotion d'une alimentation saine, durable et de qualité.

« TERREZE », UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

La 1ère version de la plateforme numérique « Terreze » pour **mettre les données statistiques et géographiques au service de la transition écologique** a été dévoilée en 2022.

Futur outil de pilotage du projet LRTZC, c**ette plateforme doit permettre de :**

› suivre la trajectoire carbone et les réalisations du programme LRTZC,

› piloter et évaluer l'action publique,

› rendre lisible et accessible les données du territoire,

› produire des services numériques.

7 000 arbres
plantés par
la Coopérative carbone.

300 000 €
de subventions
de subventions
acquises pour soutenir la
transition agricole.

SOUTIEN À LA CAPITALISATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

Une partie des financements accordés par la Banque des territoires au programme LRTZC sert à **entrer au capital d'entreprises porteuses de solution de décarbonation**. L'identification de ces startups et leur accompagnement dans leur phase de croissance contribue directement à **l'émergence de nouveaux services pour décarboner le territoire**.

L'entreprise **Tri n'Collect**, qui a ouvert une agence à Lagord, est spécialisée dans la **gestion responsable des déchets de chantier**. En pleine phase de croissance, elle a pu bénéficier d'une **capitalisation de 1,5M€** de la Banque des territoires, au nom de LRTZC, en septembre 2022. En limitant ces déchets et en assurant leur recyclabilité grâce à l'économie circulaire, ce sont autant de ressources naturelles qui sont préservées.

L'identification de nouvelles « **entreprises à impact** » continue et d'autres levée de fonds vertueuses devraient avoir lieu en 2023.

DE NOUVELLES BOUCLES ÉNERGÉTIQUES EN PROJET

Après la mise en service de la boucle énergétique d'autoconsommation collective sur le **Parc Atlantech de Lagord**, un nouveau projet est en cours au **Port Atlantique La Rochelle**. Dans sa démarche, le Port a réuni autour de la table plusieurs partenaires : des entreprises portuaires et voisines, dans la limite géographique d'un kilomètre, comme l'impose la réglementation, ainsi que la Banque des Territoires. **Une vingtaine de surfaces (toitures de bâtiments et parkings) ont été identifiées comme présentant un fort intérêt pour recevoir des panneaux photovoltaïques**. La création d'une boucle énergétique d'autoconsommation collective est également à l'étude sur la **Zone Industrielle de Périgny**.

UNE CHAIRE UNIVERSITAIRE « PARTICIPATIONS MÉDIATION TRANSITION CITOYENNE »

Une chaire « Participations Médiation Transition Citoyenne » a été créée par La Rochelle Université en mars 2022. Elle poursuit **quatre objectifs principaux** :

› construire et animer un **écosystème scientifique et territorial** ;

› nourrir la réflexion sur les **enjeux de gouvernance, de concertation et de citoyenneté** dans les villes et territoires en transition ;

› favoriser les **circulations et échanges de savoirs**, théoriques et pratiques, entre chercheurs de différentes disciplines, et entre la communauté scientifique et les acteurs du territoire ;

› rendre visibles les **recherches conduites à l'Université** sur les thématiques de la chaire.

TROISIÈME ANNÉE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN RÉCITS DE L'AMBITION LRTZC

L'Agglo a sollicité l'équipe de recherche pluridisciplinaire en sciences sociales du **Centre de Recherche en Gestion** (CEREGE) de l'IAE (École Universitaire de Management) de La Rochelle pour la **mise en récits du projet** « **La Rochelle Territoire Zéro Carbone** » afin de permettre à chacun de s'approprier la démarche. **13 récits d'anticipation autour de personnages fictifs**, vivant et travaillant dans les communes de l'Agglo en 2040, ont été écrits pour témoigner de la manière dont le territoire aura atteint son objectif zéro carbone.

DES FORMATIONS POUR INCITER AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS

L'Unité d'Accompagnement des Transitions de l'Agglo a construit une formation sous la forme d'un atelier d'une journée autour de l'accompagnement au changement. Cet atelier avait pour objectif de **diffuser un socle commun de connaissances sur les ressorts de l'accompagnement au changement de comportement** auprès des différents partenaires LRTZC qui pourront ensuite accompagner leurs publics respectifs dans des **changements de pratiques**. Deux sessions de formation ont été conduites en 2022.

SOUTIEN À LA TRANSITION DES TPE ET PME

Lancé en 2022, **l'appel à projet**s « **Téro** » permet de soutenir les investissements des TPE et PME en développement, créées avant le 1er janvier 2020, qui s'engagent dans un **projet de transition écologique et énergétique**. Les entreprises lauréates ont pu obtenir **jusqu'à 50 000 €** de l'Agglo en accompagnement de leur démarche de performance environnementale (Lire également P.27).

Perspectives 2023

• **Organisation** de la première « Semaine Super nulle… en carbone », évènement grand public pour promouvoir les modes de vie sobres.

• **Préparation** du projet « Terres de transitions » de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur territorial des transitions agricoles et alimentaires ».

• **Création** d'un outil de médiation sur l'accompagnement aux changements de pratiques et comportement (biodiversité, alimentation, déchets, mobilité, numérique, eau, énergie…).

• **Évolution** de l'appel à projets Téro vers deux dispositifs : « Téro Conseils » et « Téro Invest' ».

• **Livraison** de la première version de la plateforme Terreze comprenant des cas d'usages (score carbone des bâtiments publics, pilotage du programme LRTZC, classification des zones humides).

• **Organisation** de 2 Forums participatifs des acteurs de la transition.

Des initiatives pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

PAR LA SENSIBILISATION ET L'INTÉGRATION DES QUESTIONS D'ÉGALITÉ DANS SES POLITIQUES PUBLIQUES, L'AGGLO FAIT PROGRESSER LA PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ ET LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE.

DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR UN « URBANISME INCLUSIF »

L'Agglo a analysé en 2022 la **prise en compte du genre dans les documents d'urbanisme**, en s'appuyant sur les actions et travaux réalisés par des villes françaises et européennes déjà avancées sur la question et sur les thèses de géographes chercheurs. Ce travail a fait l'objet d'un rapport, suivi d'une **liste de préconisations en matière de planification urbaine et d'outils opérationnels**. Des **propositions concrètes, applicables à tout projet d'urbanisme et de construction**, ont été faites dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

FORMATION DES ÉLU(E)S À L'APPROCHE INTEGRÉE DE L'ÉGALITÉ DANS LES POLITIQUES LOCALES

Une dizaine d'élu(e)s ont participé à une première formation sur l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques locales. Cette session d'une journée visait à expliquer les **enjeux actuels de l'égalité femmes-hommes**, à **partager une culture commune** en la matière et à prendre connaissance des **outils à mobiliser pour construire une politique d'égalité**.

426 femmes
accompagnées par le Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE).

6 abonnés Yélo
sur 10 sont des femmes.

50 personnes
inscrites aux séances de self-défense physique assurées par le SUAPSE.

UNE ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES DE MOBILITÉ AU PRISME DU GENRE

Un questionnaire a été diffusé au mois de juillet 2022 aux personnes résidant, travaillant ou étudiant sur le territoire de l'Agglo. Ce questionnaire comportait un premier volet sur les **habitudes de déplacements en fonction des différents modes** de transport et un second sur le **sentiment de sécurité et le harcèlement de rue**.

Les résultats, obtenus à partir des réponses de 665 personnes, révèlent des pratiques différenciées selon le genre, les femmes étant notamment davantage utilisatrices des transports en commun que les hommes. Ils ont également démontré l'intérêt de mettre en place **une communication et des interventions destinées à favoriser le comportement d'aide face aux violences sexuelles et sexistes**, pour plus d'égalité dans l'espace public.

UN HACKATHON SUR LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE

En mars 2022, l'Agglo a organisé en partenariat avec le CLEE (Comité Local École Entreprise) un **hackathon sur la mixité professionnelle avec deux classes de 4e des collèges Missy et Beauregard** de La Rochelle, au Musée maritime.

Tout au long de cette journée, les élèves ont été amenés à **réfléchir à ce qui détermine leurs choix d'orientation** et plus particulièrement la place du genre dans leurs décisions. À partir de leurs représentations, de la connaissance des métiers et de témoignages - dont celui d'Isabelle Autissier, première femme à avoir accompli un tour du monde à la voile en compétition - ils étaient invités à **imaginer des actions concrètes pour favoriser une orientation « non genrée »** et encourager les filles à choisir des métiers perçus comme masculins.

UNE EXPOSITION SUR LES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRES SCIENTIFIQUES

Les jeunes filles pensent généralement qu'elles possèdent moins de qualités en mathématiques, physique, ingénierie et **manquent d'exemples de femmes** qui s'épanouissent dans ces domaines scientifiques. L'exposition du CNRS « **Les Sciences'Elles** », présentée au cloître des Dames Blanches de mars à juin, réunissait, sous format BD, des **portraits de femmes exerçant leur activité professionnelle dans l'univers de la recherche**. Elle a permis de sensibiliser de manière concrète et originale les lycéennes et lycéens, collégiennes et collégiens, aux **opportunités de carrières dans les sciences**.

UNE SEMAINE D'ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'Agglo, la Ville de la Rochelle, la Préfecture et La Rochelle Université ont proposé **une semaine d'actions contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public**, du 21 au 26 novembre, à travers :

› le déploiement du dispositif « Demandez Angela », sensibilisation des commerçants pour créer **un réseau de** « **lieux sûrs** » identifiés par un sticker sur leur vitrine,

› une **conférence-débat sur le harcèlement de rue** à l'Université, ouverte au grand public,

› un théâtre-forum dans l'espace public, le « **Desopressor 3000** » réalisé par la compagnie Arlette Moreau,

› des **ateliers de self-défense verbal** assurés par la Compagnie Sans Titre au sein d'établissements scolaires volontaires,

› des **séances de self-défense** assurées par le Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE) à destination du grand public

Perspectives 2023

• **Présentation** de l'exposition itinérante « Les Sciences'Elles » dans les collèges et lycées volontaires de l'Agglo.

• **Poursuite** du cycle de formation des élu(e)s aux enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes.

• **Création** d'un clip vidéo « Regards croisés Kendari (Indonésie) / La Rochelle - 24h de la vie d'une femme » financé par l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la coopération décentralisée entre La Rochelle et Kendari.

La participation citoyenne pour dessiner demain

PORTÉS DEPUIS 2020 PAR UNE VICE-PRÉSIDENCE DÉDIÉE, LES DISPOSITIFS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE FAVORISENT L'EXPRESSION DES HABITANT(E)S, LA CONCERTATION ET LA PROMOTION DES INITIATIVES CITOYENNES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE.

UN NOUVEAU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT 100 % CITOYEN

Le mandat du Conseil de développement étant arrivé à son terme, l'Agglo a souhaité faire évoluer sa **composition vers une assemblée 100 % citoyenne**, dénommée « Codev », **afin d'associer plus étroitement les habitants** à la vie publique.

Un **appel à candidatures a été organisé du 31 mars au 15 juin 2022** pour inciter la population à y siéger. Un tirage au sort des candidatures anonymisées a permis de respecter les **critères déterminés préalablement par les élus** pour permettre aux membres du Codev de tendre vers une diversité de profils. À l'image du Conseil communautaire, cette nouvelle assemblée 100 % citoyenne, **compte initialement 82 membres**. Elle est composée à son lancement de 41 femmes et 41 hommes : 36 personnes issues du centre urbain et des communes de la 1ère couronne et 46 des 2e et 3e couronnes ; 19 membres appartiennent à la catégorie des 16-30 ans, 22 à celle des 31-45 ans ; 21 à celle des 46-60 ans et 20 à celle des plus de 60 ans. Les membres siègent à cette assemblée à titre individuel et de manière bénévole.

Le Codev conduit ses travaux sur **saisine de l'Agglo et par auto-saisine**, sur tout sujet qui lui semble présenter un intérêt pour le territoire et ses habitants. Un **nouvel agent a été recruté afin d'accompagner ses travaux et son organisation**.

Les premières réunions du Codev ont été organisées à partir de septembre pour :

› **préciser son mandat** et aborder le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération,

› découvrir et **s'approprier le territoire**,

› rédiger les **règles de vie du Codev**, permettant aux membres de définir leurs propres règles de fonctionnement interne,

› établir une **charte de coopération encadrant les relations entre le Codev et les élus**.

10 structures
bénéficiaires d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Acteurs de la transition » pour un montant total de 72 000 €.

309 candidatures
reçues pour rejoindre le Conseil de développement 100% citoyen.

3 réunions
du Codev en 2022.

30 participants
lors de la 1ère journée de rencontre inter-communes sur le thème de la participation et des jeunes.

DES HABITANTS ASSOCIÉS À LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La nouvelle stratégie énergétique de l'Agglo associe les citoyens pour développer des solutions qui leur permettent de disposer d'une **électricité moins chère**, tout en amenant le territoire à une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. **Dans ce cadre, l'Agglo accompagne notamment l'association « A Nous l'Energie ! responsable et solidaire17 »** (ANE!rs17) dans ses missions en direction des habitants, sur la thématique de l'énergie.

SOUTIEN AUX INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FAVORISANT LES TRANSITIONS

À travers **l'appel à projets « Acteurs de la transition »**, l'Agglo soutient financièrement des initiatives d'associations ou **de collectifs de citoyens** qui apportent **des réponses concrètes, à court terme, aux enjeux de transition énergétique, écologique et sociale du territoire**. Les projets doivent s'inscrire dans les Objectifs Développement Durable et contribuer à plusieurs enjeux : énergie, biodiversité, alimentation, déchets, économie circulaire, économie sociale et solidaire, mobilité, numérique responsable. **Deux nouvelles sessions de cet appel à projets ont été organisées en 2022**. Parmi les lauréats figuraient les projets de sensibilisation à l'impact des mégots et solution de recyclage, le déploiement d'une ludomobile, des ateliers de fabrication de protections menstruelles lavables, de création d'un réseau équitable local, des actions en faveur d'un tourisme durable sur le littoral…

DES FORUMS PARTICIPATIFS POUR LES « ACTEURS DE LA TRANSITION »

Organisé deux fois par an, le « **Forum des Acteurs de la Transition** » **a pour objectif de réunir des citoyens intéressés par les enjeux de transition écologique et sociale**. Il favorise les échanges, les rencontres, les réflexions collectives et les synergies autour de différentes thématiques. Le Forum du printemps, organisé le 27 juin 2022, avait pour thème « **2040, quel avenir pour ma structure et mon projet ?** ». Celui d'automne : « **Mon territoire en 2040, ma vision d'un territoire sobre en carbone** ».

DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉS

Pour répondre aux objectifs d'information et d'implication des habitants et futurs habitants dans les opérations d'aménagement et de requalification urbaine, l'Agglo organise **des manifestations publiques, des ateliers participatifs, crée des lieux d'information physiques et numériques**, met à disposition des **recueils pour les observations et les idées**.

Ces dispositifs **orientent et enrichissent les projets** au bénéfice des habitants et du territoire, à l'image de « Cinq Quartiers » à Angoulins, « Fief de Beauvais » à Périgny, « Fief des Dompierres » à Saint-Xandre, « Ilot du Château République » à Puilboreau, du boulevard Sautel, des quartiers Villeneuve-les-Salines, Joffre-Rompsay et Prieuré-Lafond à La Rochelle, des écoquartiers de L'Houmeau et de Bongraine à Aytré, du quartier éco-responsable Champ Pinson à Nieul-sur-Mer et de la ZAC de la Gare de Dompierre-sur-Mer (Lire aussi pages 55-57 « L'aménagement »).

Perspectives 2023

- **Finalisation** de la structuration interne du Codev et de ses relations avec l'Agglo.
- **Remise** de la contribution de la première saisine du Codev sur le Plan Climat.
- **Recensement et analyse** des instances participatives de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle.
- **Expérimentation** d'outils d'accompagnement des démarches de concertation.
- **Lancement** de 2 cycles de formation interne autour de la concertation/participation et de l'accompagnement au changement de pratiques et de comportement des usagers des politiques publiques.

UNE AGGLO
ENGAGÉE

1

CRÉATIVE

Innovation, partenariat et régulation sont les maîtres mots de l’Agglo en cette année 2022 pour accompagner les transitions de l’économie, de l’emploi, du tourisme et de l’enseignement supérieur.

UNE AGGLO ENGAGÉE

1 | CRÉATIVE

2 429
participants
aux actions 2022 des Assises de l'emploi.

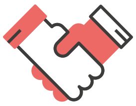

9
sorties positives
du Lab' de l'emploi (privé, public, formation qualifiante).

82 000
visites
de la rubrique « offres d'emploi » sur le site de l'Agglo en 2022.

L'emploi

LES ACTIONS PARTENARIALES CONSTITUENT LE TERREAU SUR LEQUEL L'AGGLO S'APPUIE POUR DÉVELOPPER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI À LA FOIS INNOVANTE ET PRAGMATIQUE.

FINALISATION DU « CYCLE 2 » DES ASSISES DE L'EMPLOI

Depuis 2017, les « Assises de l'emploi » mobilisent des acteurs de l'économie, de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation pour faire converger l'offre et la demande d'emploi sur le territoire de l'Agglo.

En 2022, un 2e cycle de travail a été engagé pour mener de nouvelles actions :

› « **Pratik RH** », 4 ateliers sous forme de petits déjeuners à destination des dirigeants d'entreprise, en partenariat avec la CCI de la Charente-Maritime, sur le recrutement des profils « pénuriques », le management, le recrutement par les réseaux sociaux…

› « **Mon coach RH** », accompagnement de chefs d'entreprise de moins de 20 salariés pour les aider à recruter et fidéliser, en partenariat avec la CCI, la Chambre des métiers et de l'Artisanat et la région Nouvelle-Aquitaine.

› Stand « **Quai des métiers** » pendant la Semaine du nautisme pour promouvoir les métiers de la mer, les formations et les emplois de la filière nautique et **stand Agglo au Grand Pavois** pour valoriser les métiers du littoral (mer, nautisme, tourisme…).

› Deux rencontres « **Objectif emploi** » à Mireuil et à Périgny. Une centaine d'exposants sont présents à chaque édition (formation, recrutement, entrepreneuriat, conseil…). Ces rendez-vous rassemblent en un seul lieu des recruteurs, des structures d'accompagnement dans l'emploi, des organismes de formation et d'autres dédiés à la création d'entreprise.

› « **Escale chez les pros** » : 37 entreprises de l'Agglo et des Communautés de communes Aunis sud, Aunis Atlantique et de l'Ile de Ré ont ouvert leurs portes pendant 3 jours en octobre pour présenter leurs métiers et communiquer sur les postes à pourvoir.

LAB' DE L'EMPLOI : ACTE 2

Imaginé dans le cadre des « Assises de l'emploi », le Lab' de l'emploi est un dispositif expérimental consistant à employer pendant un an dans les collectivités et structures publiques locales des personnes très éloignées de l'emploi **pour les préparer à travailler dans le secteur privé**. En 2022, **24 personnes ont été recrutées dans le cadre de cette 2e année d' expérimentation.**

Perspectives 2023

- **Définition** de nouveaux thèmes de travail, en fonction des besoins en recrutement, dans le cadre des Assises de l'emploi.
- **Installation** de l'espace métiers de Cap Métiers au rez-de-chaussée du bâtiment du site de Bel Air à La Rochelle.
- **Déploiement** du dispositif « Conjoints booster » pour favoriser le recrutement des conjoints de cadres récemment arrivés, piloté par l'APEC et l'entreprise Léa Nature.

Le développement économique

EN ACCOMPAGNANT LES ENTREPRISES DANS LEURS TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, L'AGGLO CONTRIBUE À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS RESPECTUEUX DE LA NATURE ET DES POPULATIONS SUR SON TERRITOIRE.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA TRANSTION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Afin de répondre aux ambitions de décarbonation du territoire et au besoin croissant des entreprises en matière de développement durable, l'Agglo a monté une cellule « **Transition écologique des entreprises** » (TEE) avec trois agents. Ses missions : **développer des outils et des programmes pour mieux informer et accompagner les entreprises** dans leur projet de décarbonation et **faire émerger sur les zones d'activités des démarches collectives innovantes** autour de la gestion de l'énergie et de la matière.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERTUEUSES

L'Agglo encourage les entreprises à agir en faveur de l'environnement via :

› **Du financement avec l'appel à projets** « **Téro** », aide à l'investissement destinée à accompagner les projets de réduction des impacts carbone des entreprises, en lien avec la maitrise de l'énergie des process, la rénovation des bâtiments tertiaires ou industriels, la maitrise des consommations d'eau, la biodiversité, la mobilité décarbonée, la gestion des déchets et de la matière. L'aide accordée sous forme de subvention (maximum 50 000 €) s'ajoute à celles de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

› **Du conseil avec des partenaires experts** qui proposent un accompagnement en amont des projets, afin d'établir des diagnostics et formuler des préconisations à la fois sur la maitrise des consommations énergétiques et le développement de projets d'énergies renouvelables photovoltaïques.

› **L'opération** « **Déchets et économie circulaire** » **sur la zone d'activités des Minimes**, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Charente-Maritime, le port de plaisance et Atlantic Cluster. Les objectifs : accompagner les entreprises de la filière nautique vers une meilleure gestion de leurs déchets et de leurs flux matières ; les sensibiliser aux enjeux de la transition écologique ; redynamiser les dispositifs « Vague Bleue » et « EnVol » portés respectivement par le port de plaisance et Atlantic Cluster.

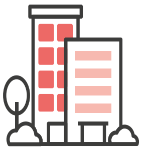

118
entreprises aidées
par l'Agglo en 2022 pour 170 emplois créés et près de 495 000 € engagés.

14
entreprises financées
via l'appel à projets Téro, pour 411 625 € et 450 tonnes équivalent CO_2 évitées.

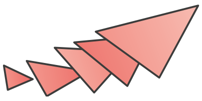

73
entreprises hébergées
dans les pépinières d'entreprises Créatio pour un total de 380 emplois et 71 emplois créés en 2022.

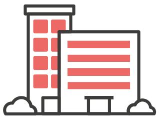

38 entreprises accompagnées et diagnostiquées
dans le cadre de l'opération « Déchets et économie circulaire » sur la zone d'activités des Minimes.

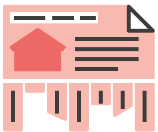

88 entreprises et porteurs de projet
accompagnés par La Rochelle Technopole. 111 entrepreneurs rencontrés.

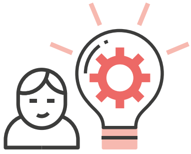

244 personnes
reçues en entretien, 358 participants aux réunions et 37 ateliers organisés par la Fabricothèque.

DES SOLUTIONS POUR LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PLASTIQUES DES FILIÈRES MARITIMES

L'Agglo est engagée depuis avril 2019, avec le laboratoire L3I de La Rochelle Université, dans le **projet européen CircularSeas** aux côtés de six partenaires issus de quatre pays (Irlande, Royaume-Uni, Espagne, Portugal) (Lire également P.71 Les coopérations territoriales). Ce projet, qui s'est achevé en décembre 2022, avait pour objectif d'instaurer **un principe d'économie circulaire au sein des filières maritimes du territoire** (pêche, aquaculture, ports et chantiers navals, sports nautiques), en développant de **nouvelles chaînes de recyclage des déchets plastiques, grâce à la technologie d'impression 3D**.

Grâce à lui, **les déchets plastiques générés par les industries maritimes pourront être transformés en filaments** et éventuellement associés à de nouveaux polymères biodégradables. Ils serviront à **créer des produits, pièces ou composants éco-innovants** pour du prototypage, la réparation ou la fabrication de pièces sur-mesure.

LA FABRIQUE À ENTREPRENDRE DEVIENT LA « FABRICOTHÈQUE »

2022 a été une année de transition pour la Fabrique à Entreprendre, après l'annonce par BPI France de la fin de sa contribution financière au dispositif dès 2023. L'Agglo a décidé d'établir une **nouvelle convention de coopération pluriannuelle** (2023-2025), en intégrant deux nouveaux partenaires : la **Maison des professions libérales** et la coopérative d'activités et d'entrepreneurs **Héliscoop**. La **Fabrique à Entreprendre La Rochelle a été transformée en Fabricothèque** mais reste portée par la Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis.

NAISSANCE D'UN « LIVING LAB PÉDIATRIQUE »

Le laboratoire d'innovation pédiatrique « **Lilok** » doit permettre d'accélérer la **conception et la diffusion de services et de produits dédiés à la santé des enfants,** des adolescents et des jeunes. Il a été créé par un consortium réunissant notamment le Groupe Hospitalier La Rochelle Ré Aunis, des entreprises locales, La Rochelle Technopole et le pôle de compétence Allis NA. Les usagers seront associés comme coconcepteurs des solutions.

L’IMMOBILIER D’ENTREPRISE À LA LOUPE

L’Agglo a commandé en 2022 une **étude d’analyse du marché de l’immobilier d’entreprise** sur son territoire qui a fait ressortir les points suivants :

› Les **locaux d’activités** représentent 90 040 m^2 utilisés sur la période 2016-2021 (32 719 m^2 d’artisanat et 57 321 m^2 d’industrie).

› Les **stocks fonciers sont en diminution** dans les zones d’activité à La Rochelle et en 1$^{\text{ère}}$ couronne et la plupart des disponibilités sont situées en 2$^{\text{e}}$ couronne.

› La demande en foncier demeure insatisfaite et l’offre d’immobilier d’activités est **en tension**.

› Les **opérations tertiaires réalisées par des opérateurs et promoteurs** représentent 48,5 % de la production neuve.

Plusieurs **carences et faiblesses récurrentes** ont été identifiées :

› Sur les dix dernières années, une **tendance à la diminution des flux de surfaces neuves** placées auprès des entreprises.

› Une **forte tension sur les locaux d’activités** (industrie, artisanat et stockage) en neuf et en seconde main.

› Une **raréfaction des espaces fonciers sur les lieux d’implantation privilégiés** par les entreprises (La Rochelle, Périgny et la 1$^{\text{ère}}$ couronne).

› Une **mutation des zones industrielles vers des usages permettant une spéculation foncière** (bureaux), alors même que les programmes de bureaux, trop importants, trouvent difficilement leur public.

Face à ce constat, **l’objectif est de ne pas laisser muter les parcs d’activité économiques**, notamment ceux de la 1ère couronne, au risque de supprimer des espaces qui ne pourraient être recréés ailleurs dans un **contexte d’augmentation des prix du foncier, de pression urbaine et de contraintes environnementales** (non-artificialisation des sols, limitation de l’étalement urbain...).

Dans ce contexte, l’Agglo a décidé de définir un Schéma de l’immobilier d’entreprise qui devra permettre de :

› faciliter **le développement et la croissance** des entreprises du territoire,

› accueillir des **entreprises exogènes** et favoriser leur ancrage local,

› maintenir et créer des **emplois**,

› offrir un **parcours résidentiel** dès la création d’entreprise,

› favoriser et définir la mise sur le marché d’une **offre publique** en adéquation avec les besoins non satisfaits des créateurs ;

› encourager la mise à disposition d’une **offre immobilière privée durable** sur le territoire.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU GROUPE ZEISS

L’Agglo a accompagné en 2022 le projet de construction du nouveau bâtiment du groupe Zeiss sur la zone industrielle de Périgny. Cette extension du site de production, qui s’inscrit dans une démarche de développement durable et d’économies d’énergie, prévoit la création de 300 postes d’ici à 2028.

Perspectives 2023

• **Définition** d’une nouvelle stratégie de développement économique.

• **Mise en place** des baux à construction pour le foncier économique de l’Agglo.

• **Soutien** aux premières actions du living lab « Lilok ».

• **Accompagnement** de la transition écologique de la filière agro-alimentaire en lien avec le CRITT Agroalimentaire.

• **Structuration** des filières « vertes ».

Le tourisme

7 505
hébergements
touristiques marchands représentant **52 686 lits** (+ 14 % par rapport à 2021).

4,34 M€
de taxe de séjour
reversés (+27 % par rapport à 2021).

4 722
meublés de tourisme
en 2022 à La Rochelle, dont 2 676 situés dans la zone à forte tension (hypercentre et quartier des Minimes).

L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DE LA ROCHELLE GÉNÈRE DES PROBLÉMATIQUES DE LOGEMENTS ET LA NÉCESSITÉ D'ADOPTER DE NOUVELLES RÈGLES ET ORIENTATIONS POUR UN TOURISME DURABLE.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Au regard du poids économique du secteur touristique (plus de 525 millions d'€ de retombées économiques) et des nombreux atouts du territoire, **l'Agglo a souhaité se doter d'une nouvelle stratégie touristique pour la période 2023-2030**. Construite et partagée avec les partenaires institutionnels et les professionnels du tourisme, cette stratégie devra permettre de proposer **un tourisme** « **qui ait du sens, pour tous, à la fois respectueux de l'environnement et des habitants** ».

Cette **stratégie s'inscrira dans les différentes feuilles de route** qui guident l'action de l'Agglo : le Projet d'Agglomération « La Rochelle Agglo 2040 », la démarche « La Rochelle Territoire Zéro Carbone », le label « Destination Innovante Durable ». Elle devra aussi tenir compte des ambitions touristiques au niveau départemental, régional et européen, avec la volonté de conduire des projets cohérents qui, ensemble, contribuent à construire **un nouveau modèle de tourisme durable**.

DES MEUBLÉS DE TOURISME DAVANTAGE RÉGULÉS

Comme de nombreuses villes touristiques, La Rochelle observe ces dernières années une forte augmentation du nombre de logement destiné à la location de courte durée. Afin de rétablir un équilibre entre attractivité, solidarité entre les habitants et développement économique et touristique, l'Agglo **travaille sur une réglementation qui encadrerait les meublés de tourisme**.

Cette nouvelle réglementation (la première datait de 2020) a pour objectif de r**emettre sur le marché de la location, pour les étudiants, les travailleurs saisonniers, les jeunes actifs et les familles, une partie des logements touristiques** et ainsi atténuer les tensions du marché immobilier (location et vente).

VERS UN SCHÉMA DIRECTEUR DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES MARCHANDS

L'Agglo a décidé en 2022 de se doter d'un **outil d'orientation stratégique pour l'accompagnement et le suivi de l'hébergement touristique marchand**. Cette catégorie désigne les hébergements où peut être effectué un séjour donnant lieu à une location temporaire : hôtels de tourisme, campings, meublés de tourisme, résidences de tourisme, chambres d'hôtes, auberges collectives et aires de camping-cars.

En établissant un tel schéma, l'Agglo souhaite :

› qualifier les besoins et faire face à la forte demande,

› anticiper et planifier les projets d'implantation, d'extension et d'ouverture,

› accompagner les établissements dans une démarche responsable,

› consolider et favoriser une montée en qualité de l'offre.

ENRICHISSEMENT DES DONNÉES SUR LE TOURISME

En plus de la **connaissance de l'offre, de la fréquentation et des retombées économiques** analysées en 2021, le **dispositif d'observation touristique a intégré 4 nouvelles catégories de données en 2022** : notoriété et image, performance éco-responsable et empreinte carbone de la filière, caractéristiques et comportement des clientèles, veille. Une réflexion sur **l'établissement d'indicateurs durables** a été initiée et les **premiers bilans touristiques** ont été édités.

217 000
visiteurs
accueillis dans les Offices de tourisme.

2 954 000
nuitées
déclarées (+14 % par rapport à 2021).

168
événements professionnels
organisés par La Rochelle Tourisme et Evènements.

Perspectives 2023

- **Application** de la nouvelle réglementation sur les meublés de tourisme.
- **Mise en œuvre** de l'axe « Tourisme durable » du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».
- **Adoption** de la nouvelle stratégie touristique 2023-2030.
- **Alimentation** en données et exploitation de l'Observatoire touristique.

L’enseignement supérieur et la recherche

LE LOGEMENT ÉTUDIANT EST UNE PRIORITÉ POUR L’AGGLO QUI CHERCHE AUSSI À FAIRE DE L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UN PILIER DE SON DÉVELOPPEMENT DURABLE.

DES SOLUTIONS PARTENARIALES POUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT

La rentrée 2021 a été marquée par les difficultés des étudiants à se loger sur le territoire. En partenariat avec les acteurs de l’enseignement supérieur, sociaux et du logement, l’Agglo a cherché des solutions pour accroître quantitativement l’offre étudiante et réussir à gérer les périodes d’occupation dans l’année. Des **actions concrètes ont été actées pour une mise en œuvre à la rentrée 2022.**

Pour apporter une solution aux étudiants n’ayant pas trouvé de logement, **un dispositif d’hébergement temporaire** a été mis en place avec le CCAS de La Rochelle, La Rochelle Université, Excelia, l’EIGSI, le CESI et le CROUS de Poitiers. Près de cinquante logements ont été réservés auprès d’hébergeurs pour répondre à ce besoin.

La **régulation des meublés de tourisme** doit aussi permettre de réorienter une partie de ces logements vers de la location étudiante en dehors de la saison touristique.

En parallèle, l’Agglo encourage les offres de « **colocations solidaires** » (colocations à loyer modéré pour des jeunes qui s’engagent dans une action de solidarité pour les habitants des quartiers populaires) et les dispositifs de « **colocation intergénérationnelle** » (des seniors accueillent chez eux ou mettent à disposition un logement, gratuitement ou à coût modéré, en échange d’une présence ou de services quotidiens).

Une rubrique spécifique sur le logement étudiant a été créée sur le site Internet de l’Agglo à l’adresse « logementetudiant.agglo-larochelle.fr ». Elle recense toutes les informations pratiques et conseils pour chercher un appartement ou une chambre à louer et permet aux propriétaires de proposer leur bien à la location.

9 000 visiteurs
et 141 exposants au salon des lycéens étudiants « Passerelle ».

10 000 €
de dotations pour le démarrage d’un projet de recherche au sein d’un laboratoire de La Rochelle Université, dans le cadre de la convention CNRS 2021-2024.

19 étudiants
bénéficiaires du dispositif d’hébergement temporaire pour un coût total de 18 000 € réparti entre les établissements d’enseignement supérieur, le CROUS et l’Agglo.

UNE NOUVELLE CONVENTION DE SOUTIEN SIGNÉE AVEC LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

La **nouvelle convention triennale de soutien financier à La Rochelle Université a été signée en 2022**. Elle est destinée à renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche et à répondre aux enjeux sociétaux et défis du développement du territoire. Pour ce faire, elle définit **4 axes de financements prioritaires** : recherche, développement économique du territoire, insertion de l'Université dans son territoire, développement à l'international.

492 000 €
de financements annuels apportés par l'Agglo aux projets de La Rochelle Université.

ACTUALISATION DU SCHÉMA LOCAL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est destiné à favoriser les coopérations et valoriser les caractéristiques spécifiques de l'enseignement supérieur sur le territoire. Il prend en compte **toutes les composantes et aspects de l'enseignement supérieur** : formation, recherche, transfert de technologie, vie étudiante et du campus, relations avec le monde économique. Une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été lancée en 2022 pour l'actualisation de la stratégie destinée à alimenter ce Schéma pour la période 2023-2027. L'Agglo a également fait appel à une **mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie** d'enseignement supérieur et de recherche à l'échelle du **Pôle Métropolitain Centre Atlantique**.

L'AGGLO ACCUEILLE SES ÉTUDIANTS

La journée d'accueil des étudiants rochelais a été organisée le 8 octobre avec une balade en mer sur l'Espérance pour découvrir « La Rochelle par ses ports » et des visites guidées de la ville par l'Office de tourisme de La Rochelle.

Perspectives 2023

- **Démarrage** et suivi de la programmation 2023 des financements de projets dans le cadre de la convention triennale signée avec La Rochelle Université.
- **Évolution** du dispositif d'hébergement temporaire des étudiants.
- **Adoption** du Schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2027.
- **Finalisation** des orientations stratégiques concernant l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du Pôle métropolitain.

UNE AGGLO
ENGAGÉE

2

SOLIDAIRE

C’est en faisant « plus pour ceux qui ont moins » et en mobilisant ses partenaires que l’Agglo réduit les inégalités, favorise l’insertion professionnelle et facilite l’accès au logement, à la culture et au sport.

160
ménages primo-accédants
à la propriété bénéficiaires d'une aide individuelle de 4 000 €.

1 807
logements
autorisés à construire en 2022.

89
logements
labellisés « abordables ».

Le logement et l'habitat

POUR LIMITER L'IMPACT DE LA HAUSSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER SUR LES HABITANTS LES MOINS FAVORISÉS, L'AGGLO DÉVELOPPE UNE OFFRE ABORDABLE ET DIVERSIFIÉE.

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

La production de logements reste dynamique sur le territoire mais la tension continue à croître (accès au foncier, prix des matériaux, disponibilité des entreprises...) renforçant les difficultés d'accès au logement pour les ménages à revenus modestes et intermédiaires mais aussi pour les étudiants, les jeunes travailleurs et les saisonniers.

L'évaluation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2023 a conduit à apporter des modifications prenant en compte les évolutions démographiques et les dernières mesures législatives et réglementaires.

Dans le cadre de la **modification du PLH**, l'objectif de **production de logements a été porté de 1 936 à 2 100 par an**, avec la volonté notamment **d'accentuer et de diversifier l'offre à prix abordable**.

Cette modification a également permis d'intégrer :

› un volet foncier au PLH,

› la préservation de la vocation résidentielle du parc de logements existants, en accompagnant la requalification du parc privé et en veillant à l'équilibre de la place des meublés de tourisme,

› le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins spécifiques des étudiants et saisonniers,

› le renforcement de la gouvernance du PLH pour un accompagnement plus soutenu aux communes.

Après avis des personnes publiques associées, le **Conseil communautaire a approuvé** la modification de ce programme d'actions le 15 décembre 2022.

REMETTRE SUR LE MARCHÉ LES LOGEMENTS VACANTS OU DÉGRADÉS

Un diagnostic sur le parc privé vacant et/ou dégradé, réalisé en 2020, a permis de dégager des **pistes pour la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration du parc privé**. Cette étude indique une concentration forte de logements vacants sur l'hyper-centre de La Rochelle en lien avec la présence de commerces. **Une chargée de mission « logements privés » a été recrutée par l'Agglo en 2022 pour suivre ce dossier**.

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PREND LA COMPÉTENCE D'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Agglo de La Rochelle a la **qualité d'organisme de foncier solidaire (OFS) depuis 2022**. À ce titre, il peut a**cquérir et porter sur le long terme du foncier tout en cédant le bâti à des ménages** (sous conditions de ressources). Dans ce cadre, les acquéreurs achètent les murs grâce au système de **Bail Réel Solidaire** (BRS) tandis que l'OFS reste propriétaire du sol. L'attributaire peut ainsi devenir **propriétaire d'une résidence principale à moindre prix** et profiter en même temps d'une réduction de TVA sur la construction (5,5 % au lieu de 10 %), si le logement est neuf. L'OFS garantit la pérennité de l'accession sociale au fil des reventes du bien grâce à un **encadrement des prix, indépendant des fluctuations du marché immobilier**.

PROGRESSION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Pour **inciter la production d'une offre de logements à prix abordable**, l'Agglo a élaboré avec les promoteurs un **document cadre** pour ce type de bien comprenant les modalités de mise sur le marché et de suivi. **Trois communes de l'Agglo** (La Rochelle, Aytré et La Jarne) ont contractualisé en 2017 des objectifs quantitatifs de production de logements abordables, déclinés dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) respectifs. **En 2022, 89 logements ont été labellisés abordables** (77 % en collectif, 22 % en individuel). 56 % d'entre eux sont situés à La Rochelle et 76,4 % sont des T2 et T3. Ce dispositif a permis à des ménages du territoire d'accéder à la propriété (77 %) et a bénéficié à 32 % de ménages à revenus modestes.

PRÉPARATION DE LA CANDIDATURE AU PROGRAMME « SLIME »

L'objectif du programme national Slime est de faciliter le repérage, l'orientation et l'**accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique**. La méthodologie d'intervention est conçue à l'échelle nationale par le CLER (Réseau pour la transition énergétique) et déployée par les collectivités. En 2022, l'Agglo a préparé la mise en œuvre de ce dispositif qui comprend des visites chez les ménages par un opérateur, un diagnostic socio-technique du foyer et **une orientation vers des solutions adaptées**.

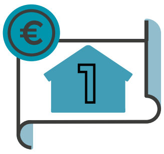

3,7 M €
de subventions
accordés en 2022 aux bailleurs sociaux pour la production de 430 logements, correspondant à 87 % de l'objectif annuel du PLH.

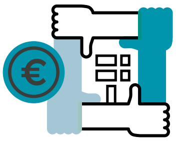

218 491 €
attribués aux associations œuvrant dans le domaine du logement des personnes en difficulté ou dédiées aux jeunes.

Perspectives 2023

- **Prorogation** du PLH et élaboration d'un nouveau programme pour la période 2025-2031.
- **Adoption** du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social.
- **Définition** d'outils et de process pour la diversification des produits et typologies de logements dans les projets urbains.
- **Rédaction** des conventions sur le logement des travailleurs saisonniers pour les communes de La Rochelle et Châtelaillon-Plage.
- **Évolution** du règlement d'intervention en matière d'habitat et du document de cadrage sur l'accession abordable.

La cohésion sociale et la politique de la ville

L'AGGLO POURSUIT SES GRANDS PROJETS ET SES ACTIONS EN FAVEUR DES HABITANTS LES MOINS FAVORISÉS, EN CHERCHANT À RÉPONDRE AU MIEUX À LEURS BESOINS.

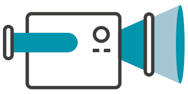

10
classes
accompagnées pour la production de courts-métrages dans le cadre de FestiPREV.

1 400
élèves
de 4e sensibilisés à leurs droits et devoirs avec l'exposition « 13/18 questions de justice ».

300
soirées
sur le terrain du « Collectif Hors Les Murs ».

UN CONTRAT DE VILLE PROROGÉ ET ÉVALUÉ

Dispositif phare de la politique de la ville, le **Contrat de ville** s'est substitué en 2015 au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). **Il permet de subventionner des actions et projets portés par des structures locales**. 2 millions d'€ (dont plus de la moitié apportée par l'Agglo) sont attribués chaque année pour soutenir les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets. En 2022, **environ 120 projets ont été retenus**. De nombreuses opérations priorisant le « pouvoir d'agir des personnes et des usagers », « l'aller-vers les habitants » et « l'accès aux droits » ont été sélectionnées.

2022 a également été une année d'**évaluation du Contrat de ville**. Deux ont été réalisées. L'une par l'Agglo sur le cadre de vie et la mixité sociale, les actions de soutien à la jeunesse et la prévention de la délinquance, l'accès à la santé et aux soins. Et l'autre par les services de l'État sur les conseils citoyens, la stratégie de soutien à la vie associative, la gouvernance et l'animation du contrat, les actions structurantes d'accès à l'emploi (Cité de l'emploi).

PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE DES JEUNES

L'Agglo a développé au fil des ans **une palette d'outils pour prévenir la délinquance des jeunes** :

› En 2022, la 7e édition du Festival international du film de prévention citoyenneté jeunesse « **FestiPREV** » s'est tenue en version hybride (mi-présentiel-mi-numérique) pour tenir compte des restrictions sanitaires. Après deux années de suspension liée au Covid, le rallye citoyen « **Nul n'est censé ignorer la loi** » a pu être à nouveau organisé avec des jeunes de 12 à 16 ans, inscrits dans les structures socio-éducatives de l'Agglo.

› Co-piloté avec l'ADEI, l'équipe pluridisciplinaire du « **Collectif Hors Les Murs** » est à nouveau allée à **la rencontre des jeunes en soirée sur les trois quartiers prioritaires** de Mireuil, Port-Neuf et Villeneuve-les-Salines afin d'échanger avec eux et d'appréhender leurs problématiques et leurs besoins.

› La formation des animateurs jeunesse de l'Agglo a également été renouvelée en 2022 afin de leur permettre d'animer les deux expositions interactives « 13/18 questions de justice » et « 9/13 moi jeune citoyen » dans les collèges et écoles primaires.

LANCEMENT DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Obligation légale, **l'analyse des besoins sociaux au niveau territorial** sert à identifier les priorités en matière de politiques publiques intercommunales.
Cette étude, qui a été lancée en 2022, doit permettre de :

› dresser le portrait des habitants de l'agglomération rochelaise,

› identifier des évolutions et tendances, en privilégiant l'entrée par commune,

› évaluer les politiques publiques existantes pour les améliorer ou en définir de nouvelles,

› définir des priorités d'action communes,

› proposer des orientations stratégiques dans le cadre d'un projet social de territoire.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DE VILLENEUVE-LES-SALINES EN PHASE ACTIVE

Après le démarrage des premiers travaux en novembre 2021, **les démolitions se sont enchaînées tout au long de l'année 2022** (bâtiments « 111 », « 410 », « 409 ») afin d'ouvrir le quartier sur son environnement. **La réhabilitation des bâtiments** « 800 » a continué (isolation thermique et rénovation intérieure), tout comme les travaux de construction de **la future Cité éducative de la nature et des sciences Lavoisier**.

L'implantation des équipements publics au centre du quartier a été revue et un avenant a été signé permettant notamment d'intégrer **le projet de micro-ferme maraîchère d'insertion** « **Les Dunes Fertiles** » dans le parc Condorcet.

La chargée d'animation de la Maison du Projet a tenu des permanences pour renseigner les habitants sur le PRU. Elle a aussi organisé **des animations permettant d'échanger sur le PRU de manière ludique et conviviale**. Au-delà de la Maison du Projet, **des temps de concertation** ont été organisés sur les aménagements du parc Condorcet et la création du parc canin.

DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET UNE GESTION DES GENS DU VOYAGE AMÉLIORÉES

Au-delà du programme annuel de travaux, l'appel à projets du Plan de relance national 2022 a permis d'obtenir une subvention de 285 913 € pour **la rénovation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage**, notamment celle de Périgny. Dans le cadre de la gestion estivale des passages, des **actions de médiation et la présence systématique d'un médiateur** lors des départs et arrivées des groupes ont été mises en place, ainsi que l'optimisation de la gestion des ordures ménagères et du nettoyage des sites.

Perspectives 2023

• **Finalisation** de l'analyse des besoins sociaux territoriale.

• **Actualisation** de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

• **Organisation** de l'exposition interactive « 13/18 Questions de justice » dans les lycées.

• **Élaboration** d'un nouveau Contrat de Ville.

• **Pérennisation** du « Collectif Hors les Murs » et extension du dispositif à d'autres quartiers et communes.

• **Structuration** d'une politique sociale partenariale pour les gens du voyage.

L'économie sociale et solidaire

À TRAVERS DU SOUTIEN EN INGÉNIERIE ET FINANCIER, L'AGGLO STRUCTURE ET ENCOURAGE L'ACTIVITÉ À DIMENSION SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR SON TERRITOIRE.

BIENVENUE AU « CLUB DE L'ACHAT SOCIAL ET SOLIDAIRE »

Le « Club de l'achat social et solidaire » a remplacé en 2021 le « Guichet unique des clauses sociales ». Il comprend **7 membres permanents** : l'Agglo, la Ville de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat, Habitat 17, Immobilière Atlantic Aménagement, Port Atlantique La Rochelle et Alstom. **D'autres partenaires**, principalement du secteur de la construction et de l'immobilier, adhèrent ponctuellement dans le cadre d'opérations. Ils ont été **7 dans ce cas en 2022**.

En adhérant au Club de l'achat social et solidaire, les membres s'engagent à insérer des clauses sociales dans la majorité de leurs marchés de travaux, de services ou de prestations intellectuelles. **Une convention définit ce partenariat piloté par l'Agglomération**.

L'année 2022 a été marquée par une montée en charge de l'activité du dispositif. **224 810 heures d'insertion**, soit 140 équivalents temps plein (ETP), ont été réalisées, contre 185 320 heures et 115 ETP en 2021. Au total, 250 marchés ont fait l'objet de clauses sociales : 208 marchés de travaux, 40 marchés de services et 2 marchés de fournitures. Cela concerne 113 entreprises, 8 structures d'insertion et 2 entreprises adaptées.

SOUTIEN À LA FINANCE PARTICIPATIVE AU SERVICE DES PROJETS LOCAUX

L'Agglo est associée à la **plateforme régionale de financement participatif solidaire « jadopteunprojet.com »**, gérée par l'association Adefip (Action pour le développement économique par la finance participative), pour permettre aux citoyens de **soutenir des projets entrepreneuriaux sociaux, environnementaux ou culturels, localisés sur l'une de ses 28 communes** (crowdfunding). Depuis le lancement de cette initiative en 2017, **plus de 123 000 € ont été collectés** et ont contribué à financer des projets d'éco-mobilité, de ferme urbaine ou encore d'ateliers de récupération. En 2022, **273 contributeurs** ont participé au financement de projets locaux entrepreneuriaux.

488
personnes employées
dans le cadre des clauses sociales (21 % de femmes, 20 % de jeunes de moins de 26 ans, 28 % issues des quartiers prioritaires).

23 030 €
collectés
sur la plateforme jadopteunprojet.com en 2022 ayant contribué à financer 6 projets.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TIERS-LIEUX

Nouveaux lieux du lien social et d'initiatives collectives, **les tiers-lieux sont des espaces ouverts où des individus se réunissent pour travailler, partager des savoirs et/ou des compétences, se rencontrer et échanger**. Ils répondent aux aspirations et attentes de la population de travailler autrement, consommer différemment, être acteur de la transition économique et écologique, donner du sens à leurs actions.

L'Agglo a défini une stratégie et un règlement pour promouvoir ce type de structure qui peut prendre la forme d'espaces de travail partagés (coworking, location de bureaux, salle de conférences...), de lieux de création et d'innovation (fablab, foodlab...). **Elle en assure l'animation au niveau local et propose un soutien technique et financier**.

En 2022, **un accompagnement en ingénierie et/ou financier** a été apporté à des projets de tiers-lieux à Périgny (Maison Müe, La Matière), La Rochelle (La Proue, Les Cabanes Urbaines, éco-quartier de Bongraine-Aquitanis), Bourgneuf (L'ours Plume), Saint-Xandre (Les Jardins de l'Aubrecay), Sainte-Soulle (SCIC Oasis Ressources des Tisserands) et Nieul-sur-Mer (projet qui n'a pas abouti). L'Oasis des Tisserands, par exemple, est installée sur un domaine de 7 500 m2 qui intègre un programme d'habitat participatif de huit logements, ainsi que des espaces partagés (ateliers, espaces de formation et de coworking, jardin nourricier).

800
établissements
relèvent de l'ESS sur le territoire.

9 000
personnes
trvaillent dans ces structures

Perspective 2023

• **Recherche** d'un modèle adapté au développement de l'activité du « Club de l'achat social et solidaire » pour répondre aux attentes et besoins des maitres d'ouvrage et des entreprises.

L'accompagnement vers l'emploi

L'AGGLO SE MOBILISE AVEC SES PARTENAIRES POUR FACILITER L'ACCÈS ET LE RETOUR À UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DURABLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI.

DÉFINITION D'UN NOUVEAU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi** (PLIE) est destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs de longue durée (à partir d'un an de chômage). Il sert à **mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires** pour accompagner vers et dans l'emploi les populations confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Les travaux de **préparation du nouveau PLIE 2022-2026** ont été lancés en 2022. Un diagnostic a été réalisé et un protocole d'accord validé entre l'État, le Département de la Charente-Maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agglo. Une nouvelle convention a également été signée avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour le **maintien de l'organisme intermédiaire pivot commun gestionnaire des financements européens des PLIE**.

Le PLIE est conçu pour suivre 750 personnes par an. 20 % des nouveaux participants entrés dans le dispositif en 2022 sont issus des quartiers prioritaires. Au total, les participants ont démarré **1 163 étapes de parcours** dont 799 en emploi de moins de 6 mois, 60 sur l'étape de levée des freins sociaux, 73 ateliers réalisés en interne des structures, 87 ateliers mutualisés avec Diagonales, 22 en formation, 104 en étape relation entreprise. **203 personnes sont sorties du PLIE**, dont 76 sorties positives (69 sur emploi et 7 sur des formations qualifiantes ou diplômantes). **872 868 € ont été engagés dans le cadre du PLIE en 2022**, dont 70 % de Fonds Social Européen (FSE).

614
personnes
(44 % d'hommes et 56 % de femmes) engagées dans un parcours PLIE, dont 244 nouvelles entrées sur l'année.

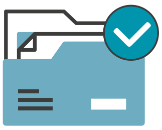

10
opérations
sélectionnées par le comité de pilotage à la suite de l'appel à projet du PLIE 2022.

2 305
jeunes
accompagnés par la Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis.

LA MISSION LOCALE ACCOMPAGNE LES JEUNES VERS L'EMPLOI

La Mission Locale La Rochelle-Ré-Pays d'Aunis accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2022, elle a assuré le suivi de **2 305 jeunes de l'Agglo, dont 16,8% étaient issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville**. 1 780 jeunes sont entrés en parcours d'accompagnement : contrats en alternance (89), emploi (575), formation (481 dont 18 en formation initiale et 314 en formation professionnelle).

POINTS EMPLOIS DE QUARTIER, UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ

D'initiative communale ou associative, les **Points Emploi de Quartier** (PEQ) permettent de renforcer les réponses de proximité sur la thématique de l'emploi. Dans l'Agglo, ils sont basés dans les **quartiers prioritaires et principalement en ville** (Aytré, Laleu, Villeneuve-les-Salines et Mireuil).

Perspectives 2023

- **Mise en œuvre** de la convention triennale avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour le maintien de l'organisme intermédiaire commun pivot gestionnaire des financements européens des PLIE.

- **Définition** d'un nouveau dispositif pour l'accueil, l'information, l'orientation et le conseil des demandeurs d'emploi à l'échelle de l'Agglo en remplacement des Points Emploi de Quartier.

L'accompagnement numérique

POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE, L'AGGLO PROPOSE DIFFÉRENTES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES EN SITUATION D'ILLECTRONISME.

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE GRÂCE AUX CHÈQUES #APTIC

Conçus sur le modèle des titres-restaurant, les Pass numériques #APTIC permettent de **financer des services de médiation numérique** (apprendre à se servir d'un ordinateur, à naviguer sur Internet, à réaliser ses démarches en ligne…). **Après une analyse des besoins ou difficultés rencontrées**, les personnes se voient remettre un chéquier de 10 Pass, d'une valeur unitaire de 10 €, à utiliser auprès d'un médiateur numérique qualifié #APTIC du territoire. En 2022, **163 bénéficiaires ont été accompagnés** via ce dispositif sur l'Agglo.

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF FAIT ÉCOLE DANS LES COMMUNES

En 2019 puis en 2021, l'Agglo a lancé un **appel à manifestation d'intérêt sur le « Numérique éducatif » auprès des 28 communes** pour les encourager à mener des projets de « conscientisation » et de montée en compétences numériques en direction des 3-10 ans. Au total, 8 communes ont été retenues pour bénéficier d'un financement pour des projets destinés à **renforcer la culture numérique des enfants**.

LES POINTS D'ACCÈS PUBLICS « CYBERLOCAL » MAILLENT LE TERRITOIRE

Depuis 2010, l'Agglo déploie sur son territoire des Points d'Accès Publics (PAP) à Internet de proximité. En libre-service et gratuits, **63 PAP sont en place dans 31 lieux de l'Agglo**. En 2022, ils ont enregistré **6 941 connexions**, dont 54 % à la médiathèque Michel-Crépeau.

DES CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

L'Agglo a recruté deux conseillères pour permettre aux citoyens d'acquérir une plus grande autonomie numérique. L'une, basée à la médiathèque Michel-Crépeau à La Rochelle, est chargée **d'accompagner les usagers de ce lieu dans leurs pratiques numériques et culturelles**. L'autre, affectée à la Direction de la Transformation Numérique, est **itinérante sur les communes de l'Agglo** (hors La Rochelle). Cette dernière a reçu **130 sollicitations en 2022**, dont 72 ont abouti à des rendez-vous individuels. 70 % de ces sollicitations émanent de femmes, une personne sur deux vit seule et l'âge moyen est de 68 ans.

235 habitants
accompagnés vers l'autonomie numérique grâce à l'Agglo.

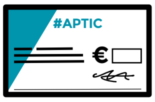

175 chéquiers #APTIC
délivrés, dont 67 % effectivement utilisés.

Perspectives 2023

- **Organisation** d'une enquête citoyenne des usages et fragilités numériques.
- **Reconduction** des deux postes de conseillères numériques.

Les équipements culturels et la culture pour tous

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS DE L'AGGLO COLLABORENT ET MULTIPLIENT LES PROJETS PARTENARIAUX POUR TOUCHER UN PUBLIC TOUJOURS PLUS LARGE.

Le Conservatoire rayonne

Que ce soit avec les autres écoles de musique et de danse de l'Agglo ou avec l'Éducation nationale, le Conservatoire mise sur les partenariats et la proximité.

1 020 élèves
(752 en musique, 268 en danse).

40 enseignements
dispensés par 56 professeurs.

26 concerts
au total au cours de la saison professionnelle et dans le cadre du Festival de Printemps.

UN NOUVEAU SCHÉMA D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE EN PRÉPARATION

Le Schéma d'enseignement de la musique et de la danse s'achevant, un travail de recensement des besoins et souhaits a été effectué pour **redéfinir les conditions et modalités de collaboration entre les 10 écoles du réseau** (9 associatives et 1 municipale).

Dans le cadre du Schéma des écoles de musique et de danse de l'agglomération, l'Agglo a en 2021-2022 attribué :

- 303 241 € aux associations pour le fonctionnement des écoles,
- 134 329 € aux communes pour la mise à disposition des salles.

LE CONSERVATOIRE FAIT ÉCOLE

Les démarches partenariales menées avec l'Éducation nationale permettent à de nombreux enfants de découvrir la pratique de la musique. Après l'école Louis Guillet à La Rochelle, le dispositif « **École & orchestre vents** » est déployé à l'école des Grandes Varennes (classes de CE2, CM1 et CM2) et le dispositif « **École & orchestre cordes** » à l'école Descartes.

En 2021/2022, 53 classes dans 10 écoles élémentaires de l'agglomération, dont 8 hors La Rochelle (soit 1 172 élèves), ont par ailleurs bénéficié de l'appui de professeurs du Conservatoire pour monter des projets dans le cadre du **dispositif Music'up**.

Le partenariat qui existe depuis de nombreuses années avec le collège Fromentin a permis en 2021/2022 à 107 élèves d'intégrer les **classes à horaires aménagés**. Ces classes offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur cursus scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse.

UNE SAISON PROFESSIONNELLE EN DEUX TEMPS

Afin de permettre aux professeurs de se produire davantage sur scène, tous les concerts qui avaient donné lieu à des représentations scolaires en 2020/21 ont été reconduits en automne-hiver 2021. **Les nouveaux projets ont quant à eux été programmés lors du Festival de Printemps**, du 3 au 27 mars 2022.

Perspectives 2023

- **Établissement** d'un nouveau Schéma de l'enseignement de la musique et de la danse pour la période 2022-2027.
- **Adoption** du projet d'établissement 2023/27, d'un règlement pédagogique et d'un règlement intérieur destiné aux usagers du Conservatoire.
- **Organisation** de cours externalisés dans les centres sociaux de Villeneuve-les-Salines et Beauregard-Saint Eloi.
- **Mise à jour** des tarifs en fonction des revenus réels des familles pour obtenir un coût forfaitaire de participation aux frais de scolarité plus juste.

La médiathèque Michel-Crépeau se transforme

En parallèle de la préparation de son grand chantier de rénovation, la médiathèque a continué en 2022 à initier de nouvelles actions en direction de tous les publics.

UNE PHASE D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA MÉDIATHÈQUE

Inaugurée en 1998, le bâtiment de la médiathèque Michel-Crépeau va bénéficier en 2023 d'un **important programme de rénovation**. Cette réhabilitation a plusieurs objectifs :

› **l'optimisation des systèmes énergétiques** et de l'enveloppe du bâtiment,

› **l'amélioration générale de l'accueil du public** (restructuration des espaces, agrandissement, cloisonnements séparatifs vitrés, conforts thermique, visuel et acoustique),

› **la mise en accessibilité complète du bâtiment**,

› **l'amélioration des conditions de conservation** des collections anciennes et précieuses,

› **La mise à niveau technique** de l'auditorium, l'adaptation de la salle d'exposition et la mise à niveau générale électrique pour améliorer la consultation des ressources numériques sur place, développer des animations autour du numérique…

› **la création d'espaces et d'ambiances plus adaptés** aux pratiques et usages actuels en bibliothèque.

DES ACTIONS COLLECTIVES POUR TOUS LES PUBLICS

En 2022, la médiathèque a **initié des soirées jeux (de société et vidéo) pour les familles** afin d'attirer de nouveaux publics. En plus de ses actions en faveur de l'inclusion numérique, elle a lancé le projet **Médi@tic's (Éducation aux médias, à l'information et au numérique)** afin de sensibiliser les adultes et les jeunes à l'essor du numérique (ateliers, jeux, cafés rencontres, projections, exposition). **Des ateliers de conversation en langue française pour des publics allophones** (de langue étrangère) ont également vu le jour à travers un rendez-vous mensuel d'1h30 ouvert à toutes les personnes souhaitant discuter en français autour d'un café.

MISE EN ŒUVRE DU « PASS CULTURE »

Porté par le ministère de la Culture, le « Pass Culture » permet aux jeunes de 15 à 18 ans d'accéder individuellement à une offre cultuelle diversifiée, gratuite ou payante. Attribué également aux collèges et aux lycées, il permet de financer des activités d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire. Etre partenaire du « Pass Culture » est un moyen pour la médiathèque Michel-Crépeau de mieux **faire connaître ses offres d'animation aux professeurs et aux usagers**.

PRÊT DE LECTEURS CD ET DVD

La médiathèque a initié en 2022 **un service de prêt de lecteurs CD et DVD** afin de répondre à des besoins ponctuels d'écoute et de visionnage à domicile et un service de mise à disposition **de lecteurs CD portables pour la consultation sur place de textes lus et méthodes de langue**.

510 000
emprunts de documents
à la médiathèque et au médiabus.

+ 16 %
de consultations
de ressources numériques par rapport à 2021.

214 857 entrées
à la médiathèque durant l'année 2022.

Perspectives 2023

• **Lancement** des travaux de réhabilitation énergétique et fonctionnelle.

• **Mise en place** d'une offre de service alternative pendant la fermeture estimée à 1 an (réouverture 2e semestre 2024).

• **Mise en production** du nouveau système d'information pour les 14 bibliothèques du réseau Aloès.

• **Mutualisation** des ressources numériques sur abonnement avec plusieurs autres bibliothèques du département de Charente-Maritime.

La Coursive , une scène nationale accessible à tous les publics

En multipliant les partenariats et à travers de nouveaux dispositifs, La Coursive rend le spectacle vivant et le cinéma accessibles au plus grand nombre, en particulier les plus jeunes.

46 965 spectateurs
au cinéma entre août 2022 et avril 2023, lors de 1 263 séances.

82 087 spectateurs
accueillis sur la saison 2022/23, contre 78 326 sur la saison 2021/22.

82 spectacles présentés
soit 202 représentations (dont 37 scolaires).

UN SPECTACLE PARTICIPATIF AVEC « MILLE PLATEAUX »

En partenariat avec Mille plateaux, le Centre chorégraphique national de La Rochelle dirigé par Olivia Grandville, La Coursive a proposé à **100 danseurs amateurs de participer au processus de création d'un spectacle** sur le thème de la foule et du mouvement collectif. Ils ont suivi 8 ateliers de février à mars 2022 pour aboutir à une représentation sur la scène du Grand Théâtre.

DES REPRÉSENTATIONS HORS LES MURS

La Coursive est allée à la rencontre de nouveaux spectateurs avec la **présentation de 8 spectacles** (34 représentations) hors les murs : 3 spectacles sous chapiteau aux Minimes et 1 au Gabut, 1 à la Maison des Etudiants, 1 à l'Encan, 3 dans l'espace public notamment dans le quartier de Mireuil.

DEUX NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ÉDUCATION À L'IMAGE

La Coursive s'est lancée dans le dispositif « **Étudiants au cinéma** » en créant un ciné-club, programmé et animé par les étudiants eux-mêmes. Elle a aussi mis en œuvre pour la première fois le dispositif « **Maternelle au cinéma** » qui permet d'accueillir en salle les tout-petits dans des conditions de projection spécialement pensées pour eux.

SAISON COMMUNE AVEC LA COUPE D'OR À ROCHEFORT

Le partenariat qui lie La Coursive et La Coupe d'Or, dans le cadre d'une convention signée en septembre 2018, a permis au public de **découvrir des spectacles dans chacun des deux théâtres.** Six « échanges » se sont déroulés pendant la saison.

PROJET ÉDUCATIF AUTOUR DU CIRQUE, DE LA DANSE ET DE L'ÉCRITURE

Un projet d'éducation artistique et culturelle de 20 heures a été mené avec une classe de CM1/CM2 de l'école Le Renard à L'Houmeau, autour du spectacle Les Jambes à son cou de Jean Baptiste André et l'Association W. Les élèves ont participé à 16h d'interventions autour du cirque et de la danse et 4h d'ateliers d'écriture au sein de leur établissement scolaire.

LA CULTURE AU SERVICE DE LA SANTÉ

Une **formation de trois jours sur la conduite de projets d'action culturelle** a été proposée par La Coursive à 12 salariés d'établissements médico-sociaux de l'Agglo. La collaboration avec le Centre Richelieu-Croix Rouge a été développée en 2022 autour de la notion de l'équilibre. Pendant une semaine ont été abordées de manière ludique avec les patients les problématiques d'équilibre, de mobilité fonctionnelle, de confiance.

Perspectives 2023

- **Poursuite** des dispositifs d'éducation à l'image « Maternelle au cinéma » et « Étudiants au cinéma ».
- **Ateliers et sorties** aux spectacles en soirée pour les collèges et lycées dans le cadre du Pass Culture.

La Sirène, une partition musicale plurielle

À côté de la diffusion de concerts, l'espace musiques actuelles de l'Agglo joue un rôle de premier plan en matière d'éducation artistique et d'accompagnement à la création.

DES ACCOMPAGNEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES ÉLÈVES

L'équipe de La Sirène pilote désormais le « **Tremplin inter-lycées** » du bassin rochelais (communication, auditions, accompagnement, organisation soirée finale...). Ces artistes en herbe bénéficient de répétitions encadrées, d'ateliers, de master class, de préparation à la scène avec l'objectif d'être prêts pour une représentation sur la grande scène.

Depuis 2018, La Sirène accueille les cours de musique assistée par ordinateur (MAO) du Conservatoire dans son studio de pré-production. Depuis la rentrée 2022, les élèves de la classe de MAO peuvent **investir le studio d'enregistrement en soirée** pour mettre en pratique les connaissances techniques acquises en cours.

DES PARTENARIATS NOURRIS

En 2022, **coproductions, coréalisations, accueils d'événements de partenaires culturels** dans les locaux et spectacles hors les murs se sont poursuivis, avec notamment :

› l'organisation de la soirée événementielle célébrant les 50 ans du Port de Plaisance avec 3 500 spectateurs,

› le pilotage avec l'association l'A4 - spectacle vivant à Saint-Jean-d'Angély d'une soirée événementielle autour de la culture tsigane,

› le présentation de l'exposition « Corridors » de Marie Monteiro dans divers lieux de La Rochelle.

LA SIRÈNE ET LES FEMMES

L'année 2022 a été l'occasion pour La Sirène de questionner **la place des femmes dans ses projets artistiques**. Cette réflexion a notamment conduit à **présenter un plateau 100 % féminin lors du Show Quai's du 31 mars**. Ce coup de projecteur sur des utilisatrices régulières des studios a mis en lumière la richesse et la diversité des projets et a permis de nourrir le débat lors de la rencontre organisée le 24 novembre dans le cadre du **festival** « **Les femmes s'en mêlent** ».

29 groupes
accueillis en résidence de création.

28 accompagnements
à la professionnalisation lors de résidences de pré-productions studio.

1 485 abonnés
dont 1 105 spectateurs et 380 musiciens.

ANNÉE RECORD POUR LES RÉPÉTITIONS

Depuis 2022, les studios de répétition **sont ouverts 7 jours sur 7**. Avec une centaine de musiciens adhérents de plus qu'en 2021 et près de 7 000 heures de répétitions, **2022 constitue une année record** pour la salle des musiques actuelles rochelaise depuis son ouverture en 2011.

Perspectives 2023

- **Organisation** du concert « Secours Pop Live » (co-produit avec les Francofolies), dont les bénéfices seront reversés au Secours populaire de Charente-Maritime, avec Charlie Winston en tête d'affiche.
- **Restitution** du bilan carbone de La Sirène, réalisé par des étudiants de La Rochelle Université.

Les piscines communautaires

DEPUIS LA PRISE DE COMPÉTENCE « PISCINES » EN 2019, L'AGGLO ORGANISE LA COMPLEMENTARITÉ DES EQUIPEMENTS ET LEUR SYNERGIE, TOUT EN VEILLANT À CONSERVER LES SPECIFICITÉS DE CHAQUE STRUCTURE.

LANCEMENT DU « PASS'PISCINES »

L'Agglo est, depuis le 1er septembre 2019, responsable de la construction, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de la piscine Lucien Maylin à La Rochelle et des centres aquatiques à Châtelaillon-Plage et Palmilud à Périgny, qui relevaient jusqu'alors de la compétence de chaque commune.

En 2021, **un site Internet commun aux trois piscines** a été mis en ligne. Il présente les équipements, les activités, fournit des informations pratiques, des actualités et un agenda. Une page dédiée a également été créée sur Facebook.

Depuis juin 2022, **le Pass'Piscines unique donne accès aux bassins de Châtelaillon-Plage, de Périgny et de La Rochelle**. Les trois sites ne disposant pas des mêmes prestations, la solution de **forfaits à points** a été adoptée (100, 300 ou 2 000 points). Les abonnements aux cours et activités sont intégrés à cette carte.

ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LA 4e PISCINE DE L'AGGLO

Des études pour **la construction de la 4e piscine de l'Agglo sur le site du Moulin-Benoist à Lagord** ont été conduites en 2022. Le Conseil communautaire avait choisi ce site d'implantation en 2021 parmi trois options : Moulin-Benoist et les Greffières à Lagord, ainsi que La Motte à Puilboreau.

141 956 entrées
au centre aquatique de Châtelaillon-Plage.

126 élèves
participants au challenge scolaire natation et course à pied Aquathlon à Palmilud.

38 336 visiteurs
au centre aquatique Palmilud pendant l'été.

4 860 élèves
accueillis à la piscine Lucien Maylin dans le cadre de la natation scolaire.

LA PISCINE LUCIEN MAYLIN FÊTE SES 50 ANS

Le 9 avril 2022, **des animations familiales gratuites** ont été proposées à l'occasion des **50 ans de la piscine Lucien Maylin à La Rochelle**. Au programme : cours d'aquagym géant, ateliers cirque, pieuvre gonflable, sirène dans l'eau, exposition photo dans le hall… et une soirée « sons et lumières » mêlant musique, danse, chant, natation synchronisée et cracheur de feu. Près de **600 spectateurs ont assisté au spectacle final entre 20h et 23h**.

Tout au long de l'année à Lucien Maylin, **49 manifestations sportives se sont tenues**, rassemblant près de 600 compétiteurs et compétitrices en natation, 982 joueurs de Water-Polo, une cinquantaine d'apnéistes, près de 100 jeunes compétiteurs en triathlon et près de 1 000 joueurs de Hockey subaquatique.

TEMPS FORTS AU CENTRE AQUATIQUE PALMILUD

En 2022, le **centre aquatique Palmilud de Périgny a été partenaire de plusieurs actions** :

› le gala de natation synchronisée des jeunes de l'Agglo,

› l'Aquathlon, challenge scolaire (CM1 et CM2) natation et course à pied en partenariat avec l'Éducation nationale et le club de triathlon de La Rochelle (126 élèves),

› le « Défi de l'eau » avec le club de plongée de Surgères pour récolter des fonds au profit de l'Unicef (aquabike, aquacombo, aquagym, parcours aquatique, baptême de plongée),

› le pique-nique des agents de la Ville de La Rochelle, du CCAS et de l'Agglo avec privatisation des espaces extérieurs (500 agents).

Activité phare de l'établissement, la **natation scolaire a permis à 2 536 élèves de primaire de 17 communes de l'Agglo** de participer à 10 séances d'aisance aquatique. Tout au long de l'année ont également été proposés des cours d'aisance aquatique, d'aquabike, d'aquacombo, d'aquagym, d'aquamaternité, d'aqua kids, de bébés nageurs, de jardin aquatique, de natation adultes et enfants, de natation artistique…

SPORTS ENCHAÎNÉS ET AQUACINÉ AU CENTRE AQUATIQUE DE CHÂTELAILLON

Après une 1ère édition réussie en 2021 avec la diffusion du documentaire « Océans », le centre aquatique de Châtelaillon-Plage a **renouvelé l'opération** « **Aquaciné** », le 5 mars, avec le film l'Odyssée de Pi, proposant aux spectateurs une expérience insolite de cinéma dans l'eau ou installés dans des fauteuils flottants. Il a également organisé pour la 1ère fois un « **Aqua Crossfit** » en partenariat avec le Crossfit d'Angoulins **pour la découverte de sports enchaînés** : ski de fond sur machine, parcours aquatique, tir sur cible laser. Une trentaine de personnes ont participé à cette opération.

Tout au long de l'année ont été proposés des cours d'aisance aquatique, d'aquabike, d'aquacombo, d'aquacircuit, d'aquagym, d'aquamaternité, d'aquaphobie, d'aquasanté, d'aquados, de bébés nageurs, de marche aquatique, natation synchronisée, de natation adultes et enfants, de gym, de fitness, de pilate…

Perspectives 2023

• **Mise en ligne** d'un portail de paiement et de réservation en ligne des piscines.

• **Mise en œuvre** d'un contrat de performance énergétique et de maintenance commun aux trois établissements.

• **Fermeture** de Palmilud pour d'importants travaux structurels et d'amélioration énergétique de septembre 2023 à juin 2024, pour un montant de plus de 6,8 millions d'€.

UNE AGGLO ENGAGÉE

3

SOBRE ET DURABLE

En matière de mobilité, d'aménagement, d'environnement, de gestion des déchets et des eaux, l'Agglo conduit et accompagne les transitions avec stratégie et en concertation avec les habitants.

UNE AGGLO ENGAGÉE

3 SOBRE ET DURABLE

881 000 emprunts
de vélos aux stations libre-service.

238 primes
à l'acquisition d'un vélo électrique attribuées en 2022 pour 76 901 €.

8,5 Km
de liaisons cyclables de maillage réalisées en 2022 auxquelles s'ajoutent les liaisons structurantes (Avenue Simone Veil - Périgny, canal de Rompsay, rues autour de la gare de La Rochelle…).

Les mobilités

À TRAVERS DES AIDES AU COVOITURAGE ET AU VÉLO, AVEC L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES ET L'ÉVOLUTION DES TARIFS YÉLO, L'AGGLO FAVORISE L'USAGE DES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX ET PARTAGÉS SUR SON TERRITOIRE.

COUP DE POUCE FINANCIER AUX CO-VOITUREURS

Une expérimentation, sous la forme d'une aide financière au covoiturage, a été lancée en 2022 avec l'application Klaxit, pour les trajets domicile-travail. Objectif : vérifier si une telle aide est de nature à promouvoir la pratique du covoiturage régulier et sur courte distance.

De **nombreuses animations ont été menées** auprès des entreprises du territoire (17 000 salariés touchés) et à destination du grand public pour faire connaître le dispositif (communiqués de presse, spots radio, réseaux sociaux, animation dans la galerie marchande de Beaulieu, affichage sur la rocade et dans les zones d'activités…).

DÉFINITION DE NOUVEAUX TARIFS YÉLO

Une **nouvelle tarification** « **Jeunes moins de 26 ans** » **et étudiants est proposée à 100 € par an (au lieu de 230)** avec voyages illimités à bord des bus, bus de mer, passeur et TER dans l'agglomération. Elle donne également accès au service Yélo la nuit, aux vélos-parcs et parcs-relais. Un nouvel **abonnement de courte durée destiné aux jeunes** (stagiaires, saisonniers...) à 30 €, pour deux mois renouvelables, a également été créé.

En parallèle, une étude a été menée pour **faire évoluer l'ensemble de la tarification des services de bus, vélos et bateaux**, à l'appui d'une concertation publique. Objectif : **rendre la tarification plus lisible, multimodale et compatible** avec la mise en œuvre du post-paiement en septembre 2023.

MULTIPLICATION DES PISTES CYCLABLES

En 2022, **plusieurs liaisons structurantes vélo ont été mises en service** :

› avenue Simone Veil qui permet depuis le centre-ville de La Rochelle de rejoindre, par l'avenue Jean Moulin, les communes d'Aytré et de Périgny,

› boulevard Sautel (voie partagée bus-cycles),

› secteur Joffre-Rompsay pour proposer une emprise plus confortable aux cyclistes rue de Périgny et améliorer l'accès à la gare de La Rochelle.

L'Agglo apporte également son **soutien aux communes via l'attribution de fonds de concours pour la réalisation des liaisons cyclables de maillage**. En 2022, 411 286 € ont été attribués dans ce cadre.

Plusieurs **liaisons de maillage ont par ailleurs été livrées en 2022** :

› à Sainte-Soulle : requalification de la route RD110 (ou route de Chassagné) pour pouvoir à terme relier Usseau au cœur de la commune,

› à Dompierre-sur-Mer : rue de la Garenne pour assurer une liaison entre l'Ouest de la commune, les écoles et le centre-ville,

› à Saint-Vivien : éclairage et sécurisation de la piste entre la zone des Bonneveaux et la Ragoterie,

› à Angoulins : entre le pont de Pierre et la gare, qui permet notamment aux jeunes d'Angoulins de rejoindre le collège d'Aytré.

Une **vingtaine d'études de liaisons structurantes ou de maillage sont en cours** pour choisir les tracés, identifier les contraintes foncières et estimer les coûts : secteur de Croix Fort, secteur Nord (Marsilly, Nieul, Lagord, Puilboreau et Saint-Xandre), Salles-sur-Mer pour connecter la Ragoterie ou encore la liaison entre Thairé, Mortagne et Saint-Vivien, parc industriel de Périgny vers le parc commercial de Beaulieu…

1ÈRE ÉDITION DE « MAI À VÉLO »

Opération nationale initiée par le ministère de la Transition écologique et le ministère des Sports, « **Mai à vélo** » a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes à travers des événements gratuits, pédagogiques et populaires.

Un appel à participation a été lancé par l'Agglo en novembre 2021 pour l'organisation d'une 1ère édition sur le territoire en 2022. 34 porteurs de projets ont été recensés (en majorité des associations et particuliers) et **48 évènements** ont été programmés, dont une balade culinaire « Du potager à l'assiette », une balade musicale entre Aytré et Chef-de-Baie, « Pédalez autour du monde » une soirée-récit à Lagord. **1 737 participants** (25 à 30 par évènement) ont été comptabilisés.

PROLONGATION DE LA PRIME À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

L'Agglo a mis en place, depuis le 1er octobre 2019, une **prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné**, dont le montant varie en fonction du quotient familial. Cette prime a été prolongée en 2022 **pour une année supplémentaire**, selon les critères suivants :

› quotient familial inférieur ou égal à 450 € : prime de 50 % du prix du vélo, plafonnée à 300 €,

› quotient familial entre 451 et 650 € : prime de 40 % du prix du vélo plafonnée à 200 €,

› quotient familial entre 651 et 750 € : prime de 30 % du prix du vélo plafonnée à 100 €.

Cette prime peut être obtenue avant ou après l'achat du vélo mais obligatoirement auprès d'un vélociste partenaire ayant conventionné avec l'Agglo et étant en mesure de proposer un contrat de maintenance.

72 907
trajets en covoiturage
effectués avec l'application Klaxit, soit 1,8 million de km, pour 204 120 kg de CO_2 évités et un coût de 204 120 €.

16 communes
bénéficiaires du prêt d'un vélo à assistance électrique à titre gratuit pour 1 an afin d'en faire la promotion auprès des habitants.

DAVANTAGE DE COLLÉGIENS TRANSPORTÉS ASSIS

Le nombre d'élèves voyageant debout, sur les lignes à vocation scolaire du réseau Yélo est estimé à peu près à 700. Depuis 2019, la loi prévoit que, dès lors qu'un service public régulier de transport de personnes est consacré principalement à des élèves, il est soumis à l'obligation de les faire voyager assis. C'est dans ce contexte que l'Agglo a décidé en 2021 de financer **l'achat de 2 autocars chaque année jusqu'en 2024**, soit 8 véhicules sur 4 ans. Après 2 premiers cars affectés à la desserte du collège André Malraux (Châtelaillon), **2 autres cars ont été mis en service en 2022**, l'un pour **le collège Beauregard à La Rochelle** et l'autre pour **le collège Marc Chagall à Dompierre-sur-Mer.**

DES FINANCEMENTS POUR FAIRE ÉVOLUER LA LOGISTIQUE URBAINE

L'Agglo a engagé en 2018 une réflexion sur la logistique urbaine, basée sur une **concertation forte avec les acteurs du transport de marchandises en ville** (transporteurs, commerçants, CCI, services de la Ville de La Rochelle…), pour arriver à **la formalisation d'une feuille de route**. Plusieurs axes sont envisagés pour **concilier vitalité du centre-ville, baisse du trafic routier et des émissions de CO_2**.

Le **programme InTerLUD**, porté notamment par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Agence de la transition écologique (ADEME), a pour objectif de **mettre en œuvre des chartes de logistique urbaine durable** dans les Métropoles et Communautés d'Agglomération. L'adhésion de l'Agglo de La Rochelle à ce programme en 2022 lui a permis de bénéficier **de financements pour mener des études et relancer la concertation sur le sujet.**

Perspectives 2023

- **Livraison** de pistes cyclables (Clavette vers La Jarrie et rue du Château à Périgny), lancement des travaux entre le P+R Greffières de Lagord et Nieul-sur-Mer (en continuité de l'aménagement existant sur l'avenue du 8 mai 1945) et rue de Périgny à La Rochelle dans le cadre de la requalification du quartier Joffre-Rompsay.

- **Déploiement** d'une nouvelle solution de billettique Yélo permettant d'utiliser sa carte bancaire pour payer son titre de transport (sans contact sur le valideur), de nouveaux supports rechargeables, de bénéficier de nouvelles modalités d'accès aux vélos-parcs, de faciliter l'accès aux TER avec les titres et abonnement Yélo, de mettre en place une offre de post paiement.

- **Mise en place** de nouveaux tarifs Yélo (vélo, passeur, tickets Tribu…).

- **Remplacement** du système de contrôle d'accès aux vélos-parcs et création d'un accès pour la courte durée (48h).

- **Lancement** du programme « Yélo DETA » de transport à la demande en temps réel avec 4 navettes autonomes circulant sur 8 communes périurbaines.

- **Ouverture** du P+R Simone Veil avec desserte bus par la ligne 19 et aménagement de services sur site (vélo-box sécurisé individuel, station libre-service vélo, emplacements réservés au co-voiturage).

L’aménagement

LA CONCERTATION DES HABITANTS ET LES NÉGOCIATIONS AVEC LES OPÉRATEURS FAÇONNENT LES PROJETS DE CONSTUCTION ET D’AMÉNAGEMENT POUR LES RENDRE PLUS DURABLES.

1ÈRE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

À la fois document de planification et outil règlementaire, le Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) est appelé à évoluer régulièrement pour coller aux réalités du territoire. **Une modification de droit commun du PLUi a été prescrite en janvier 2022** afin de **prendre en compte les projets d’urbanisation communaux** mais également d’intégrer les objectifs de l’Agglo en matière de transition énergétique (énergies renouvelables, îlots de fraicheur…), de protection de l’environnement (espaces dédiés à la nature dans les projets de construction par exemple) et d’habitat.

Le processus de concertation associé à ces modifications s’est déroulé en plusieurs phases :

› de février à l’été 2022 : possibilité pour le public de formuler des observations et propositions sur des registres dans les mairies et à l’Agglo, par courrier, par mail et lors de 7 réunions publiques ;

› de juillet à septembre : bilan de la concertation par le Conseil communautaire, consultation des personnes publiques associées et des maires, évaluation environnementale ;

› fin 2022 : enquête publique.

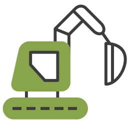

1 650 000 €
consacrés à des travaux d’amélioration et de rénovation des parcs d’activités.

Plus de 650 participants
aux réunions publiques organisées sur la modification du PLUi.

3 814 déclarations d’intention d’aliéner (DIA)
enregistrées en 2022, dont 1 356 sur la Ville de La Rochelle.

L’ÉCO-QUARTIER DE BONGRAINE, DÉMONSTATEUR DE LA VILLE DURABLE

Les travaux de dépollution des sols et de la nappe ainsi que la mise en œuvre des mesures compensatoires au titre de l’environnement se sont poursuivis en 2022 sur le futur éco-quartier de Bongraine. **La création de la ZAC en juillet 2022 a permis d’assurer la cession de la moitié du foncier à l’aménageur**. Après la sélection du projet « Bongraine, territoire en transition », par le Programme d’Investissements d’Avenir (PIA) France 2030 « Démonstrateurs de la Ville Durable », la convention de financement a été signée avec la Caisse des Dépôts permettant de lancer la première phase d’incubation des projets.

LE QUARTIER JOFFRE-ROMPSAY EN PLEINE MUTATION

L'Agglo a entrepris il y a déjà plusieurs années des travaux de réseaux préalables au projet d'aménagement urbain Joffre-Rompsay à La Rochelle. Ce projet redessinera le quartier **en créant des espaces publics et en faisant la part belle à la nature et aux mobilités douces**. En 2022, les travaux de requalification de la rue Franck Lapeyre ont été réalisés ainsi que la mise en sens unique de la rue de Périgny et la création d'une piste cyclable provisoire.

MISE EN ŒUVRE DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA ZAC DU FIEF DES DOMPIERRES À SAINT-XANDRE

« **Le Fief des Dompierres** », **ZAC située à Saint-Xandre**, s'étend sur 24 hectares et **prévoit d'accueillir entre 450 et 500 logements** : terrains à bâtir, maisons groupées ou appartements. Le projet intègre des espaces naturels, bordés de voies piétonnes et de pistes cyclables. Pour l'aménagement de la 3e et dernière tranche de la ZAC, il est prévu de réaliser environ 120 logements majoritairement sous la forme d'un parc habité privilégiant les modes doux et la qualité des espaces publics.

UN PLAN-GUIDE POUR LE FUTUR ÉCO-QUARTIER BAILLAC-MALEMORT À PUILBOREAU

Le futur éco-quartier Baillac-Malemort à Puilboreau proposera **650 logements autour d'un projet d'agriculture périurbaine et d'un site dédié aux loisirs**. En 2022, **la réalisation du plan-guide a permis de disposer d'une vision stratégique et urbaine** de ce projet sur un périmètre élargi. **Plusieurs terrains ont pu être achetés** via l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EFP-NA).

DES OPÉRATIONS NÉGOCIÉES AVEC LES OPÉRATEURS

Pour les opérations privées dont elle n'a pas la maîtrise, l'Agglo utilise différents moyens afin de les rendre plus durables et qualitatives dans le cadre de ce qu'on appelle « **l'urbanisme négocié** ».

En amont des dépôts de permis de construire pour des programmes immobiliers, des échanges sont organisés entre les opérateurs, les élus et les services de l'Agglo dans le cadre des **Comités Techniques d'Urbanisme (CTU), ou de commissions municipales**. Ces rencontres servent à discuter des typologies et du nombre de logements, de la qualité environnementale et architecturale, de la manière d'intégrer des services et commerces…

En 2022, un travail avec les aménageurs, promoteurs, bailleurs et architectes a permis d'aboutir à un référentiel. Outil d'accompagnement opérationnel, **ce PACTE (Partenariat pour l'Aménagement et la Construction en Transition Écologique)** contient des préconisations en matière de participation citoyenne, de qualité du cadre de vie, d'ambiances et d'usages, d'environnement, de sobriété énergétique des bâtiments, de desserte par transports en commun et d'axes cyclables. Il propose **un cadre de négociation autour de trois axes** : un territoire frugal (réduction de l'empreinte écologique des projets), un territoire vivant (valorisation de la nature dans les projets urbains et architecturaux), un territoire sain et solidaire (soin porté à la qualité de vie, à la diversité, à la qualité de l'habitat, à la concertation).

En 2022, plusieurs projets ont été **accompagnés en** « **urbanisme négocié** » :

› **Fief de Beauvais à Périgny** avec l'encadrement de la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre et avec la mise en œuvre de « l'Atelier Fief de Beauvais » regroupant les porteurs de projet, la commune et l'Agglo ;

› **Lavoisier-République à La Rochelle** via l'accompagnement de l'Office Public de l'Habitat de l'Agglo dans le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine ;

› **Domaine de Maillezais à Nieul-sur-Mer** avec l'association des habitants à l'élaboration du projet ;

› **Éco-quartier des Cinq Quartiers à Angoulins-sur-Mer** à travers la finalisation du travail de conception du projet avec les opérateurs.

DEUX NOUVELLES CONVENTIONS-CADRES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPF-NA)

Le conventionnement avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EFP-NA) a été remis à plat avec l'élaboration de deux conventions-cadres thématiques : l'une sur le recyclage foncier, l'autre sur les réserves foncières. **La finalisation d'une troisième convention-cadre consacrée à la revitalisation des centres-bourgs des communes**, à l'exclusion de la Ville de La Rochelle, est en cours.

950 000 €
de travaux
sur le quartier Joffre-Rompsay (rues Franc Lapeyre et de Périgny, pacification du boulevard Joffre).

Plus de 400 logements
autorisés sur les projets urbains communautaires.

Perspectives 2023

• **Finalisation** des travaux préalables à l'aménagement de l'éco-quartier de Bongraine à Aytré et approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

• **Reprise** des études et de la concertation réglementaires suite à la nouvelle programmation sur l'Îlot Joffre et lancement de l'appel à projets.

• **Finalisation** de la stratégie foncière de l'Agglo et des fiches-actions associées basées sur le projet de territoire « La Rochelle Agglo 2040 ».

• **Engagement** des études préalables à la réalisation du futur éco-quartier Baillac-Malemort à Puilboreau , préparation des consultations sur les projets du Puy Mou à Lagord et de Petite Courbe à Aytré.

• **Approbation** de la modification n°1 du PLUi au 1er semestre.

• **Élaboration** d'une nouvelle convention-cadre confiant à la SAFER de Nouvelle-Aquitaine une mission de surveillance et de maîtrise foncière sur l'Agglo.

La transition énergétique et l'écologie

ÉNERGIE, BIODIVERSITÉ, ALIMENTATION, SANTÉ : L'AGGLO AGIT SUR TOUS LES FRONTS POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE SUR SON TERRITOIRE.

VERS UN « PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL »

L'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est un moyen de traiter l'intégralité des problématiques liées à l'urgence climatique en articulant les différents plans et démarches préexistants. Sa portée est à la fois stratégique et opérationnelle. Initié en 2017, **le projet de PCAET de l'Agglo a été arrêté en 2022**. Il confirme l'ambition du territoire d'atteindre la neutralité carbone dès 2040 et le niveau « Territoire à Energie Positive » en 2050. Le projet de texte a été transmis pour avis à la Région, l'Etat et l'Autorité Environnementale pour remarques avant la consultation publique organisée au 1er semestre 2023.

RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

De nouvelles dispositions ont été prises en 2022 pour **encourager le développement de productions locales et renouvelables d'énergies**. Trois principes régissent cette réorientation stratégique :

› **la planification énergétique territoriale**, qui remet la collectivité au cœur du processus de décision sur son territoire,

› **la participation citoyenne**, qui permet d'associer les citoyens,

› **l'énergie partagée**, qui favorise une autoconsommation collective en circuit court.

Afin d'encourager les projets de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR), l'Agglo étudie la possibilité, avec ses communes, de se doter d'une **structure de pilotage et de portage de projets énergétiques**. Anticipant le travail de cette structure, des **études de faisabilité de projets photovoltaïques ont été engagées en 2022** sur plusieurs secteurs (Dompierre-sur-Mer, Bourgneuf, le Port de plaisance des Minimes…)

67 000 €
engagés pour accompagner financièrement les projets de rénovation énergétique via l'aide locale Bas Carbone de l'Agglo.

7 communes
bénéficiaires du Fonds de concours renforcement de la trame verte (Périgny, Saint-Vivien, Angoulins, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien, Lagord et Montroy).

Plus de 40 actions
définies dans le Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

680 rénovations
accompagnées par la Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique (PRRE) depuis sa création en 2021.

LA PRRE CONSEILLE LES USAGERS

Ouverte en juin 2021 à La Rochelle, la PRRE (Plateforme Rochelaise de Rénovation Énergétique) est un **espace de conseil** destiné aux propriétaires, locataires et bailleurs pour les **accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique**. Elle doit permettre de **réduire de 15 % la consommation d'énergie du parc résidentiel privé** grâce à la rénovation de 45 000 logements au niveau BBC d'ici à 2040. En 2022, **1 188 personnes ont été conseillées** par la PRRE dont 512 se sont engagées dans la réalisation d'un projet de rénovation énergétique.

RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX PESTICIDES

Une station de **mesures du réseau de surveillance des pesticides dans l'air** a été installée à Montroy. En juillet 2022, les résultats de la campagne 2021 ont été publiés, mettant en évidence des concentrations plus importantes que sur les sites fixes de la région et en France, notamment pour quelques herbicides. Le Conseil Communautaire du 7 juillet 2022 a adopté à l'unanimité une **motion relative à l'arrêt de l'utilisation du prosulfocarbe au titre du principe de précaution.**

UN PROJET ALIMENTAIRE ET AGRICOLE PARTAGÉ ET RÉPLICABLE

Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Aunis-Ré est organisé autour de trois axes : **une alimentation saine et locale pour les consommateurs, une viabilité économique pour les producteurs et une exigence environnementale** pour le territoire. Après deux années de co-conception avec les acteurs de la chaîne alimentaire, le plan d'actions et la gouvernance (comité de pilotage, parlement et groupes de travail) ont été définis en 2022. Les groupes de travail devront préciser, courant 2023, les conditions de mise en œuvre de ce plan d'actions.

Avec les Communautés de Communes de l'île de Ré, d'Aunis Sud et d'Aunis Atlantique, l'Agglo a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Banque des Territoires « Démonstrateur des transitions agroécologique et alimentaire » pour faire de son projet agricole et alimentaire un terrain d'expérimentations réplicables. **Lauréats de cet AMI, avec le projet « Terres de transitions »**, les quatre EPCI vont pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour développer leur projet.

UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN 3E RÉSEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE

En 2019, le Schéma directeur des réseaux de chaleur avait identifié la possibilité de création d'un 3e réseau de chaleur sur l'Agglo, qui permettrait d'alimenter le quartier des Minimes à La Rochelle. **Une étude a été engagée en ce sens en 2022.**

LANCEMENT DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Les premières actions de la stratégie biodiversité, sur le principe « Éviter Réduire Compenser » ont été engagées en 2022. Elles doivent permettre :

› d'améliorer la connaissance du territoire et de ses espèces pour mieux les protéger et les mettre en valeur,

› de sécuriser les projets et l'instruction des dossiers auprès des services de l'Etat,

› de réaliser un travail collégial sur les mesures compensatoires environnementales,

› d'avoir une vision cohérente à l'échelle de l'Agglo pour mieux anticiper les enjeux liés aux espèces et habitats protégés.

Perspectives 2023

- **Création** d'une structure de portage des projets d'énergie renouvelable.
- **Résultats** de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur sur le quartier des Minimes à La Rochelle.
- **Élaboration** du volet santé-environnement du Contrat Local de Santé.
- **Consultation** publique sur le Plan Climat Air Energie Territorial et rédaction d'une version consolidée du document sur la base des avis recueillis.
- **Restitution** de la campagne de mesures 2022 des pesticides dans l'air sur la plaine de l'Aunis et réalisation de nouvelles études pour affiner les connaissances sur le sujet.

La réduction, le tri et la valorisation des déchets

ENGAGÉE DE LONGUE DATE DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGGLO ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS ET LES HABITANTS DANS L'ÉVOLUTION DE LEURS PRATIQUES ET COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE DÉCHETS.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE RECULE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

En lien avec le Projet Alimentaire de Territoire et dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, l'Agglo a accompagné pendant 2 ans (2020-2022) 12 communes dans leur **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire** (Angoulins, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, La Jarne, Lagord, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Sainte-Soulle, Saint-Rogatien, Thairé et Vérines). En 2022, ces communes ont poursuivi la mise en œuvre de leurs actions « anti-gaspi » et reconduit des campagnes de pesées pour en suivre l'évolution.

Une cinquantaine d'actions a été menée sur la période au sein des restaurants scolaires portant sur toute la chaîne de la restauration, « De la commande à l'assiette » en passant par l'élaboration des menus, la préparation des repas, le service et l'environnement de la restauration scolaire et la sensibilisation auprès des élèves. **Ce dispositif d'accompagnement a été relancé avec 6 communes pour la période 2022-2024** (Aytré, Esnandes, L'Houmeau, La Jarrie, Saint-Xandre, Salles-sur-Mer).

LES CENTRES DE VALORISATION DES DÉCHETS REMPLACENT LES DÉCHÈTERIES

L'Agglo s'est dotée en 2015 d'un Schéma directeur qui prévoit **l'ouverture de 5 nouveaux Centres de valorisation des déchets d'ici 2025**, en remplacement des 13 déchèteries devenues inadaptées aux enjeux environnementaux et réglementaires, à la qualité d'accueil des usagers et aux conditions de travail pour les agents.

Après celui de Périgny, le Centre de valorisation des déchets Ouest, situé dans le quartier de Laleu à La Rochelle, a ouvert en février 2022. Le projet de Centre de valorisation Nord, situé à l'Aubreçay (Saint-Xandre), a été lancé. En parallèle, les filières « Article de Sport et de Loisirs » et « Article de Bricolage et de Jardinage Thermique » ont été mises en place.

5,7 % de déchets
en moins traités en déchèteries, soit 237,7 kg/an/habitant, contre 252 kg en 2021.

189 tonnes
d'objets réemployés par la recyclerie La Belle Affaire à Aytré.

De 13 à 70 % de réduction du gaspillage alimentaire
dans les restaurants scolaires des 12 communes accompagnées par l'Agglo entre 2020 et 2022.

2 459 personnes
sensibilisées à la prévention et au tri des déchets dont 1 449 visiteurs au Centre de tri Altriane (855 enfants et 594 adultes).

UN CHATBOT POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUR LE TRI

En janvier 2022, l'Agglo a mis en ligne sur son site Internet (rubrique « Déchets ») **un agent conversationnel** (chatbot) **appelé** « **Trizzy** ». Cet assistant numérique « zéro déchet » permet aux usagers, particuliers ou professionnels, d'obtenir 24h/24 et 7j/7 des réponses directes et personnalisées à leurs questions sur le geste de tri, les alternatives pour prolonger la durée de vie de leurs objets et réduire leurs déchets et les initiatives locales en matière.

ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) constitue le volet « Prévention » de la nouvelle stratégie déchets adoptée en 2022. Il doit permettre d'accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités en matière de **réduction des déchets et de leur dangerosité**.

Le PLPDMA 2023-2028 s'articule autour de **36 actions regroupées en 8 axes thématiques** :

› se donner les moyens d'amplifier les changements de comportement,

› développer à plus grande échelle la gestion de proximité des déchets alimentaires,

› développer le jardinage au naturel,

› renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire,

› accompagner les citoyens vers la consommation responsable de biens et équipements,

› contribuer à l'allongement de la durée de vie des équipements et des matériaux,

› mobiliser les entreprises, développer leur rôle de levier dans la consommation responsable,

› déployer l'éco-exemplarité au sein de l'Agglo et des structures publiques du territoire.

ADOPTION D'UNE NOUVELLE FISCALITÉ ET DE NOUVELLES RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Pour répondre aux enjeux environnementaux, réglementaires et financiers, l'Agglo s'est fixé pour ambition de réduire les déchets ménagers et assimilés de 15 % à l'horizon 2030. Soit **un effort supplémentaire de 60kg en moins par habitant et par an** (par rapport à 2019). Pour atteindre cet objectif, et répondre à **la généralisation du tri à la source des biodéchets** dès 2024, elle s'est notamment dotée d'un nouveau Schéma directeur de la collecte comprenant une redéfinition de ses services de collecte et de leur mode de financement.

Plusieurs mesures ont été actées, dont :

› la généralisation du tri à la source des biodéchets (compostage individuel, partagé, collecte en points d'apport volontaire),

› l'installation de nouveaux équipements de proximité pour favoriser le tri et la valorisation des déchets,

› l'optimisation des collectes,

› l'achat de véhicules de collecte à motorisation décarbonée,

› la mise en œuvre d'une part incitative de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) au 1er janvier 2027, avec une comptabilisation des levées de bac (à partir de 2026) et des dépôts en apport volontaire,

› l'instauration d'une redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers (progressivement entre 2024 et 2026).

Perspectives 2023

• **Consultation et choix** d'un prestataire pour la réalisation d'une enquête auprès des usagers dans la perspective du déploiement de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) incitative.

• **Lancement** de la phase de sélection des candidatures pour la modernisation et l'extension du Centre de tri Altriane à Salles-sur-Mer.

• **Adoption** du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2023-2028.

• **Choix** du groupement qui réalisera le nouveau process de compostage des déchets verts et des biodéchets alimentaires à l'Unité de Compostage à Périgny.

L’eau

À LA FOIS RESSOURCE À PROTÉGER ET FACTEUR DE RISQUES, L’EAU EST UN ÉLÉMENT QUE L’AGGLO CHERCHE À MAÎTRISER, DANS L’INTÉRÊT DE TOUTES ET TOUS.

SÉCURISER LE CYCLE DE L’EAU

L’Agglo exerce directement la compétence « distribution d’eau » sur tout son territoire depuis le 1er janvier 2021. En 2022, **elle a préparé la reprise en régie des 14 communes du Nord du territoire**, anciennement adhérentes à Eau 17 et encore couvertes par la délégation de service public de la SAUR.

Plusieurs chantiers de renouvellement des réseaux et branchements ont été conduits à La Rochelle, Aytré, Angoulins, La Jarrie, Saint-Rogatien, Périgny, Lagord, Nieul-sur-Mer… **Des actions de sensibilisation à la protection de la ressource et aux économies d’eau** ont également été menées pendant l’année, notamment dans le cadre du **contrat territorial Re-Sources 2021-2023** (Festival de l’eau, conférences et balades sur l’eau du territoire, fresque de l’eau…).

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE PROTECTION COLLECTIFS ET INDIVIDUELS CONTRE LES SUBMERSIONS

Engagés dans le cadre du **Programme d’actions de prévention des inondations (PAPI)**, les travaux de **protection de la commune de L’Houmeau** par digues se sont achevés en 2022 au niveau du Marais de Pampin et de l’anse de La Fertalière. Les travaux de **confortement du trait de côte**, au niveau de **la Prée de Sion sur la commune d’Esnandes**, ont également pris fin. Le rehaussement et le confortement de la digue serviront à protéger la zone conchylicole.

Une protection collective n’étant pas réalisable **sur le Vieux-Port de La Rochelle** (contraintes patrimoniales, rapport coût-bénéfice), l’Agglo a fait l’acquisition d’une bâche anti-submersion dans l’attente de la réalisation de **protections individuelles**. En 2022, **une étude de pré-diagnostic a été lancée afin de définir les bâtiments à protéger et les travaux à réaliser**.

Afin d’**améliorer la surveillance et les prévisions**, des sondes, capteurs et piézomètres ont été mis en place, en association avec le développement de la télémesure et de la télésurveillance.

Les **élus et agents de 8 communes de l’Agglo ont été accompagnés** sur l’élaboration ou la mise à jour de leurs **Plans communaux de sauvegarde** et sur leurs exercices de sécurité civile. Cette action contribue à faire émerger une culture commune de la gestion des risques en vue de l’élaboration d’un Plan intercommunal de sauvegarde.

19 analyses
de carbone dans les sols agricoles réalisées dans le cadre d’une action transversale Re-Sources / La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

458 personnes
sensibilisées aux risques de submersion marine via les services civiques Unis-Cité.

10,2 M de m³
d’eau potable facturés en 2022.

DÉCONNEXION ET GESTION INTEGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La déconnexion des eaux pluviales sur des sous-bassins versants urbains doit permettre de **limiter les rejets dans le réseau de collecte et de favoriser l'infiltration**. Des travaux de déconnexion et de gestion intégrée des eaux pluviales ont été réalisés en 2022 à Châtelaillon-Plage (rues Pasteur et Flandres-Dunkerque) et à Angoulins (rue des Russons)

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DU CURÉ

Le territoire de l'Agglo est en zone de répartition des eaux (ZRE), c'est-à-dire qu'il présente une insuffisance des ressources par rapport aux besoins. Depuis 2021, l'Agglo s'est engagée dans le co-portage, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime et du Syndicat mixte des Rivières et Marais d'Aunis, d'**un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé**. L'année 2022 a été consacrée à **la réalisation d'un état des lieux**.

Ce PTGE doit permettre de faire respecter une **gestion quantitative, qualitative, équilibrée et collective de l'eau disponible sur le bassin versant**, dans le respect des milieux aquatiques et en s'adaptant à l'évolution des conditions climatiques (alimentation en eau potable, assainissement, industrie, irrigation, pêche, usages récréatifs...).

DES ÉTUDES POUR ENTRETENIR ET RESTAURER LES COURS D'EAU ET LES MARAIS

Dans le cadre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), un programme d'actions pluriannuel a été défini et le premier Contrat territorial des marais et côtiers de l'Agglomération rochelaise (CTMA) a été signé en 2021 par 11 maitres d'ouvrage : l'Agglo porteuse du contrat, 7 communes et 3 associations syndicales de marais, 3 partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Charente-Maritime). En 2022, des études ont été menées pour programmer des **travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais**.

110
diagnostics
de logements réalisés dans le cadre du PAPI Marais de Lauzières.

1 800
Rochelais
inscrits à l'automate d'appel pour recevoir les sms de vigilances météo.

Perspectives 2023

- **Exercice** de la compétence distribution d'eau en régie sur l'ensemble de l'Agglo (excepté Châtelaillon) et vote d'un tarif unique de l'eau.
- **Validation** de l'état des lieux et démarrage de la phase de diagnostic du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé.
- **Organisation** d'une formation sur l'hébergement des populations évacuées en cas de submersion marine et **réalisation** des plans particuliers de mise en sûreté de 7 structures petite enfance.
- **Acquisition** de plus de 30 hectares de fonciers agricoles pour la mise en œuvre de mesures de préservation de l'eau.
- **Lancement** d'une étude hydraulique sur la protection contre les submersions du quartier de la Genette et du parc Charruyer à La Rochelle.

74 865
immeubles
desservis en assainissement collectif, soit une population estimée de 179 804 habitants.

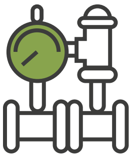

1 824
raccordements
au réseau d'eaux usées diagnostiqués.

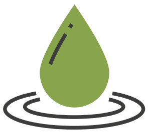

10 M de m3
d'eaux usées traités par les stations d'épuration de l'Agglo.

L'assainissement des eaux usées

EN ADOPTANT UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT, L'AGGLO SE DOTE D'UN PLAN D'ACTIONS COHÉRENT ET DE MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR ASSAINIR LES EAUX USÉES.

ADOPTION D'UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

L'Agglo a lancé fin 2018, l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement sur l'ensemble de son territoire et de ses infrastructures de collecte, transfert et traitement des eaux usées. Adopté par le Conseil communautaire en octobre 2022, ce Schéma permet de répondre à l'obligation réglementaire de réalisation des diagnostics permanents des systèmes d'assainissement et constitue **la stratégie globale de la politique d'assainissement des eaux usées** pour les 20 prochaines années à l'échelle de l'agglomération.

Il vise notamment à :

- adapter les infrastructures à l'évolution de la démographie et de l'urbanisation du territoire ;
- évaluer la pertinence de desservir en assainissement collectif des zones isolées et mettre à jour le zonage d'assainissement ;
- définir la politique d'investissement en matière de renouvellement et de réhabilitation des réseaux, intégrant la réduction des eaux parasites ;
- déterminer le devenir des effluents venant des communes de Clavette, La Jarrie et Croix-Chapeau (actuellement dirigés vers la station d'épuration d'Aigrefeuille qui est en limite de capacité).

Les enjeux majeurs issus du Schéma directeur sont :

- la construction d'une 2e station d'épuration pour délester le pôle épuratoire de Port-Neuf à La Rochelle ;
- la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Christophe ;
- l'augmentation importante des investissements consacrés au renouvellement et à la réhabilitation des réseaux et postes de pompage.

Il se décline en actions concrètes :

- desserte en assainissement de la commune de Yves (le Bourg et les hameaux du Marouillet et des Trois Canons) et de la zone d'activité de l'Aubreçay sur la commune de Saint-Xandre ;
- élaboration d'un programme de travaux sur la commune de Vérines visant à réduire les entrées d'eaux claires parasites et à optimiser le système de transfert ;
- renouvellement du refoulement du poste Jean-Moulin à La Rochelle.

LA QUALITÉ DE LA RELATION USAGERS À NOUVEAU CERTIFIÉE

La certification qualité ISO 9001 récompense et garantit un niveau élevé de qualité du service. Certifié depuis 2009, **le service « Gestion des usagers » a été audité en 2022 et a obtenu le maintien de cette certification**. La campagne des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif a été poursuivie.

BAISSE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU PÔLE ÉPURATOIRE DE PORT-NEUF

Une **réduction significative de la consommation énergétique des surpresseurs d'air** a été enregistrée sur le pôle épuratoire de Port-Neuf à La Rochelle depuis **le remplacement, en novembre 2022, de membranes d'aération** d'une file de traitement.

LES COMPOSTS DES BOUES D'ÉPURATION AMENDENT LES TERRES AGRICOLES

Les boues issues de l'épuration des eaux usées sont transformées en compost pour être épandues sur des sols agricoles. En 2022, 18 605 tonnes de boues ont été traitées et **10 823 tonnes de compost épandues au bénéfice de 41 agriculteurs**.

GESTION ET SUIVI DU PATRIMOINE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Une cellule interne au service Assainissement est dédiée à l'élaboration et au suivi de la gestion patrimoniale des ouvrages d'assainissement. L'objectif est de **maintenir en bon état ce patrimoine et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme**, en établissant un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation.

En 2022, **2 452 ml de collecteurs d'eaux usées gravitaires ont été remplacés** dans le cadre du programme de renouvellement, 3 136 ml de réseaux ont été réhabilités par chemisage (+ 7 % par rapport à 2021), 266 branchements ont été remplacés ou réparés.

292
demandes
de branchement au réseau d'eaux usées instruites..

275 M d'€
(valeur 2022) de travaux prévus au Schéma directeur d'assainissement sur la période 2022-2041.

1 316
km de réseaux et 210 postes de pompage
pour la collecte et le transfert des effluents vers les pôles épuratoires.

Perspectives 2023

- **Poursuite** des études et début des travaux de la reconstruction du poste de pompage des eaux usées de Porte-Dauphine et des réseaux associés à La Rochelle.
- **Mise en service** du réseau public d'assainissement collectif sur la commune de Yves.
- **Engagement** de la procédure d'enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement.
- **Mise en place** d'une nouvelle tarification eau - assainissement dans le cadre de la prise de compétence globale de l'Agglo.
- **Poursuite** de la campagne des diagnostics initiaux des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de l'Agglo.

UNE AGGLO ENGAGÉE

4

COOPÉRATIVE

Dans un monde de plus en plus complexe et instable, la coordination et les coopérations à différentes échelles territoriales répondent aux enjeux de solidarité, d'efficience et de cohésion

UNE AGGLO ENGAGÉE

4 COOPÉRATIVE

L'accompagnement des communes et les coopérations locales

EN STRUCTURANT DES POLITIQUES « FAMILLE » ET « SANTÉ » À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE ET EN APPORTANT UN APPUI À SES COMMUNES, L'AGGLO FAVORISE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES USAGERS SUR SON TERRRITOIRE.

Jusqu'à 250 000 € : le fonds de concours aux équipements structurants a été renforcé en 2022 et passe de 150 000 € à 250 000 € maximum, pour 2 à 4 projets par mandat selon la taille de la commune bénéficiaire.

9 groupements de commandes publiques proposés par l'Agglo aux communes membres.

24 communes bénéficiaires des 5 000 € de fonds de soutien aux manifestations communales.

DÉFINITION D'UN PROJET TERRITORIAL DÉDIÉ AUX FAMILLES

Avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Charente-Maritime, **16 communes de l'Agglo** et 2 syndicats intercommunaux portant les compétences petite enfance, enfance et jeunesse se sont engagés en 2022 à **co-construire un projet de services aux familles, à travers la Convention Territoriale Globale 2023-2027**. Leur objectif : tendre vers une **égalité d'accès aux droits et aux services** sur le territoire concerné. Ce projet porte sur les **thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, sur l'accompagnement des publics à besoins spécifiques** (handicap, insertion sociale et professionnelle, accès aux droits, inclusion numérique…) et le **cadre de vie** (animation de la vie sociale, logement, mobilité…).

Les **élus locaux et les coordinateurs des projets éducatifs locaux ont été concertés au 1er trimestre 2022** puis le Réseau des coordinateurs des projets éducatifs des communes et des syndicats intercommunaux a été constitué. **Une enquête en ligne sur les services aux familles** a ensuite été conduite entre le 15 juin et le 15 août. En novembre, le diagnostic a été partagé et une vision collective a été travaillée autour de thématiques cibles.

L'ANIMATION DE LA COOPÉRATION

Depuis 2017, **un agent chargé de la relation aux communes** fait l'interface entre l'Agglo et les 28 communes et facilite le recours aux services ressources de l'Agglo et de la Ville de La Rochelle pour les 27 autres communes. **Le Bureau des communes facilite la mise en réseau** et des temps d'échange et de partage sont régulièrement organisés : réunions des 28 directeurs généraux des services, avec les agents des communes, Forum des Conseillers municipaux. **Des tournées organisées dans les communes** permettent aussi d'expliquer les politiques publiques portées par l'Agglo.

UN FUTUR CONTRAT LOCAL DE SANTÉ À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO

Le Contrat Local de Santé (CLS) permet une **coordination territoriale des actions** de promotion de la santé et de prévention, des politiques d'accès aux soins et d'accompagnement médico-social, **en fonction des besoins spécifiques de la population**.

L'élaboration d'un CLS sur le périmètre de l'Agglo a été engagée en 2022 à partir d'un diagnostic réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé. Cet état des lieux a permis d'identifier **4 grands enjeux locaux de santé** :

› le renforcement de l'accès aux soins,

› la promotion de la santé mentale et la lutte contre la souffrance psychosociale,

› l'amélioration du cadre de vie en agissant sur l'environnement (qualité de l'air, de l'alimentation…),

› l'accompagnement de la population pour faire adopter des comportements et des habitudes favorables à la santé.

Ce diagnostic a été alimenté par **des enquêtes et des entretiens** auprès des acteurs de la santé et du secteur social du territoire, des habitants, des élus...

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE SERVICES AUX COMMUNES

Au-delà des gains financiers, la création de services communs entre l'Agglo et la Ville de La Rochelle permet de **faire bénéficier aux 27 autres communes de leurs compétences et expertises**.

L'offre de coopération se traduit par :

› l'accompagnement en conseils et partages d'expérience de la part de plusieurs directions de l'Agglo ou de la Ville de La Rochelle (commande publique, affaires juridiques, finances, transition énergétique, risques majeurs…),

› des prestations de service du Centre technique municipal de la Ville de La Rochelle, du pôle Développement urbain, de la direction Gestion et prévention des déchets, du service Transition numérique, du prêt de vélo à assistance électrique…

› des agents dédiés au soutien des communes : le Bureau des communes, chargé de recueillir leurs demandes et de les orienter vers le bon interlocuteur, le conseiller en énergie partagé, les agents de la brigade de la fourrière animale.

2 829 réponses
au questionnaire en ligne sur les Services aux familles, soit 15 % des parents d'enfants de 0 à 25 ans allocataires CAF du territoire de l'Agglo.

483 interventions
de la fourrière animale.

Jusqu'à 75 000 €
de fonds de concours aux installations d'énergie renouvelable pour 3 projets maximum sur la durée du mandat.

Perspectives 2023

• **Validation** du projet de services aux familles et de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 par les instances décisionnaires des collectivités (Agglo, communes et syndicats intercommunaux) et des partenaires (CAF…).

• **Réflexion** sur un transfert total ou partiel de la compétence enfance-jeunesse permettant de répondre au besoin des familles dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

• **Edition** du Guide de la coopération avec les communes et renforcement du Bureau des communes.

• **Adoption** d'un nouveau pacte fiscal et financier entre l'Agglo et ses communes

• **Création** d'une structure de portage des projets énergétiques pour accompagner les communes dans les études de faisabilité, le financement et la réalisation des projets.

Les coopérations territoriales

EN TRAVAILLANT EN PARTENARIAT AUX NIVEAUX LOCAL, RÉGIONAL, EUROPÉEN ET INTERNATIONAL, L'AGGLO CONTRIBUE À UNE SOCIÉTÉ PLUS SOLIDAIRE ET DURABLE.

SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés avec l'État ont pour objectif d'accompagner **la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires**. Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2020-2026 de l'Agglo a été signé en 2022 avec l'État, le Département de Charente-Maritime, l'Ademe, la Banque des Territoire, l'Agglo et ses 28 communes. Intégrant l'ensemble des dispositifs promus par l'État et ses opérateurs, **ce contrat devra être actualisé chaque année**, en fonction de l'avancement des projets de l'Agglo et de ses communes membres.

CLÔTURE DE LA PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2014-2020 DU GROUPE D'ACTION LOCALE PÊCHE ET AQUACULTURE

L'Agglo animait sur son territoire et sur celui de l'île de Ré et de Charron, depuis 2017, un groupe dont l'objectif était de **développer localement et de façon durable la pêche et l'aquaculture**. S'appuyant sur le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, ce groupe nommé Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) a financé des projets innovants et d'intérêt collectif. **Le dispositif a été clôturé en 2022**.

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE ÉLARGIE POUR BÉNÉFICIER DE FONDS EUROPÉENS

L'Agglo et les Communautés de communes de l'Île de Ré, Aunis sud et Aunis Atlantique ont été **sélectionnées dans un appel à candidatures**, dans le cadre de la programmation européenne 2021-2027 proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les quatre collectivités ont élaboré **une stratégie territoriale commune, animée par l'Agglo de La Rochelle, reposant sur 4 objectifs** :

› faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire, en développant une alternative crédible à « l'autosolisme » dans les déplacements domicile-travail ;

› proposer une offre d'alimentation et de production de proximité et de qualité, par le dévelop-pement d'approvisionnements en circuits courts ;

› soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics, pour favoriser l'accès des jeunes au parc locatif et renforcer les liens avec les usagers ;

› promouvoir une économie bleue durable sur le territoire, en créant des synergies entre les filières.

5e Cahier
publié depuis 2014 par l'Observatoire de l'Agglo. L'« **Atlas du territoire** », paru en 2022, est consacré aux portraits des 28 communes membres. Il est mis à jour annuellement dans un format numérique.

1 700 jeunes adultes
haïtiens formés depuis 2002 à des métiers manuels dans le cadre de la coopération décentralisée avec Port-au-Prince.

19 villes
partenaires dans le projet européen URBACT « Global Goals for Cities » sur la territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lequel La Rochelle était la seule collectivité française.

Près de 500 participants
aux Assises de la pêche et des produits de la mer, les 22 et 23 septembre 2022 à l'Encan.

FINALISATION DE PROJETS EUROPÉENS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Trois projets européens, auxquels l'Agglo participait, se sont achevés en 2022 :

› **URBACT** « **Global Goals for Cities** », dont l'ambition était de préparer la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU, au sein d'un réseau de 19 villes européennes piloté par Tallinn (Estonie).

› **URBACT** « **GenderedLandscape** » qui visait à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le cadre des politiques publiques locales. L'Agglo a réfléchi dans ce cadre aux conditions d'accès des femmes au marché du travail local, avec une focalisation sur les secteurs économiques en manque de main d'œuvre (bâtiment, nautisme et économie portuaire, filières du numérique pour les principaux).

› **INTERREG Atlantique** « **CircularSeas** » qui portait sur la transformation des déchets plastiques issus des activités maritimes, en produits éco-innovants pour les filières pêche-nautique-commerce, grâce à l'impression 3D.

En 2022, l'Agglo s'est engagée dans le projet européen « **Horizon Europe URBANE** » (2022-2025) avec l'objectif de trouver des **solutions innovantes en matière de logistique urbaine**.

UNE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les actions de coopération décentralisée se sont poursuivies en 2022 dans le cadre de **trois programmes internationaux** :

› **Avec Haïti**

En décembre 2022, **85 jeunes haïtiennes et haïtiens issus des quartiers populaires de Port-au-Prince**, âgés de 17 à 25 ans, ont achevé leur formation dans les domaines du bâtiment, de la restauration, de la réparation de téléphones portables… Il s'agit de la **onzième promotion financée par l'Agglo** dans le cadre de la coopération décentralisée engagée avec Haïti en 2002.

› **Avec l'Indonésie**

La coopération entre La Rochelle et Kendari en Indonésie, soutenue par l'Agence Française de Développement (AFD), a été officialisée en janvier 2021 pour mettre en œuvre des actions **autour des questions liées au cycle de l'eau**. Une mission d'accompagnement technique a ainsi été réalisée par l'Agglo en 2022.

› **Avec le Mexique**

Une mission d'accompagnement technique a permis d'**engager concrètement le projet d'éco-quartier de Campeche**, dans le cadre la coopération décentralisée sur le thème de la ville durable.

Perspectives 2023

- **Signature** du Contrat régional de développement et de transition 2023-2025.
- **Signature** du Contrat départemental de proximité 2022-2026.
- **Lancement** du volet territorial de la programmation européenne 2021-2027.
- **Élaboration** d'un « Livre Blanc TER » dans la continuité du programme d'actions commun avec la Région Nouvelle-Aquitaine en vue du développement des mobilités durables et décarbonées.
- **Lancement** du projet européen Winblue visant à augmenter la participation et la représentation des femmes dans les secteurs de l'économie bleue.

II

DES MOYENS POUR AGIR

Pour conduire efficacement ses politiques publiques, l’Agglo peut compter sur ses ressources humaines, l’expertise de ses services et sur un budget équilibré et ambitieux.

Les finances et le bilan financier

LE RAPPORT FINANCIER 2022 DE L'AGGLO EST TIRÉ DE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF, RÉALISÉE CHAQUE ANNÉE À L'OCCASION DE SON VOTE. ELLE PORTE SUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE CONSIDÉRÉ, ACCOMPAGNÉES DE LA PRÉSENTATION D'INDICATEURS ILLUSTRANT LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget principal et budgets annexes (en millions d'€)
Hors budgets zones et projets urbains.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 214,2 M€

Personnel : **48,1 M€**

Dotations, subventions, participations versées : **21,2 M€**

Reversements aux communes : **11,9 M€**

Contrats de prestations de services : **61,6 M€**

Charges à caractère général : **23,1 M€**

Intérêts de la dette : **0,7 M€**

Opérations internes : **18,4 M€**

Dotations aux amortissements : **29,2 M€**

RECETTES : 253,3 M€

Fiscalité : **124,3 M€**

Redevances : **25,6 M€**

Dotation globale de fonctionnement : **17,9 M€**

Produit d'exploitation des services : **49,3 M€**

Subventions et participations reçues, recettes diverses : **9,4 M€**

Opérations internes : **20,3 M€**

Résultats 2021 reportés : **6,5 M€**

Résultat fonctionnement 2022 : 39,1 M€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 88,7 M€

Travaux et acquisitions : **62,4 M€**

Subventions, équipements, fonds de concours : **5,1 M€**

Autres dépenses : **5,2 M€**

Remboursement dette en capital : **5,6 M€**

Opérations internes : **10,4 M€**

RECETTES : 116,9 M€

Dotations, subventions : **26,1 M€**

Autres recettes : **0,2 M€**

Autofinancement : **29,3 M€**

Solde Résultats reportés : **44,3 M€**

Opérations internes : **17 M€**

Excédent de financement 2022 : 28,2 M€

D'OÙ PROVIENNENT LES RECETTES DE L'AGGLO ?

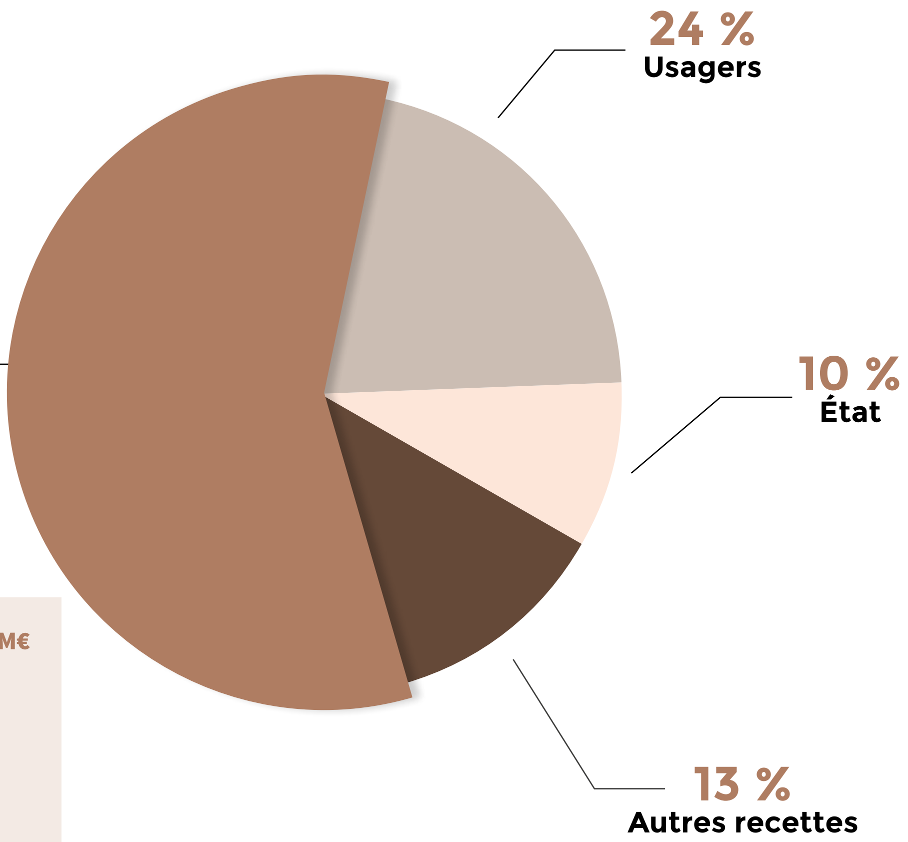

53 %
Fiscalité

Fiscalité (éco et ménages) : **42,8 M€**

Fraction de TVA : **25,1 M€**

Taxe GEMAPI : **1,5 M€**

TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères) : **22,9 M€**

Versement Transport : **27,5 M€**

Taxe de séjour : **4,3 M€**

Total : 124,1 M€

60,5 M€
de capacité
d'autofinancement

214 M€
de dépenses
de fonctionnement

253 M€
de recettes
de fonctionnement

Dette*

Dette au 31/12/2022
= 40,7 M€

Ratio 2022 CdA LR
Endettement
228€ / habitant

Moyenne 2021
des autres Agglos
708€ / habitant

* Budget principal et budgets annexes (y compris les budgets zones et projets urbains).

Le Compte administratif 2022 fait apparaître de bons fondamentaux :

› Des recettes de fonctionnement en hausse de 17 M€ et des dépenses de fonctionnement en hausse de 13 M€ entre 2021 et 2022, expliquées notamment par la dynamique des recettes fiscales et tarifaires.

› L'autofinancement annuel (60,5 M€) en hausse de 3,5 M€ par rapport à 2021, permet de couvrir le financement de 90 % des dépenses réelles d'investissements.

› Des dépenses d'investissement structurantes à hauteur de 73 M€, en baisse de 12 M€ par rapport à 2021, principalement sur les budgets annexes déchets et transports.

› Un emprunt de 1,5 M€ uniquement sur le budget annexe projets urbains. L'encours de dette s'élève à 40,7 M€ au 31/12/2022 et la capacité de désendettement est de 0,7 année.

Les réalisations budgétaires 2022

C'EST DANS UN CONTEXTE FINANCIER TOUJOURS CONTRAINT ET INCERTAIN QUE LA COMMUNAUTÉ A ÉLABORÉ SON BUDGET. SA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE LUI PERMET DE POURSUIVRE SES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, EN MAINTENANT SON SOUTIEN AUX ACTEURS QUI PARTICIPENT À SON DYNAMISME ET À SA QUALITÉ DE VIE.

LA RÉPARTITION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

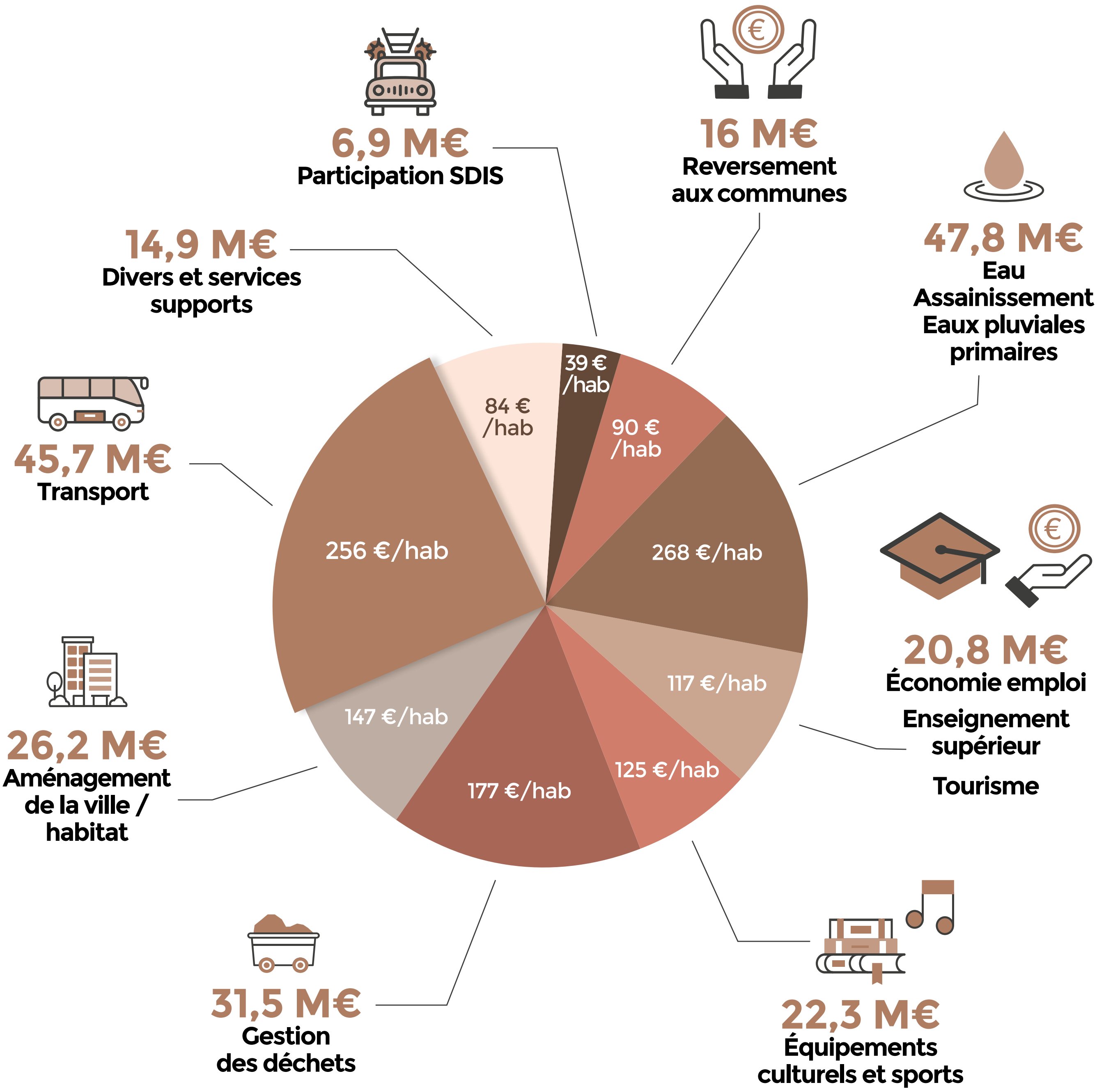

LES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN 2022

› Réseaux et branchements d'eau potable	**4,5 M€**
› Diagnostics et réseaux d'assainissement	**8 M€**
› Travaux PEM gare La Rochelle	**6,1 M€**
› Travaux Avenue Simone Veil à Aytré	**1,4 M€**
› Travaux de réalisation de pistes cyclables	**1,3 M€**
› Acquisition bâtiment Chasseloup-Laubat	**7,2 M€**
› Travaux sur les piscines communautaires	**0,4 M€**
› Travaux Unité de Valorisation Energétique	**1,2 M€**
› Travaux de création des Centres de valorisation des déchets	**1,3 M€**
› Création et réhabilitation des Zones d'Activités	**4,1 M€**
› Promotion du tourisme et travaux sur l'Espace congrès	**0,9 M€**
› Fonds de concours à la construction de logements sociaux	**2,8 M€**
› Aide à l'accession sociale à la propriété	**0,8 M€**
› Etudes et travaux pour les Projets Urbains (Joffre, Rompsay, Bongraine…)	**5,2 M€**
› Aménagement numérique de l'Agglomération	**1 M€**

Les ressources humaines

ACCOMPAGNER LES AGENTS DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL, EN PARTICULIER EN CAS DE DIFFICULTÉS, EST L'UNE DES PRIORITÉS DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL

La formation professionnelle des agents est un outil majeur de la gestion et de la valorisation des compétences. Elle permet, parallèlement au recrutement, à la mobilité et à la gestion des carrières, d'acquérir, de maintenir, de développer **les compétences nécessaires aux missions de service public d'aujourd'hui et de demain**.

Pour la période 2022-2024, le plan de formation, commun à l'Agglo et à la Ville de La Rochelle, s'articule autour de trois axes prioritaires intégrant systématiquement **l'égalité professionnelle et les enjeux de développement durable** :

› un axe stratégique lié au projet d'administration,

› un axe opérationnel autour des métiers de la Ville de La Rochelle et de l'Agglo,

› un axe individuel pour accompagner les évolutions de carrière.

132 formations collectives ont été réalisées en interne sur l'année 2022, dont 85 avaient trait à la sécurité (habilitations électriques, autorisations de conduite, sauveteur secouriste du travail, gestes et postures, autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), signalisation temporaire des chantiers).

Sur les 2 942 inscriptions en formation, 296 annulations ont été enregistrées, dont 87 sont considérées comme non recevables (oublis, congés…) et concernent pour 87 % les formations organisées en interne, soit par le CNFPT, soit par les formateurs internes occasionnels.

471 746 €
de dépenses globales de formation.

418 agents
ayant suivi au moins une journée de formation dans l'année (356 agents en 2021).

CONSULTATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE

Le **Comité Technique** est consulté pour avis sur l'organisation et les conditions collectives de travail au sein de l'Agglo. **Il s'est réuni 7 fois en 2022** pour aborder notamment des projets de services, la revalorisation du travail les dimanches et jours fériés, la création d'une indemnité « Saisonnier », le recours au vote électronique pour les élections professionnelles, la mise à jour de l'organigramme général, l'évolution du fonctionnement des piscines communautaires…

CONVENTIONNEMENT POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'Agglo a signé en 2022 **une convention triennale avec le FIPHFP** (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) afin de **favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** au sein de la collectivité.

Conventionner avec le FIPHFP permet de :

› structurer la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents handicapés,

› favoriser l'implication des agents dans un projet mené, de manière conjointe, par la direction et les institutions représentatives du personnel,

› disposer de préfinancements, pour des équipements notamment.

En 2022, **13 dossiers FIPHFP ont été instruits**, dont 10 dossiers pour des aides auditives, 1 renouvellement pour une auxiliaire de vie professionnelle et 2 renouvellements de PAS (Prestations d'appuis spécifiques) par l'association Gaia 17.

Dans le cadre de la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** (SEEPH), plusieurs évènements ont été organisés en 2022 : sensibilisations sous format ludique, visites de services avec des demandeurs d'emploi en situation de handicap…

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES MOBILITÉS CONTRAINTES

De **nouvelles actions ont été initiées en 2022** pour accompagner les **94 agents en situation de mobilité contrainte** :

› évaluation du niveau informatique par le test PIX,

› ateliers CV,

› portes ouvertes de la mobilité interne,

› travail sur les procédures d'accompagnement des troubles psychiques et formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM) des deux médecins du travail et d'agents des services de la prévention, de la mobilité, de la formation, au directeur des Ressources humaines et à la directrice de la Santé Publique.

LA SANTÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

La **crise sanitaire liée au Covid 19** a continué de peser sur le fonctionnement des services de l'Agglo que ce soit par la gestion des cas positifs et des cas contacts, des autorisations spéciales d'absence et pour la vaccination. L'année 2022 a aussi été marquée par une progression significative du nombre d'agents présentant des troubles mentaux. De manière générale, le travail en transversalité permet de proposer un accompagnement global des agents pour le maintien dans l'emploi. Par ailleurs, 3 demandes ont été instruites dans le cadre du **nouveau dispositif de soutien financier aux agents en difficulté**.

147 saisines
du conseil médical, dont 77 pour temps partiel thérapeutique.

1 625 jours de formation
(1 521 jours en 2021), soit 3,88 jours par agent formé.

46,2 M€ de frais de personnel
(+ 10 % par rapport à 2021).

Perspectives 2023

• **Installation** des nouvelles instances représentatives du personnel : le Comité social territorial et sa formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) en lieu et place du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

• **Préparation** de la révision des lignes directrices de gestion pour les années 2024 à 2026.

• **Réflexion** sur l'attractivité en terme de recrutement.

• **Mise en place** du Forfait Mobilité Durable.

• **Travail d'explication et d'accompagnement** des services pour les aménagements de poste des agents dont l'état de santé le nécessite.

86 **postes créés**
dont 12 postes non permanents

36 **mobilités internes**
sur des postes créés ou vacants.

29 **agents**
en disponibilité.

9 **apprentis**

47 **ans et 1 mois de moyenne d'âge**
(+ 2 mois par rapport à 2021), 47 ans et 2 mois pour les hommes et 46 ans et 11 mois pour les femmes.

Bilan social : répartition des effectifs

HAUSSE DES EFFECTIFS

L'Agglo comptait **852 agents permanents et non permanents** au 31 décembre 2022 (contre **801** en 2021) dont **6 agents** sur des postes à temps non complet, **121 contractuels** dont 3 agents sur des postes à temps non complet et **9** « **Parcours Emploi Compétences** » dont 1 agent sur un poste à temps non complet.

120 AGENTS SONT ARRIVÉS (CONTRE 95 EN 2021) DONT :

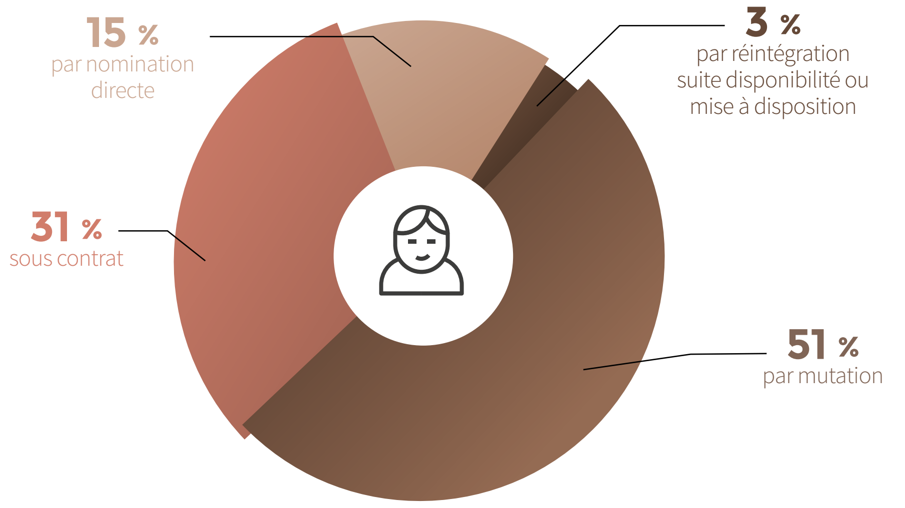

67 AGENTS ONT QUITTÉ L'AGGLO (CONTRE 61 EN 2021) DONT

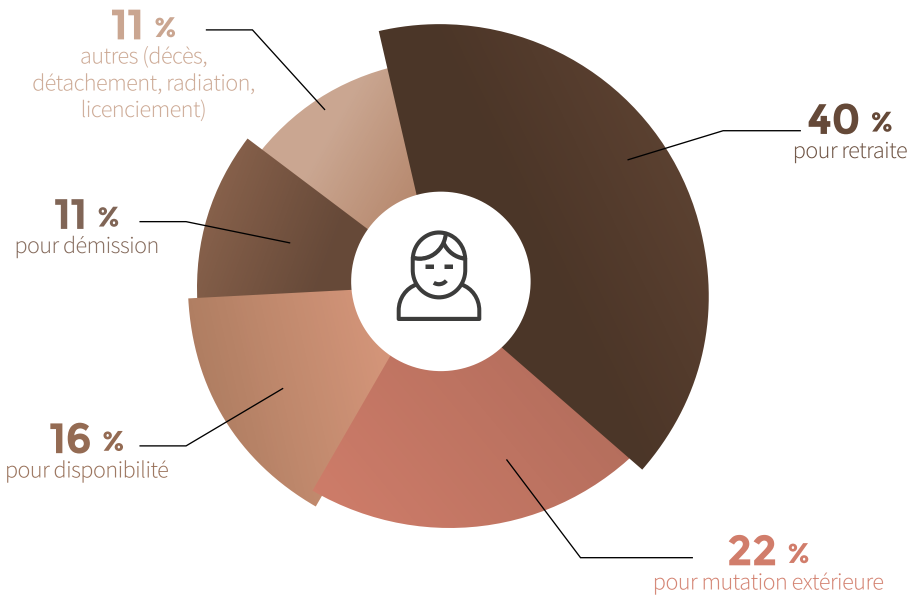

REPARTITION PAR CATEGORIE HIÉRARCHIQUE (en nombre d'agents)

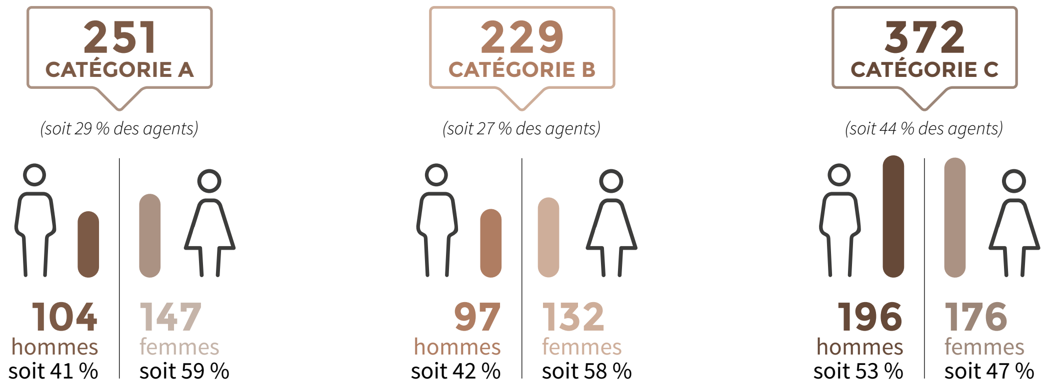

RÉPARTITION PAR FILIÈRE PROFESSIONNELLE (en nombre d'agents)

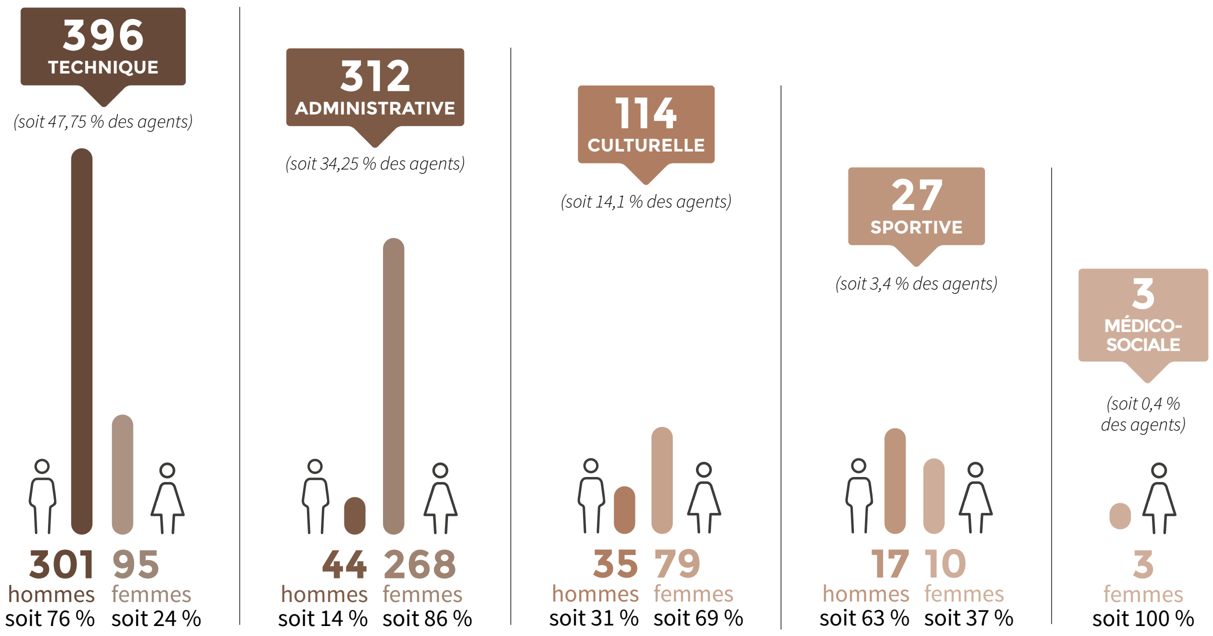

REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

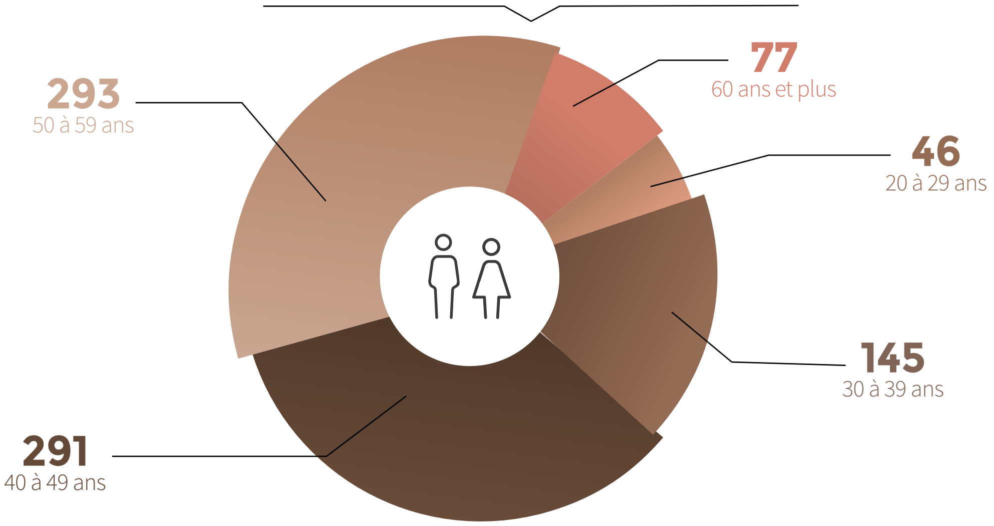

367 consultations juridiques
à destination des services de la Ville de La Rochelle, de l'Agglo et des communes.

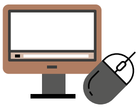

5 131 téléchargements
de dossiers de consultation de commande publique, 297 offres remises et 184 marchés attribués, pour 56,4 M€.

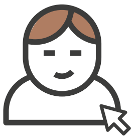

793 participants
au Digital CleanUp Day, pour 1,8 million de fichiers et 1 million de mails supprimés, et 76 smartphones recyclés.

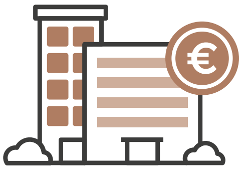

10 M €
d'acquisitions immobilières (16 actes) pour 8,5 M€ de cessions (8 actes).

Les services « ressources »

LES SERVICES « RESSOURCES* », MUTUALISÉS OU NON, ACCOMPAGNENT LES DIRECTIONS DE L'AGGLO ET LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES.

LES AFFAIRES JURIDIQUES APPUIENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le service commun des Affaires juridiques et assurances a accompagné en 2022 **l'encadrement des meublés de tourisme** ainsi que **les grands projets structurants et transversaux** comme : la tarification incitative déchets, l'extension du centre de tri Altriane, la création d'une SEM « Énergies »… 3 décisions de préemption ont été prises pour de l'immobilier à vocation économique dans la ZAE de Périgny et 1 décision de préemption pour un foncier dans l'opération d'aménagement d'intérêt communautaire Joffre-Rompsay.

POUR UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DURABLE

La direction de la Transformation numérique a réalisé un **bilan carbone des systèmes d'information de la Ville de La Rochelle et de l'Agglo** qui correspond à 680 tonnes de CO_2 par an, soit l'équivalent de 3 775 000 km en voiture ou l'empreinte carbone de 70 Rochelais. Elle a aussi mise en ligne un **Mooc relatif à l'écoconception des services numériques** en partenariat avec l'Institut du numérique responsable et La Rochelle Université. Les actions en faveur de l'inclusion numérique ont été poursuivies, via notamment la **distribution de pass numériques** aux habitants et **les deux conseillères numériques**.

LA CONSTITUTION DE SERVICES COMMUNS SE POURSUIT ENTRE L'AGGLO ET LA VILLE DE LA ROCHELLE

Entre 2017 et 2022, **10 services communs ont été constitués entre l'Agglo et la Ville de La Rochelle**. Ce rapprochement a concerné en 2022 la **Direction générale, le service des instances de la direction Vie institutionnelle, le service Risques majeurs et sécurité civile**.

Deux fois par an, un groupe de travail sur le suivi financier de la mutualisation se réunit, notamment pour examiner les modalités de remboursement des services communs entre les deux collectivités.

LA SANTÉ MISE EN MOUVEMENT

Dans le cadre du projet « Santé en mouvement », développé par la direction Santé publique et accessibilité en partenariat avec le Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis, des professionnels de santé pourront **se rendre dans les communes de 2e et 3e couronne pour faire de la prévention et du dépistage de maladies**.

* Les activités des services Finances et Ressources humaines sont présentées en pages 74-75 et 78-79.

VERDISSEMENT ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Le service de la Commande publique a systématisé **l'intégration de nouveaux critères de développement durable** (réutilisation, réemploi, recyclage) dans les marchés publics et a **poursuivi le processus de dématérialisation** via le déploiement du parapheur électronique, la télétransmission des marchés au contrôle de légalité, la gestion et l'archivage électronique des documents. **Des formations internes** ont été dispensées sur la sensibilisation et le perfectionnement à la commande publique et à l'exécution des contrats.

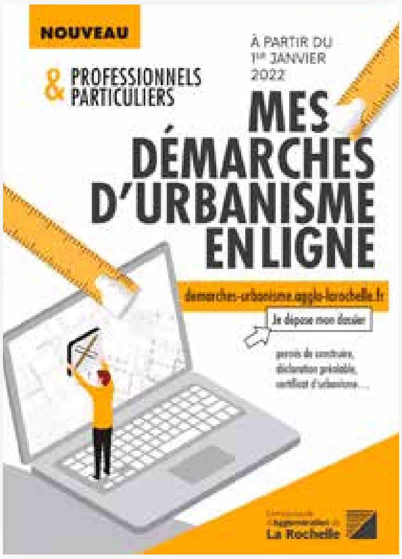

LES SYSTÈMES D'INFORMATION AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

Pour la direction des Systèmes d'information, l'année 2022 a notamment été marquée par le **déploiement du portail de gestion des autorisations d'urbanisme, l'inventaire cartographié des îlots de chaleur et de fraicheur urbains**, l'évolution de la plateforme OpenData, la mise en place d'un observatoire numérique de l'Agglo et par l'audit par les services de l'État de la sécurité du système d'information sur les aspects techniques et organisationnels.

UN ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT QUASI-TOTAL

Le déploiement de la fibre s'est poursuivi sur le territoire avec, au 31 décembre 2022, un total de **115 035 prises raccordables** sur 123 336 recensées. Toutes les communes ont été informées sur les procédures de raccordement des nouvelles maisons et programmes immobiliers. Le **déploiement de nouveaux pylônes de radiotéléphonie** a fait l'objet de réunions publiques.

OUVERTURE DU GUICHET NUMÉRIQUE DE DÉPÔT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Un nouveau téléservice permettant le **dépôt en ligne des demandes d'urbanisme** été ouvert le 1er janvier 2022 par l'Agglo et ses communes. Tous les dossiers d'autorisation (permis de construire, déclaration Préalable, déclaration d'Intention d'Aliéner…) peuvent désormais être **envoyés sous forme dématérialisée** sur une plateforme dédiée, 24h/24, depuis un ordinateur.

LE GROUPE DE SUPPORT MANAGÉRIAL EST OPÉRATIONNEL

Le « Groupe de support managérial », mis en place en 2022, a pour missions d'**apporter un soutien ponctuel, individuel ou collectif aux encadrants** afin de développer leurs potentiels, d'ancrer de nouvelles postures managériales, d'améliorer la gestion des émotions et la communication, d'accroitre la cohésion et la motivation des équipes, d'accompagner le changement…

255
mises à jour
de légendes réglementaires, correspondant à 600 éléments graphiques, réalisés par l'Unité ressources et conception dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

380 testeurs
« Self data Coach CO_2 », dispositif numérique permettant aux citoyens de mieux connaître leurs habitudes de déplacement et d'agir pour réduire leurs émissions de CO_2.

Perspectives 2023

- **Création** d'un service commun Courrier et d'un service commun Propreté des locaux.
- **Rapprochement** des services Communication interne, Archives, Moyens généraux et Accueils de la Ville de La Rochelle et de l'Agglo.
- **Enquête** citoyenne sur les usages et fragilités numériques.
- **Adoption** de la Stratégie numérique responsable.
- **Préfiguration** d'une centrale d'achats à l'échelle de l'Agglo.

La Communication

L'AGGLO MÈNE DES ACTIONS ET CAMPAGNES DE COMMUNICATION POUR INFORMER LES USAGERS ET LES ACCOMPAGNER DANS LES TRANSITIONS. ELLE ORGANISE AUSSI DES ÉVÈNEMENTS POUR VALORISER SES PROJETS ET CONTRIBUER AU VIVRE ENSEMBLE.

UNE ANNÉE 2022 SOUS LE SIGNE DE L'OCÉAN

Choisie par le Ministère de la Mer français pour incarner l'enjeu maritime à l'échelle européenne **l'Agglo a concocté tout un programme d'évènements autour de cette thématique**.

› Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, **la conférence des ministres européens de la Mer s'est tenue le 9 février à l'Espace Encan** (COVID-19 oblige, l'évènement s'est tenu en visioconférence). L'Agglo a également accueilli les **Assises de la pêche et des produits de la mer en septembre**.

› En référence aux 12 étoiles du drapeau européen, le service communication a conçu **une exposition de 12 portraits d'habitantes et habitants**, photographiés dans l'intimité de leur relation à l'océan. **Quatre autres expositions sur la mer ont été présentées** à l'Espace Encan et au Musée Maritime.

› **Un site Internet dédié à cette « Année de l'océan »** a été mis en ligne avec toutes les dates et infos pratiques relatives aux évènements programmés.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR CHANGER LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS

Pour accompagner la nouvelle stratégie déchets de l'Agglo, une **campagne d'information a été lancée en 2022**. Elle doit, durant plusieurs années, aider les habitants à :

› appliquer les bons gestes de tri ;

› adopter de nouvelles pratiques ;

› se familiariser avec les nouveaux Centres de valorisation des déchets, comme celui de Laleu à La Rochelle qui a ouvert le 7 février.

DÉFILÉ DU STADE ROCHELAIS SUR LE VIEUX-PORT

En 2022, le Stade Rochelais a été sacré champion d'Europe pour la première fois de son histoire. Dimanche 29 mai, l'Agglo, la Ville et le Département ont organisé le défilé des joueurs et du staff sur **un bus à impériale, le long du Vieux-Port**, invitant tous les supporters à se parer de Jaune et Noir pour l'occasion.

92 000 spectateurs
estimés lors des 100 projections du vidéomapping « Entre Fer & Mer » pour fêter la gare.

12 infolettres
numériques diffusées.

21 536 abonnés

5 380 abonnés

4 220 abonnés

6 198 abonnés

(au 31 décembre).

53 400 visites
par mois sur le site Internet de l'Agglo

91 actualités
et 32 actus RH publiées à la Une de l'Intranet « Tandem » et 5 numéros de l'infolettre interne « En Lien » publiées.

5 JOURS DE FESTIVITÉS POUR LES 100 ANS DE LA GARE

Inaugurée le 19 novembre 1922, la gare de La Rochelle a eu 100 ans en 2022. **Différentes animations gratuites ont été proposées au public**, du 18 au 22 novembre, pour célébrer son centenaire :

› Le vidéomapping « Entre Fer & Mer », créé par l'entreprise locale Anima Lux et Yann Nguema, a été projeté sur la façade en continu tous les soirs offrant aux spectateurs une chorégraphie monumentale inédite.

› Une exposition de photos issues des Archives municipales, retraçant le projet, la construction, l'évolution des aménagements et les particularités architecturales de la gare, a été présentée sur le parvis.

› Des visites historiques de la gare et des marais environnants ont également été organisés.
L'événement a été l'occasion de fêter la fin des travaux du pôle d'échange multimodal de la gare démarrés en juillet 2020, d'inaugurer cette belle réalisation et d'expérimenter les nouveaux aménagements (Lire aussi p8-9).

LA PISCINE LUCIEN MAYLIN A FÊTÉ SES 50 ANS

Le 9 avril, des activités gratuites ont été proposées de 10h à 23h30 pour **célébrer les 50 ans de la piscine Lucien Maylin** à La Rochelle. Au programme : cours d'aquagym géant, ateliers cirque, pieuvre gonflable, sirène dans l'eau, immersion au milieu de l'océan avec des lunettes virtuelles et soirée « sons et lumières ». Dans le hall, une exposition photo retraçait l'histoire de l'équipement.

SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DE « MAI À VÉLO »

Balades, ateliers de réparation, conférences, rallye, webinaire, challenge… des dizaines d'actions ont été réalisées entre le 1er et le 31 mai 2022 à l'occasion de la 1ère édition de l'opération « Mai à Vélo », suite à l'appel à participation lancé par l'Agglo.

Première « Pique-nique party » des agents

Au printemps 2022, après deux années de pandémie de COVID et de restrictions des interactions, une « Pique-nique party » a été organisée pour le personnel territorial. Cette rencontre conviviale entre agents de l'Agglo, de la ville de La Rochelle et du CCAS a eu lieu le 28 juin, dans le parc de Palmilud à Périgny.

Perspectives 2023

• **Lancement** de Hélo, la marque de l'eau publique rochelaise.

• **Organisation** de la concertation publique pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

• **Organisation** de la 1ère édition de « La Semaine Super Nulle… en carbone » dans le cadre du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone ».

• **Déploiement** des plans de communication autour de la nouvelle stratégie de prévention des déchets ; de la nouvelle billettique Yélo et des fermetures pour travaux de la médiathèque Michel-Crépeau et de Palmilud.

• **Création** de la nouvelle identité graphique et du nouveau site Internet du Conservatoire de musique et de danse.

L'organigramme

DGA ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE, CITOYENNETÉ ET RELATION AUX COMMUNES

- **Vie institutionnelle** ▲ * – Gaëlle **BAZIN**
- **Commerce et attractivité locale** – Guillaume **CASSÉ**
- **Moyens généraux** * – Pref. Frédéric **GIRAUDEAU**
- **Commande publique** * – Mathieu **LORIOU**
- **Affaires juridiques, assurance et immobilier communautaire** * – Philippe **QUINZELAIRE**
- **Affaires immobilières et foncières communales** – Julien **VAILLANT**
- **Participation et accompagnement des citoyens dans les transitions** – Marianne **JUIN**
- **Accueils** – Vincent **KERN**
- **État civil, élections, formalités** – Anne-Marie **HEUVET**

DGA VALORISATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES CADRES DE VIE

- **Aménagement** – Patrice **PRAUD**
- **Aménagement et construction** – Claire **BALLAGE-CHERVIER**
- **Patrimoine** – Intérim : Sandrine **VOYARD**
- **Patrimoine bâti** – Éric **VILLETTE**
- **Centre technique municipal** * – Julien **COMBES**
- **Risques majeurs et sécurité civile** – Cécile **GLÉMAIN**
- **Mobilité et transports** – Marie **SANTINI**
- **Voirie** – Intérim : Patrice **PRAUD** (à partir du 1er septembre)
- **Stationnement** – Karen **MOUNIER**
- **Gestion et prévention des déchets** – Franck **BAUCHAUD**
- **Espaces verts, propreté urbaine et cimetières** * – Emmanuel **PAVY**
- **Nature et paysage** – Hélène **ROUQUETTE**

DGA MANAGEMENT DES RESSOURCES

- **Ressources humaines et santé au travail** – Laurent **SÉDILLEAU**
- **Médecine professionnelle** / **Accompagnement social** – Stéphanie **FAURE**
- **Accompagnement managérial** – Édouard **PAPILLON**
- **Innovation, accompagnement au changement et communication interne** – Pref. Isabelle **WIART**
- **Finances Ville** * – Jean-Marc **HARLAY**
- **Finances Agglo** * – Étienne **DEMERLÉ**
- **Pôle Développement numérique responsable** | David **BERTHIAUD**
  - **Transformation numérique** – David **BERTHIAUD**
  - **Systèmes d'informations** – *En cours de recrutement*
- **Aménagement THD** * – Denis **VERMOT**

DGA SOLIDARITÉS, VIE SOCIALE, TRANQUILLITÉ ET DYNAMIQUE DES QUARTIERS

- **Police municipale** – Gérald **AUGER**
  - Prévention de la délinquance
- **CCAS** – Lucie **RAULIN**
- **Dynamiques territoriales, vie associative, jeunesse, vie nocturne** – Simon **BOUTET**
- **Développement social et urbain** – Dominique **STANCHIERI**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- **Stratégie bas carbone** — Joffrey PERRUSSEL
- **Stratégie et coopérations territoriales** ▲ — Camille BOURON
- **Communication Agglo** — Valérie SIGOGNEAU
- **Communication, relations publiques, imprimerie, événementiel Ville** — Judith PROVENCHER

MAIRE-PRÉSIDENT
Jean-François FOUNTAINE

DIRECTEUR DE CABINET
Damien BARBEREAU

DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES
Emilie BOUT

- Direction générale des services — Émilie BOUT
- Transitions et développement du territoire — Yann GUYOMARC'H
- Culture, éducation, sports — France RUAULT
- Management des ressources — Benjamin THOCKLER
- Solidarités, vie sociale, tranquillité et dynamique des quartiers — intérim : Emilie BOUT

DGA TRANSITIONS ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- **Développement économique et tourisme** — Laurent TRÉVINAL
- **Emploi, enseignement supérieur, économie sociale et solidaire** — Mireille JASSIN-LE GUEN
- **Transition énergétique et résilience écologique** ▲ — Jérôme LE GOVIC
- **Eaux** — Serge CEAUX
- **Assainissement** — Philippe CAILBAULT
- **Grandes dessertes du territoire** — Yann GUYOMARC'H
- **Santé publique** ▲ — Marie CHAUVET

Pôle développement urbain | Cécile BELY

- **Habitat et politique de la Ville** — Stéphanie ROLLAND
- **Études urbaines** — Bernard HABBOUCHE
- **Stratégie foncière et projets urbains** — Christine SIMON
- **Urbanisme réglementaire,** * — Marielle GOLFIER
- **Mission d'appui aux communes** ▲ — *En cours de recrutement*
- **Projet PRU** — Sophie NICOLAIZEAU
- **Connaissance du territoire et cartographie** — Christophe VILLOTTA

DGA CULTURE, ÉDUCATION, SPORTS

- **Conservatoire** ▲ — Joëlle GASSELING
- **Médiathèque Michel-Crépeau** ▲ — Anne COURCOUX
- **Sports et nautisme** — Olivier LUCAS
- **Éducation et écoles** ▲ — Aurélien SOCHA
- **Musées** — Élise PATOLE-EDOUMBA
- **Culture et patrimoine** ▲ — Stéphanie LE LAY

Organigramme commun | Au 1er septembre 2023

E **Entité Ville** E **Entité Agglo** E **Entité mutualisée et mutualisable avec d'autres communes**

* Prestations d'ingénierie ou de services via convention au profit des communes

▲ Poste ou mission dédié à la coordination de politiques publiques communales ou au profit des communes

Préf. : préfiguration

VILLE DE LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

III

VIE INSTITUTIONNELLE

Grâce à ses compétences et à sa gouvernance, l’Agglo conduit des politiques publiques ambitieuses, au bénéfice des communes et des habitants.

III | VIE INSTITUTIONNELLE

Les compétences

LA COMMUNAUTÉ EXERCE DES COMPÉTENCES, OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES, EN LIEU ET PLACE DE SES 28 COMMUNES MEMBRES. DEPUIS LE 1ER JANVIER 2021, ELLE EXERCE DIRECTEMENT LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE.

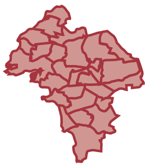

28
communes
membres de la Communauté d'Agglomération.

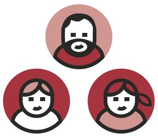

175 608
habitants

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- Études d'urbanisme et d'aménagement (Plans Locaux d'Urbanisme…) ;
- Instruction des demandes de travaux et de permis de construire ;
- Étude, création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;
- Constitution de réserves foncières ;
- Projets urbains à vocation principale d'habitat.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- Coordination de l'aménagement numérique du territoire et déploiement de la fibre optique ;
- Accès aux Technologies de l'Information et de la Communication pour tous.

DÉCHETS

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers recyclables ;
- Collecte et incinération des ordures ménagères ;
- Gestion du réseau de production et de distribution de chaleur ;
- Actions en faveur de la réduction des déchets.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

- Études, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales ;
- Création, aménagement, gestion et entretien de locaux destinés à accueillir des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises, centres d'affaires…) ;
- Actions de développement économique (aides à l'implantation, à la création et/ou au développement d'activités économiques) ;

- Soutien à l'innovation ;
- Coordination et animation des dispositifs locaux pour l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme ;
- Aménagement et exploitation du port maritime de pêche de Chef-de-Baie.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- Production d'eau potable ;
- Distribution d'eau potable
- Traitement des eaux usées ;
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement;
- Prévention des risques naturels et lutte contre les inondations.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Cofinancement des infrastructures universitaires et du logement social étudiant ;
- Aide à la mobilité internationale et à l'insertion des étudiants.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Sensibilisation et éducation aux pratiques éco-responsables ;
- Conseils aux particuliers en matière d'énergie ;
- Aménagement de sentiers de découverte ;
- Fourrière animale.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE LOISIRS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels (La Coursive, la médiathèque Michel-Crépeau, le Conservatoire de Musique et de Danse, La Sirène) et sportifs de loisirs d'intérêt communautaire (piscines) ;
- Coordination, animation du Réseau des écoles de musique et de danse et du Réseau des bibliothèques/médiathèques communales.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Aménagement de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès ;
- Défense contre les inondations et contre la mer ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- Planification de la construction de logements sur le territoire (Programme Local de l'Habitat) ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social ;
- Cofinancement des Programmes de Renouvellement Urbain.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS URBAINS

- Organisation des grands principes de déplacements, de circulation et de stationnement sur le territoire (Plan de Déplacements Urbains) ;
- Définition et mise en œuvre de l'offre de transport public (les services « Yélo ») ;
- Aménagement des voies réservées aux bus et des pistes cyclables ;
- Amélioration de l'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite ;
- Installation et entretien des abribus destinés aux usagers du réseau de transports.

SOLIDARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

- Création d'équipements, soutien des projets et coordination des actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ;
- Accompagnement des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Actions de promotion et valorisation de la Communauté et de ses compétences au niveau international ;
- Participation à des actions de coopération décentralisée ;
- Fonds de concours pour la réalisation des équipements communaux structurants ;
- Création et gestion des terrains d'accueil pour les gens du voyage.

VOIRIE

- Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire (routes, voies et pistes cyclables).

2 réunions
de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

12 Bureaux communautaires
pour 69 délibérations.

5 Conférences des Maires
sur 22 sujets.

La gouvernance

LES LIENS ENTRE L'AGGLO ET SES COMMUNES MEMBRES SE RENFORCENT GRÂCE AU TRAVAIL PARTENARIAL ET À LA MUTUALISATION DES SERVICES CHARGÉS DE LA VIE INSTITUTIONNELLE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil est l'organe délibérant de la Communauté et décide, à ce titre, de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire à mettre en œuvre. Il est composé de **82 Conseillers communautaires, dont le Président**.

La répartition des 82 sièges au sein du Conseil est déterminée en fonction de la population des communes, en appliquant les règles suivantes : chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune ne peut avoir plus de la moitié des sièges.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, de 15 Vice-présidents, de 16 Conseillers communautaires délégués et des 6 autres Maires de l'Agglo, le Bureau examine les dossiers soumis au Conseil communautaire. Il est compétent, par délégation du Conseil dans plusieurs domaines déterminés par délibération du Conseil communautaire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Composée de tous les Maires des communes membres de l'Agglo, elle se réunit environ 2 fois par trimestre. La conférence des Maires a pour objet essentiel d'examiner des sujets d'intérêt communautaire en lien avec la problématique communale. Elle peut également faire des propositions de mise à l'ordre du jour au Bureau sur tous les sujets relevant des compétences de la Communauté.

UNE DIRECTION VIE INSTITUTIONNELLE MUTUALISÉE

Le travail sur la convergence entre l'Administration générale de l'Agglomération et le Secrétariat général de la Ville de La Rochelle a été mené à terme en 2022 **avec l'objectif d'harmoniser les processus décisionnels, de simplifier et moderniser les procédures liées aux instances** et de mettre place des outils « métiers » communs comme le e-parapheur. Les équipes chargées du courrier seront également mutualisées en 2023. Ce rapprochement s'accompagnera du déploiement d'un outil dématérialisé commun de gestion du courrier et d'une simplification des procédures pour une meilleure gestion de la demande des usagers/citoyens et des partenaires.

RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES

Depuis le 1er juillet 2022, **la publication numérique est devenue le mode de publicité de droit commun des actes des communes et des EPCI**. En parallèle, **la liste des délibérations remplace les compte-rendus** des Bureaux et Conseils communautaires qui sont supprimés, tout comme le recueil des actes administratifs. Le contenu légal du procès-verbal des assemblées délibérantes est par ailleurs précisé. L'ensemble des actes de la collectivité faisant l'objet de publication est accessible sur le site Internet de l'Agglo : agglo-larochelle.fr/action-publique/elus-instances

DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS SPÉCIALES

Les commissions permanentes concourent à la préparation des décisions du Bureau et des délibérations du Conseil, sans pouvoir de décision. Un groupe de travail ou un comité de pilotage peut être créé sur un thème relevant d'une compétence communautaire ou présentant un intérêt communautaire.

11 réunions
de Conseil communautaire, pour 281 délibérations.

619 décisions
prises par le Président et le Bureau communautaire par délégation du Conseil communautaire.

Perspective 2023

• **Mutualisation** complète de la Direction Vie Institutionnelle Agglo et Ville de La Rochelle avec le service Courrier et déploiement d'un nouvel outil commun du courrier.

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté d'Agglomération
Maire de La Rochelle

Les élu(e)s

82 CONSEILLER(E)S COMPOSENT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020-2026 DE L'AGGLOMÉRATION ROCHELAISE. LA RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS ENTRE LES COMMUNES SE FAIT NOTAMMENT EN FONCTION DE LEUR NOMBRE D'HABITANTS. CHAQUE COMMUNE DISPOSE D'AU MOINS UN SIÈGE ET AUCUNE NE PEUT CONCENTRER À ELLE SEULE PLUS DE LA MOITIÉ DES SIÈGES.

15 VICE-PRÉSIDENT(E)S

Antoine GRAU
Administration Générale – Budget – Représentation du Président – Relations avec les communes – Aménagement de l'espace et cohésion territoriale (SCOT, PLUi)
Maire de Lagord

Séverine LACOSTE
Emploi
PLIE
Prévention de la délinquance
La Rochelle

Roger GERVAIS
Stratégie foncière, relations avec l'EPF et la SAFER – Coordination des opérations d'aménagement communautaires – ZAD, droit de préemption urbain – Zones d'activités – Voirie d'intérêt communautaire
Maire de Saint-Médard d'Aunis

Gérard BLANCHARD
Mise en place et coordination des actions du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC)
Développement durable
Réseau de chaleur
La Rochelle

Alain DRAPEAU
Prévention, collecte et valorisation des déchets
Maire de Puilboreau

Sylvie GUERRY-GAZEAU
Coopérations internationales et projets européens - Revitalisation des centre-bourgs - Égalité femmes-hommes
Maire de Clavette

Vincent COPPOLANI
Équipements culturels d'intérêt communautaire
Projet de territoire
Maire de La Jarne

Jean-Luc ALGAY
Développement économique
Maire de L'Houmeau

Bertrand AYRAL
Transports et mobilités
Liaisons cyclables et schéma directeur cyclable
Maire de Sainte-Soulle

Guillaume KRABAL
Eau potable - Gestion des eaux pluviales urbaines et de ruissellement, dont PAPI Inondation, ruissellement et remontée de nappe - Gestion des milieux aquatiques - Axe « Carbone bleu » du projet LRTZC
Maire de Dompierre-sur-Mer

Mathilde ROUSSEL
Projet Alimentaire de Territoire – Agriculture péri-urbaine et circuits-courts alimentaires
La Rochelle

Marylise FLEURET-PAGNOUX
Équilibre social de l'habitat
Politique de la ville – Urbanisme patrimonial et sites patrimoniaux remarquables
La Rochelle

Stéphane VILLAIN
Promotion du tourisme
Gestion des espaces de congrès
Maire de Châtelaillon-Plage

Marie LIGONNIÈRE
Participation citoyenne
Conseil de développement
Accompagnement aux transitions
Maire de Périgny

Vincent DEMESTER
Enseignement supérieur et Université
Maire de Saint-Vivien

16 CONSEILLER(E)S COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉ(E)S

David BAUDON
Assainissement
des eaux usées
Maire de La Jarrie

Christophe BERTAUD
Pêche et aquaculture
y compris port de pêche
La Rochelle

Patrick BOUFFET
Gestion des déchèteries
Maire de Croix-Chapeau

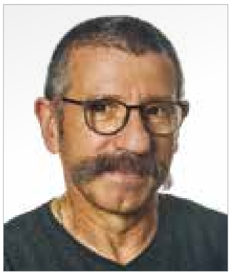

Philippe CHABRIER
Accueil des gens du voyage
Maire de Saint-Christophe

Katherine CHIPOFF
Opérations d'aménagement communautaire sur tout le territoire de la CdA
Lagord

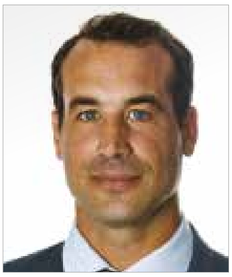

Thibaut GUIRAUD
Ressources humaines et mutualisation des services
La Rochelle

Catherine LÉONIDAS
Équipements sportifs
Piscines
La Rochelle

Tony LOISEL
Pilotage du projet d'aménagement durable et de préservation du patrimoine littoral, secteur de Besselue (La Rochelle - Aytré), jusqu'à la Pointe du Chay (Angoulins), et le canal de Vuhé (La Jarne)
Maire d'Aytré

Marc MAIGNÉ
Coordination des politiques de santé environnementale et étude de préfiguration d'un Contrat local de santé intercommunal
Maire de Nieul-sur-Mer

Marie-Gabrielle NASSIVET
Réseau des écoles de musique et de danse et réseau des bibliothèques communales, en lien avec le Vice-Président délégué aux équipements culturels
Maire de Thairé

Marie NÉDELLEC
Numérique responsable
Transformation numérique et systèmes d'information
Attractivité durable du territoire
La Rochelle

Jean-Pierre NIVET
Commande publique
Commission d'appel d'offres
Gestion du patrimoine et des bâtiments communautaires
Risques majeurs et sécurité civile
Maire d'Angoulins-sur-Mer

Didier ROBLIN
Affaires Littorales :
Prévention et protection contre la submersion
Évolution et gestion des PAPI
Maire d'Yves

Pascal SABOURIN
Économie sociale
et solidaire
La Rochelle

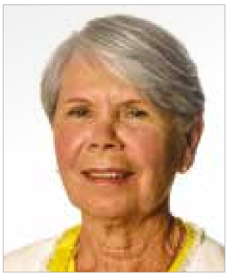

Chantal SUBRA
Promotion des circuits de visite sur le territoire de la CdA
Tourisme rétro-littoral
Maire de Salles-sur-Mer

Paul-Roland VINCENT
Suivi des opérations d'aménagements non communautaires avec les communes – Droit des sols
Maire de Bourgneuf

** Au 1er septembre 2023*

50 CONSEILLER(E)S COMMUNAUTAIRES

Michèle BABEUF
Angoulins-sur-Mer

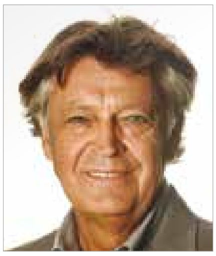
Gérard-François BOURNET
Aytré

Hélène DE SAINT DO
Aytré

Marie-Christine MILLAUD
Aytré

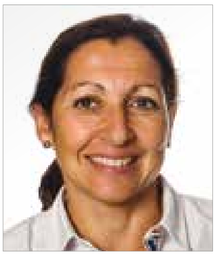
Lynda BEAUJEAN
Châtelaillon-Plage

Régis LEBAS
Châtelaillon-Plage

Josée BROSSARD
La Rochelle

Jean-Claude COSSET
La Rochelle

Franck COUPEAU
La Rochelle

Pascal DAUNIT
La Rochelle

Nadège DÉSIR
La Rochelle

Olivier GAUVIN
La Rochelle

Olivier PRENTOUT
La Rochelle

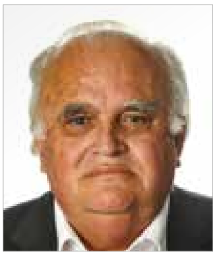
Michel RAPHEL
La Rochelle

Tiffany ROY
La Rochelle

El Abbès SEBBAR
La Rochelle

Jean-Marc SOUBESTE
La Rochelle

Eugénie TÊTENOIRE
La Rochelle

Martine RENAUD
Marsilly

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Maire de Montroy

Fabienne JARRIAULT
Nieul-sur-Mer

Patrick PHILBERT
Nieul-sur-Mer

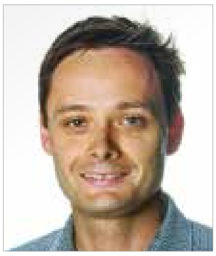
Sébastien BÉROT
Périgny

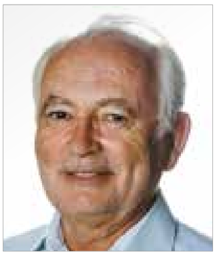
Pierre GALERNEAU
Périgny

Evelyne FERRAND
Maire de Saint-Xandre

Line MÉODE
Maire de Vérines

David CARON
Dompierre-sur-Mer

Amaël DENIS
Dompierre-sur-Mer

Didier GESLIN
Maire d'Esnandes

Marie-Céline VERGNOLLE
La Jarrie

Tarik AZOUAGH
La Rochelle

Catherine BENGUIGUI
La Rochelle

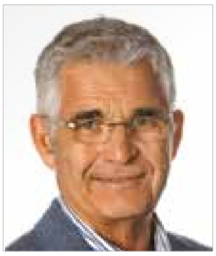
Dominique GUÉGO
La Rochelle

Aya KOFFI
La Rochelle

Martine MADELAINE
La Rochelle

Océane MARIEL
La Rochelle

Chantal MURAT
La Rochelle

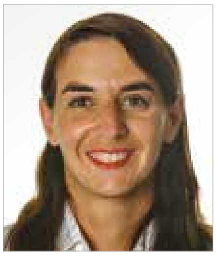
Gwendoline NEVERS
La Rochelle

Michel TILLAUD
La Rochelle

Thierry TOUGERON
La Rochelle

Chantal VETTER
La Rochelle

Patrick GIAT
Lagord

Dorothée BERGER
L'Houmeau

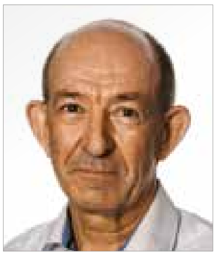
Hervé PINEAU
Maire de Marsilly

Françoise MENES
Périgny

Frédérique LETELLIER
Puilboreau

Jocelyne ROCHETEAU
Puilboreau

Elyette BEAUDEAU
Sainte-Soulle

Didier LARELLE
Maire de Saint-Rogatien

Yves DLUBAK
Saint-Xandre

** Au 28 septembre 2023*

IV

L'ACTION DE L'AGGLO DANS LES COMMUNES

L'intercommunalité rochelaise permet aux communes de conduire des projets partagés et de gérer ensemble un certain nombre de services publics. Dans le cadre de ses compétences, l'Agglo intervient de manière ciblée dans chacune de ses 28 communes membres. Tour d'horizon.

Aytré

Tony LOISEL
Maire et Conseiller communautaire délégué

9 397 habitants*
12,22 km²

Conseiller(e)s communautaires
Gérard-François BOURNET, Hélène DE SAINT DO, Marie-Christine MILLAUD

Directrice Générale des Services
Sylvie BRECL

Avenue Edmond Grasset, 17440 Aytré
05 46 30 19 19 | information@aytre.fr
aytre.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

210 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement communautaire engagée dans le cadre du futur éco-quartier de Bongraine.

4 projets en phase d'étude : Cottes-Mailles, Petite Courbe, Vieille Chèvre et Pierre Loti.

2 avenants aux conventions opérationnelles tripartites portant sur des projets communautaires sur les sites « Petite Courbe » et « Cottes-Mailles ».

1 lettre de mission SAFER portant sur le site « Belle-Aire Sud » - Négociations et recueil de Promesses de Vente.

2 conventions opérationnelles tripartites toujours en cours sur les sites « OAP La Courbe » et « Alstom » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

75 permis de construire, 2 permis d'aménager, 9 permis de démolir, 231 déclarations préalables, 254 certificats d'urbanisme, 11 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

5 525 logements dont 958 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM (détenus par les bailleurs sociaux).

En 2022, 14 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 1 644 622 € pour la construction de 17 logements sociaux.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus Illico 1 (a et b), n°19 et 20.

4 stations de vélos en libre-service.

1 station Yélomobile.

1 halte ferroviaire.

1 vélo-parc.

14 primes accordées à des usagers d'un montant global de 4 924€ pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le lundi ;

les emballages recyclables le mardi.

Collecte en zone industrielle : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

37 points d'apport volontaire.

10 bornes textiles.

35 aytrésiens accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

ASSAINISSEMENT

2 816 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 150 jeunes de la commune.

5 personnes recrutées en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

299 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation d'Aytré Plage bouge l'été.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

La Belle Affaire (recyclerie) : boutique et zone de réemploi

Parc d'activités commerciales de Belle Aire Sud

1 école membre du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 42 961 € versés par l'Agglo en 2022 à la commune

Médiathèque en réseau

Angoulins-sur-Mer

Jean-Pierre NIVET
Maire et Conseiller communautaire délégué

4 063 habitants*

7,86 km²

Conseillère communautaire
Michèle BABEUF

Directeur Général des Services
Laurent GEORGE

Avenue Commandant Lysiack, 17690 Angoulins-sur-Mer
05 46 56 80 25 | contact@angoulins.fr
angoulins.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

120 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022. 1 opération d'aménagement accompagnée par la CdA en urbanisme négocié en cours dans le cadre du futur éco-quartier des Cinq quartiers. 1 convention tripartite en cours avec l'établissement public foncier (EPF) pour le projet « 4 îlots » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

40 permis de construire, 2 permis d'aménager, 1 permis de démolir, 161 déclarations préalables, 129 certificats d'urbanisme, 19 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

2 309 logements au total dont 150 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM. L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 700 000 € pour la construction de 3 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°20. Adaptation de la desserte scolaire vers le collège de l'Atlantique à Aytré en transport assis et desserte vers le collège André Malraux à Châtelaillon-Plage. 3 stations de vélos en libre-service. 1 halte ferroviaire. 1 vélo-parc. 3 primes accordées à des usagers d'un montant global de 740 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le lundi ; les emballages recyclables le mardi. Collecte en zone commerciale : les ordures ménagères le vendredi ; les emballages recyclables le jeudi. 24 points d'apport volontaire, 4 bornes textiles, 22 élèves de CE2 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane. Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

1 925 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 24 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

120 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage. Organisation d'un concert « Hard Bop Jazz » dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Zone d'activités commerciales des Ormeaux et ZAC des Fourneaux

Médiathèque en réseau

1 Carrelet pédagogique géré par le Centre Nautique

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Bourgneuf

Paul-Roland VINCENT
Maire et Conseiller communautaire délégué

1 394 habitants*

2,68 km²

Directrice Générale des Services
Judith JAHIEL-HEBERT

24 rue de la Commanderie, 17220 Bourgneuf
05 46 55 00 28 | mairie.bourgneuf@wanadoo.fr
bourgneuf.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

36 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 avenant à la convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) « Centre-bourg » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

20 permis de construire, 1 permis d'aménager, 1 permis de démolir, 55 déclarations préalables, 42 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

585 logements au total dont 6 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°17 et TAD 30.

Adaptation de la desserte scolaire vers le collège Françoise Dolto à La Jarrie en transport assis et desserte vers le collège Marc Chagall à Dompierre-sur-Mer.

2 primes accordées à des usagers d'un montant global de 700 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le jeudi ; les emballages recyclables le mercredi.

4 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

ASSAINISSEMENT

537 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission locale de 4 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

75 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Les oiseaux migrateurs » à la salle communale associative dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

1 station d'épuration

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Châtelaillon-Plage

Stéphane VILLAIN
Maire et Vice-Président

6 024 habitants*

6,59 km²

Conseiller(e)s communautaires
Lynda BEAUJEAN, Régis LEBAS

Directeur Général des Services
Jean-Philippe LEFRESNE

20 boulevard de la Libération, 17340 Châtelaillon-Plage
05 46 30 18 18 | mairie@chatelaillonplage.fr
chatelaillonplage.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

280 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 avenant à la convention tripartite opérationnelle avec l'établissement public foncier (EPF) « Production de logements sociaux » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

111 permis de construire,

2 permis d'aménager,

5 permis de démolir,

282 déclarations préalables,

277 certificats d'urbanisme,

4 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

5 238 logements au total dont 153 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 457 525 € pour la construction de 5 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus n°19, 20, 21 et TAD31.

3 stations de vélos en libre-service.

1 gare et 1 vélo-parc.

5 primes accordées à des usagers d'un montant global de 1 600 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mardi en hiver, les mardi et samedi en juillet et aout ; les emballages recyclables le lundi.

43 points d'apport volontaire.

5 bornes textiles.

ASSAINISSEMENT

3 851 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 41 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

228 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation du Festival du cerf-volant et de Châtel en fête.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Déchèterie

Pôle épuratoire

« Musicadanse », 1 école membre du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 64 405 € versés par l'Agglo en 2022 à l'association et 12 816 € à la commune

Médiathèque en réseau

Centre aquatique communautaire

Clavette

Sylvie GUERRY-GAZEAU
Maire et Vice-Présidente

1 458 habitants*

6,29 km²

Directrice Générale des Services
Audrey DENIMAL

17 rue du Grand Chemin, 17220 Clavette
05 46 35 81 57 | infos@mairie-clavette.fr
clavette.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER
34 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS
22 permis de construire, 60 déclarations préalables, 28 certificats d'urbanisme, 1 autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT
629 logements au total dont 15 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale pour la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO
Ligne de bus n°18 et TAD32.

1 prime accordée à un usager d'un montant de 100 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS
Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

6 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

29 élèves de CM1 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

ASSAINISSEMENT
512 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE
Accompagnement par la Mission Locale de 8 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT
130 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Quatuor et Découverte » dans l'église de la commune dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES
150 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux équipements structurants pour l'aménagement de l'entrée principale et du centre bourg.

970 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations organisées par la commune.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE
Captage d'eau potable de Casse-Mortier

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Croix-Chapeau

Patrick BOUFFET
Maire et Conseiller communautaire délégué

1 298 habitants*

4,83 km²

Directrice Générale des Services
Eléonore ROY

37 avenue de la Libération, 17220 Croix-Chapeau
05 46 35 81 11 | mairie@croix-chapeau.fr
croix-chapeau.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

30 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

12 permis de construire, 1 permis de démolir, 43 déclarations préalables, 31 certificats d'urbanisme, 1 autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

606 logements dont 11 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°18 et TAD32.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 4 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mardi ; les emballages recyclables le vendredi.

4 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

Accompagnement de la commune en matière de compostage et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

509 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 9 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

71 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

2 966 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Dompierre-sur-Mer

Guillaume KRABAL
Maire et Vice-Président

5 803 habitants*

18,35 km²

Conseiller(e)s communautaires
David CARON, Amaël DENIS

Directeur Général des Services
Xavier LEMPEREUR

Espace Michel Crépeau - BP 3, 17139 Dompierre-sur-mer
05 46 35 59 00 | mairie@ville-dompierre-sur-mer.fr
dompierre-sur-mer.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

150 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement communautaire en cours dans le cadre de la ZAC de la Gare.

1 convention avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours portant sur un projet communautaire sur le site ZAC de la Gare.

DROIT DES SOLS

114 permis de construire, 4 permis d'aménager, 2 permis de démolir, 169 déclarations préalables, 155 certificats d'urbanisme, 3 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

2 670 logements au total dont 193 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 10 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 1 146 457 € pour la construction de 13 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus n°7b, 14 et 15.

6 primes accordées à des usagers d'un montant global de 2 000 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le jeudi ; les emballages recyclables le mercredi.

25 points d'apport volontaire.

6 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

2 275 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 41 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

141 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Duo Della invite Mathias Duplessy on the road » au foyer Ferdinand Rieux dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Parc d'activités de Corne Neuve

Médiathèque en réseau

Station de lagunage des eaux pluviales

Esnandes

Didier GESLIN
Maire et Conseiller communautaire

2 079 habitants*

7,45 km²

Directrice Générale des Services
Nathalie GARNIER

Avenue de la République, 17137 Esnandes
05 46 01 32 13 | accueil@esnandes.fr
esnandes.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

46 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

27 permis de construire, 2 permis d'aménager, 70 déclarations préalables, 67 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

1 003 logements au total dont 66 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 2 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°12.

1 prime accordée à un usager d'un montant global de 300 € pour l'achat de vélo à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le vendredi ; les emballages recyclables le mercredi.

9 points d'apport volontaire.

2 bornes textiles.

18 enfants accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

ASSAINISSEMENT

864 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 22 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

143 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Claricat » à la salle Jean Audineau dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

230 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux équipements structurants pour la réhabilitation du centre-bourg et l'aménagement de locaux.

3 922 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

1 Carrelet pédagogique

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

L'Houmeau

Jean-Luc ALGAY
Maire et Vice-Président

2 861 habitants*

4,22 km²

Conseillère communautaire
Dorothée BERGER

Directeur Général des Services
Wilfried MONTEAU

26 rue de la République, 17137 L'Houmeau
05 46 50 91 91 | accueil@lhoumeau.fr
mairie-lhoumeau.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

52 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement communautaire en cours dans le cadre du futur éco-quartier de la ZAC Monsidun, Cœur de Bœuf et le Chêne.

DROIT DES SOLS

28 permis de construire, 69 déclarations préalables, 67 certificats d'urbanisme, 1 autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

1 494 logements au total dont 102 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°10.

3 primes accordées à des usagers d'un montant global de 980 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 20 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le samedi ; les emballages recyclables le vendredi.

18 points d'apport volontaire.

2 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

1 065 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 18 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

107 élèves des classes élémentaires accueillis à la piscine communautaire Lucien Maylin à La Rochelle.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2021 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de la fête de l'Anse.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

« Arpège », 1 école membre du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 6 242 € versés par l'Agglo en 2022 à l'association et 1 200 € à la commune

Médiabus

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Lagord

Antoine GRAU
Maire et Vice-Président

7 193 habitants*

8,04 km²

Conseillère communautaire déléguée
Katherine CHIPOFF

Conseiller communautaire
Patrick GIAT

Directrice Générale des Services
Pascale MATIVET

Rue de la Métairie, 17140 Lagord
05 46 00 62 00 | mairie@lagord.fr
lagord.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

155 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement communautaire à lancer (maîtrise foncière en cours) : Puy Mou 2.

2 conventions opérationnelles tripartites avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Entrées de ville » et « Logements en densification » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

68 permis de construire, 1 permis d'aménager, 184 déclarations préalables, 197 certificats d'urbanisme, 9 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

3 805 logements au total dont 543 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 2 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 588 779 € pour la construction de 8 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus Illico 3, n°11 et 12.

4 stations de vélos en libre-service.

2 stations Yélomobile.

2 parcs-relais : les Greffières et Vieljeux.

1 vélo-parc.

14 primes accordées à des usagers d'un montant global de 3 900 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le samedi ; les emballages recyclables le vendredi.

Collecte en zone industrielle : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

31 points d'apport volontaire.

6 bornes textiles.

28 élèves de CM1 et 36 étudiants du CESI accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

3 065 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 63 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

293 élèves des classes élémentaires accueillis à la piscine communautaire Lucien Maylin à La Rochelle.

Organisation d'un concert « Jaco's Legacy » à la salle polyvalente dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

7 265 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Déchèterie

Parc bas carbone Atlantech : Pépinière d'entreprises Créatio® LITe et plateforme d'innovation et de transfert technologique LAB IN'TECH®

« Association musicale Sainte-Cécile », 1 école membre du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 54 300 € versés par l'Aggl o en 2022 à l'association et 14 355 € à la commune

Médiathèque en réseau

La Jarne

Vincent COPPOLANI
Maire et Vice-Président

2 567 habitants*

8,42 km²

Directrice Générale des Services
Virginie KALBACH

12 ter rue de l'Église, 17220 La Jarne
05 46 56 63 64 | accueil@lajarne.fr
lajarne.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

43 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Densification du centre-bourg » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

15 permis de construire, 3 permis d'aménager, 67 déclarations préalables, 64 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

1 216 logements au total dont 81 logements locatifs sociaux* par des organismes HLM.

En 2022, 4 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°19.

1 prime accordée à un usager d'un montant de 300 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 5 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le mardi.

11 points d'apport volontaire.

2 bornes textiles.

22 élèves de CE2 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

883 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 14 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

46 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Pulse » à la salle Mélusine dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

33 200 € attribués en 2022 pour la réalisation des liaisons cyclables de maillage de la RD111 et de la route nationale.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Médiabus

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

La Jarrie

David BAUDON
Maire et Conseiller communautaire délégué

3 371 habitants*

9,45 km²

Conseillère communautaire
Marie-Céline VERGNOLLE

Directrice Générale des Services
Lauriane ROLLAND

Place de la Mairie, 17220 La Jarrie
05 46 35 80 27 | mairie@la-jarrie.fr
lajarrie.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

90 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Densification et renouvellement urbain » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

68 permis de construire, 3 permis d'aménager, 5 permis de démolir, 140 déclarations préalables, 72 certificats d'urbanisme, 8 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

1 571 logements au total dont 49 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 3 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°18 et TAD32.

1 halte ferroviaire.

1 vélo-parc.

2 primes accordées à des usagers d'un montant global de 700 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

10 points d'apport volontaire.

2 bornes textiles.

53 enfants accueillis pour une visite du centre de tri Altriane. Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

1 413 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 14 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

123 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation du Festival des musiques actuelles.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Médiabus

Antenne « Ecole de Musique de la Petite Aunis », 1 école membre du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 12 600 € versés par l'Agglo en 2022

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

La Rochelle

Jean-François FOUNTAINE
Maire et Président

77 210 habitants*
28,43 km²

Vice-président(e)s

Gérard BLANCHARD, Marylise FLEURET-PAGNOUX, Séverine LACOSTE, Mathilde ROUSSEL

Conseiller(e)s communautaires délégué(e)s

Christophe BERTAUD, Thibaut GUIRAUD , Catherine LÉONIDAS, Marie NÉDELLEC, Pascal SABOURIN

Conseiller(e)s communautaires

Tarik AZOUAGH, Catherine BENGUIGUI, Josée BROSSARD, Jean-Claude COSSET, Franck COUPEAU, Pascal DAUNIT, Nadège DESIR, Olivier GAUVIN, Dominique GUÉGO, Aya KOFFI, Martine MADELAINE, Océane MARIEL, Chantal MURAT, Gwendoline NEVERS, Olivier PRENTOUT, Michel RAPHEL, Tiffany ROY, El Abbès SEBBAR, Jean-Marc SOUBESTE, Eugénie TÊTENOIRE, Michel TILLAUD, Thierry TOUGERON, Chantal VETTER

Directrice Générale des Services

Émilie BOUT

Place de l'Hôtel de Ville - BP 1541, 17000 La Rochelle
05 46 51 51 51 | mairie@ville-larochelle.fr
larochelle.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

1 356 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

4 opérations d'aménagement communautaire en cours : Joffre-Rompsay, Sautel, Prieuré-Lafond, Espace Gare.

1 opération à l'étude : site de l'actuel Hôpital.

1 opération accompagnée : Lavoisier-République.

2 nouvelles conventions tripartites avec l'établissement public foncier (EPF) portant sur les projets communautaires « Sautel » et « Joffre-Rompsay ».

1 convention tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours portant sur le projet communautaire « Prieuré-Lafond ».

1 convention tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours portant sur le « PPRT Picoty ».

DROIT DES SOLS

400 permis de construire, 9 permis d'aménager, 35 permis de démolir, 1 278 déclarations préalables, 2 121 certificats d'urbanisme, 123 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

53 376 logements au total dont 13 802 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM

En 2022, 97 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 1 828 470 € pour la construction de 26 logements sociaux et de 12 256 691 € pour la réhabilitation de 194 logements sociaux.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus Illico 1 à 4 et n° 6, 7a et b, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

82 stations de vélos en libre-service.

17 stations Yélomobile.

1 parking de proximité : Jean Moulin.

1 gare avec pôle d'échange multimodal.

1 halte ferroviaire.

5 vélos-parcs.

126 primes accordées à des usagers d'un montant global de 41 970 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

Don de 7 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères fréquence variable selon secteurs ; les emballages recyclables : 1 jour par semaine selon secteurs.

298 points d'apport volontaire.

45 bornes textiles.

795 particuliers : élèves de classes élémentaires, lycéens, étudiants, entreprise, administration accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

ASSAINISSEMENT

21 411 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 1 540 jeunes de la commune.

5 personnes recrutées en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

2 659 élèves de classes élémentaires accueillis à la piscine communautaire Lucien Maylin à La Rochelle.

455 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'une soirée danse de « l'Atlantique Ballet Contemporain » au Théâtre Verdière dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

177 544 € attribués en 2022 au titre de la participation à la requalification du Boulevard Sautel.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Centre de valorisation des déchets à Laleu

Unité de valorisation énergétique de Chef-de-Baie

Pôle épuratoire de Port-Neuf

Zone industrielle de La Pallice

Pépinières d'entreprises Créatio®TECH, Créatio®SERVICES, Créatio®ImagéTic et Créatio®ECOactivités

Pôle de Bel Air, dédié à l'emploi

Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle

Conservatoire de Musique et de Danse

Médiathèque Michel-Crépeau et Médiabus

La Sirène

La Coursive

Piscine communautaire Lucien Maylin

Maison de la Mobilité

Plateforme Rochelaise de rénovation énergétique

Marsilly

Hervé PINEAU
Maire et Conseiller communautaire

3 190 habitants*

11,91 km²

Conseillère communautaire
Martine RENAUD

Directrice Générale des Services
Alexa LANGRENÉ-PRUDHOMME

5 bis rue des Écoles, 17137 Marsilly
05 46 01 30 10 | mairie@marsilly.fr
marsilly.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

85 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

34 permis de construire, 102 déclarations préalables, 83 certificats d'urbanisme, 2 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

1 513 logements au total dont 63 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°12.

3 primes accordées à des usagers d'un montant global de 1 000 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

Don de 10 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le samedi ; les emballages recyclables le vendredi.

11 points d'apport volontaire.

3 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

1 254 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 17 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

105 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Trompette et Orgue » à la salle des fêtes dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Déchèterie
- Pôle épuratoire

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Montroy

Viviane COTTREAU-GONZALEZ
Maire et Conseillère communautaire

908 habitants*

3,99 km²

Directrice Générale des Services
Julie REVILLA DE LOS RIOS

Grande Rue, 17220 Montroy
05 46 55 02 98 | mairie@montroy.fr
montroy.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

19 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

18 permis de construire, 1 permis d'aménager, 46 déclarations préalables, 29 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

395 logements au total dont 7 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°17 et TAD30.

Amélioration de la desserte vers le collège Françoise Dolto de La Jarrie en transport assis.

Don de 1 vélo Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

3 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

320 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 6 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

23 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Duo ECHCNA » à la salle des fêtes dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

2 575 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

753 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour la plantation d'un verger.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Médiabus

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Nieul-sur-Mer

Marc MAIGNÉ
Maire et Conseiller communautaire délégué

5 811 habitants*

10,96 km²

Conseiller(e)s communautaires
Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT

Directeur Général des Services
Damien GUIGUET

Rue de Beauregard - BP 13, 17137 Nieul-sur-Mer
05 46 37 40 10 | mairie@nieul-sur-mer.fr
nieul-sur-mer.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

121 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement communautaire en cours dans le cadre du quartier responsable Champ Pinson.

1 projet accompagné : Domaine de Maillezais.

1 avenant à la convention avec l'établissement public foncier (EPF) portant sur un projet communautaire sur le site « Champ-Pinson ».

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Logements sociaux en densification » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

40 permis de construire, 7 permis d'aménager, 158 déclarations préalables, 135 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

3 010 logements au total dont 360 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 160 624 € pour la construction de 2 logements sociaux.

En 2022, 19 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°11.

6 primes accordées à des usagers d'un montant global de 1 640 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

Don de 4 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le samedi ; les emballages recyclables le vendredi.

12 points d'apport volontaire.

3 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

2 378 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 46 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par le CCAS dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

183 élèves de classes élémentaires accueillis à la piscine communautaire Lucien Maylin à La Rochelle.

Organisation d'un concert « Musica Para Elis » à l'espace Michel-Crépeau dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Déchèterie

Médiathèque en réseau

Périgny

Marie LIGONNIÈRE
Maire et Vice-Présidente

8 741 habitants*

10,78 km²

Conseiller(e)s communautaires
Sébastien BÉROT, Pierre GALERNEAU, Françoise MÉNÈS

Direction Générale des Services
En cours de recrutement

3 rue du Château, 17180 Périgny
05 46 44 16 22 | mairie@ville-perigny.fr
perigny.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

177 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d'aménagement accompagnée : Fief de Beauvais.

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours.

DROIT DES SOLS

102 permis de construire, 6 permis d'aménager, 2 permis de démolir, 246 déclarations préalables, 242 certificats d'urbanisme, 6 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

4 316 logements au total dont 597 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 3 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 1 780 624 € pour la construction de 13 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n° 7a, 8 et 16.

4 stations de vélos en libre-service.

1 station Yélomobile.

11 primes accordées à des usagers d'un montant global de 3 190 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le lundi ; les emballages recyclables le jeudi.

Collecte en zone industrielle : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

55 points d'apport volontaire.

8 bornes textiles.

24 élèves de CM1 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

2 945 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 73 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

299 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de Périgny à ciel ouvert.

900 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Centre de valorisation des déchets - Centre

Unité de compostage

Zone industrielle des 4 chevaliers

Pépinière d'entreprises Créatio®PROD

1 école de danse « Co Ainsi danse » et 1 école de musique membres du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 90 608 € versés par l'Agglo en 2022 aux associations et 30 432 € à la commune

Médiathèque en réseau

Centre aquatique communautaire Palmilud

Captage d'eau potable de Varaize

Puilboreau

Alain DRAPEAU
Maire et Vice-Président

6 659 habitants*

7,88 km²

Conseillères communautaires
Frédérique LETELLIER, Jocelyne ROCHETEAU

Directeur Général des Services
Raphael DOBEK

29 rue de la République - BP 10113, 17138 Puilboreau
05 46 68 01 88 | contact@ville-puilboreau.fr
mairie-puilboreau.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

138 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.
1 opération d'aménagement communautaire à l'étude : « Baillac-Malemore ».

1 convention avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours portant sur le projet communautaire sur le site « Baillac-Malemore ».

1 nouvel avenant à la convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) « Centre-bourg » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

50 permis de construire, 2 permis d'aménager, 162 déclarations préalables, 170 certificats d'urbanisme, 32 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

3 292 logements au total dont 396 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 13 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

L'Agglo a garanti des emprunts (souscrits par des bailleurs sociaux) à hauteur de 1 007 825 € pour la construction de 12 logements sociaux.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Lignes de bus Illico 4, n°13 et 14.

5 stations de vélos en libre-service.

1 station Yélomobile.

1 parc-relais : Beaulieu.

1 vélo-parc.

10 primes accordées à des usagers d'un montant global de 3 400 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le samedi ; les emballages recyclables le vendredi.

Collecte en zone commerciale : les ordures ménagères les mardi et vendredi ; les emballages recyclables le jeudi.

30 points d'apport volontaire.

9 bornes textiles.

58 élèves de CM2 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

2 268 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 58 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

132 élèves de classes élémentaires accueillis par le Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Electric Tales » à la salle Baillac dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Parc commercial Beaulieu

« Mille et Une Notes » et « A Deux pas de Là », 2 écoles membres du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 70 333 € versés par l'Agglo en 2022 aux associations et 27 693 € à la commune

Médiathèque en réseau

Saint-Christophe

Philippe CHABRIER
Maire et Conseiller communautaire délégué

1 376 habitants*

13,64 km²

Directeur Général des Services
Nicolas RIZZUTO

11 route de Marans, 17220 Saint-Christophe
05 46 35 51 79 | mairie@saint-christophe17.fr
saint-christophe17.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

34 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Parc d'activités de Croix-Fort ».

DROIT DES SOLS

10 permis de construire, 40 déclarations préalables, 48 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

644 logements au total dont 2 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°17 et TAD30.

2 primes accordées à des usagers d'un montant global de 500 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 7 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

3 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

ASSAINISSEMENT

506 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 9 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

100 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert « Cors et Ames » à la salle des fêtes dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

2 382 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Station d'épuration

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Saint-Médard d'Aunis

Roger GERVAIS
Maire et Vice-Président

2 333 habitants*

22,53 km²

Directrice Générale des Services
Sophie RICOEUR

1 Allée de la Mairie 17220 Saint-Médard d'Aunis
05 46 35 81 73 | secretariat@st-medard-aunis.fr
saint-medard-daunis.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

70 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 nouvelle convention tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) de veille foncière « Centre-bourg » dans le cadre de l'accompagnement de la commune.

1 convention opérationnelle tripartite avec l'établissement public foncier (EPF) toujours en cours « Parc d'activités de Croix-Fort ».

DROIT DES SOLS

38 permis de construire, 1 permis d'aménager, 95 déclarations préalables, 87 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

939 logements au total dont 9 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°17 et TAD30.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 5 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le jeudi.

9 points d'apport volontaire (verre).

3 bornes textiles.

25 élèves de CE2 accueillis pour une visite du centre de tri Altriane.

ASSAINISSEMENT

653 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission locale de 15 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

84 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de Saint Méd'Art Rock.

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Déchèterie
- Station d'épuration
- Parc d'activités de Croix-Fort

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Saint-Rogatien

Didier LARELLE
Maire et Conseiller communautaire

2 425 habitants*

5,19 km²

Directrice Générale des Services
Claire GUILLOTEAU

4 place de la Mairie, 17220 Saint-Rogatien
05 46 56 60 77 | mairie-saint-rogatien@wanadoo.fr
mairie-saint-rogatien.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

36 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

15 permis de construire, 2 permis d'aménager, 65 déclarations préalables, 45 certificats d'urbanisme, 1 autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

1 002 logements au total dont 84 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 2 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°8.

1 parc-relais.

2 primes accordées à des usagers d'un montant global de 700 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le mardi.

13 points d'apport volontaire.

3 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

881 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 17 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

85 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

900 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Médiabus

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Saint-Vivien

Vincent DEMESTER
Maire et Vice-Président

1 385
habitants*

8,27
km²

Directrice Générale des Services
Pascale FERRANT

Grande Rue, 17220 Saint-Vivien
05 46 56 13 90 | mairie@saint-vivien17.fr
saint-vivien17.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

33 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

19 permis de construire, 47 déclarations préalables, 38 certificats d'urbanisme, 2 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

625 logements au total dont 35 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°21 et TAD31.

Amélioration de la desserte du samedi par la substitution de 5 allers-retours quotidiens effectués en bus par du transport à la demande (TAD) sans horaires définis.

1 prime accordée à un usager d'un montant de 400 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mardi ; les emballages recyclables le lundi.

5 points d'apport volontaire (verre).

ASSAINISSEMENT

522 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 10 jeunes de la commune.
4 personnes recrutées en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

58 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

1 938 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations .

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Parc d'activités Les Bonneveaux

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Saint-Xandre

Evelyne FERRAND
Maire et Conseillère communautaire

5 231 habitants*

13,29 km²

Conseiller communautaire
Yves DLUBAK

Directeur Général des Services
Anthony PACREAU

Rue de l’Océan, 17138 Saint-Xandre
05 46 37 20 69 | mairie@st-xandre.fr
saint-xandre.com

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

102 Déclarations d’Intention d’Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

1 opération d’aménagement communautaire en cours dans le cadre de la ZAC du fief des Dompierre.

1 nouvelle convention opérationnelle tripartite avec l’établissement public foncier (EPF) « Centre-bourg – Phase 2 » dans le cadre de l’accompagnement de la commune.

DROIT DES SOLS

71 permis de construire, 3 permis de démolir, 149 déclarations préalables, 111 certificats d’urbanisme.

LOGEMENT

2 436 logements dont 203 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 2 ménages ont bénéficié d’une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l’acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°13.

Ajout de la desserte du Fief-de-Dompierre et amélioration de la desserte vers le collège Beauregard à La Rochelle en transport assis.

9 primes accordées à des usagers d’un montant global de 2 680 € pour l’achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le vendredi ; les emballages recyclables le mercredi.

17 points d’apport volontaire.

5 bornes textiles.

25 élèves de classe de CE2 accueillis au centre de tri Altriane.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

1 844 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 39 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

141 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Partenariat de la salle de l'Agora avec la Sirène : coproduction de deux concerts annuels.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

4 602 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Déchèterie
- Parc d'activités L'Aubreçay
- Médiathèque en réseau

Sainte-Soulle

Bertrand AYRAL
Maire et Vice-Président

4 906 habitants*
21,82 km²

Conseillère communautaire
Elyette BEAUDEAU
Directrice Générale des Services
Julie BOX

39 rue de l'Aunis, 17220 Sainte-Soulle
05 46 37 00 35 | mairie@sainte-soulle.fr
sainte-soulle.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

171 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

98 permis de construire, 6 permis d'aménager, 3 permis de démolir, 136 déclarations préalables, 166 certificats d'urbanisme, 3 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

2 129 logements au total dont 113 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 3 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°15.

Amélioration de la desserte vers le collège Marc Chagall à Dompierre-sur-Mer en transport assis.

5 primes accordées à des usagers d'un montant global de 1 680 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 5 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le jeudi ; les emballages recyclables le mercredi.

20 points d'apport volontaire.

6 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

ASSAINISSEMENT

1 650 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 19 jeunes de la commune.

3 personnes recrutées en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

246 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert de « En ballade avec Lyle Mays et Pat Metheny » à la Maison des associations dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation du carnaval médiéval.

1 875 € attribués en 2022 au titre du fonds renforcement de la trame verte pour le financement de plantations.

198 804 € attribués en 2022 pour la réalisation de la liaison cyclable de maillage le long de la RD110, rue de Chavagne.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Déchèterie

Pôle épuratoire

Parcs d'activités Le Radar et Atlanparc

« Danse Attitude » et antenne « Ecole de Musique de la Petite Aunis » : 2 écoles membres du Réseau des écoles de musique et de danse de la CdA : 15 353 € versés par l'Agglo en 2022 aux associations et 4 782 € à la commune

Salles-sur-Mer

Chantal SUBRA
Maire et Conseillère communautaire déléguée

2 324 habitants*

14,03 km²

Directrice Générale des Services
Laure BUISSON

Place de la Mairie, 17220 Salles-sur-Mer
05 46 56 03 79 | salles-sur-mer@salles-sur-mer.fr
salles-sur-mer.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

61 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

33 permis de construire, 5 permis d'aménager, 2 permis de démolir, 61 déclarations préalables, 75 certificats d'urbanisme, 2 autorisations de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

1 101 logements dont 20 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°19, TAD31 et TAD32.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

2 primes accordées à des usagers d'un montant global de 700 € pour l'achat de vélos à assistance électrique en 2022.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mercredi ; les emballages recyclables le lundi.

11 points d'apport volontaire.

3 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire pour la période 2022-2024.

RISQUES MAJEURS ET SÉCURITÉ CIVILE

Sensibilisation et accompagnement de la commune en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

ASSAINISSEMENT

898 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 7 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

90 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

Organisation d'un concert « Spécial Latin Jazz » à la salle des fêtes dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

Un bilan carbone a été réalisé grâce à un groupement de commandes piloté par la CdA.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Centre de tri Altriane
- Déchèterie
- Parc d'activités L'Aubépin
- Captage d'eau potable de la Ragotterie

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Thairé

Marie-Gabrielle NASSIVET

Maire et Conseillère communautaire déléguée

1 778 habitants*

18,74 km²

Directeur Général des Services
Ludovic VIGIÉ

Rue Coyttar, 17290 Thairé
05 46 56 17 14 | accueil.mairie@thaire.fr
thaire.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

53 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

37 permis de construire, 2 permis d'aménager, 69 déclarations préalables, 68 certificats d'urbanisme, 1 autorisation de travaux dans un établissement recevant du public (ERP).

LOGEMENT

797 logements dont 4 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 2 ménages ont bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de leur résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°21 et TAD31.

Amélioration de la desserte du samedi par la substitution de 5 allers-retours quotidiens effectués en bus par du transport à la demande (TAD) sans horaires définis.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mardi ; les emballages recyclables le vendredi.

4 points d'apport volontaire (verre).

2 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

606 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 13 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

78 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

Organisation d'un concert « Brahms et Beethoven » à la salle des fêtes dans le cadre de la saison professionnelle du Conservatoire de Musique et de la Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE

Station d'épuration

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Vérines

Line MÉODE
Maire et Conseillère communautaire

2 326 habitants*

13,35 km²

Directeur Général des Services
Mickael RINQUIN

15 rue de la Verrerie, 17240 Vérines
05 46 37 01 35 | accueil@verines.fr
verines.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

72 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

29 permis de construire, 4 permis d'aménager, 4 permis de démolir, 90 déclarations préalables, 75 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

1 002 logements au total dont 20 logements locatifs sociaux* gérés par des organismes HLM.

En 2022, 1 ménage a bénéficié d'une aide sociale à la primo accession de 4 000 € pour l'acquisition de sa résidence principale.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°15.

Amélioration de la desserte vers le collège Marc Chagall à Dompierre-sur-Mer en transport assis.

1 prime accordée à un usager d'un montant de 300 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2022.

Don de 6 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le jeudi ; les emballages recyclables le mercredi.

12 points d'apport volontaire (verre).

4 bornes textiles.

Accompagnement de la commune dans la lutte contre le gaspillage alimentaire durant la période 2020-2022.

ASSAINISSEMENT

859 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 11 jeunes de la commune.

1 personne recrutée en 2022 en contrat aidé par la Mairie dans le cadre du dispositif Lab' de l'Emploi.

CULTURE ET SPORT

32 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire Palmilud à Périgny.

Organisation d'un concert de « Cors et Ames » dans l'église dans le cadre du Festival de Printemps du Conservatoire de Musique et de Danse.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

5 000 € attribués en 2022 au titre du fonds de concours aux manifestations communales pour l'organisation de plusieurs manifestations par la commune.

ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Station d'épuration

Captages d'eau potable Fraise et Anais

* Chiffres issus du Répertoire des logements locatifs sociaux des bailleurs sociaux

Yves

Didier ROBLIN
Maire et Conseiller communautaire délégué

1 497 habitants*

25,75 km²

Directrice Générale des Services
Sandra BLANCHET

Le Marouillet, 17340 Yves
05 46 56 18 02 | mairie-yves@wanadoo.fr
commune-yves.fr

AMÉNAGEMENT ET FONCIER

39 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées en 2022.

DROIT DES SOLS

11 permis de construire,

1 permis d'aménager,

62 déclarations préalables,

53 certificats d'urbanisme.

LOGEMENT

804 logements au total.

TRANSPORT PUBLIC YÉLO

Ligne de bus n°21 et TAD31.

Amélioration de la desserte du samedi par la substitution de 5 allers-retours quotidiens effectués en bus par du transport à la demande (TAD) sans horaires définis.

1 Vélo à assistance électrique mis à disposition de la commune à titre gratuit par la CdA.

Don de 5 vélos Yélo « seconde vie » à la commune.

DÉCHETS

Collecte en porte à porte : les ordures ménagères le mardi ; les emballages recyclables le lundi.

9 points d'apport volontaire (verre).

1 borne textiles.

ASSAINISSEMENT

346 raccordements vers le réseau public d'assainissement.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Accompagnement par la Mission Locale de 9 jeunes de la commune.

CULTURE ET SPORT

63 élèves de classes élémentaires accueillis au Centre aquatique communautaire à Châtelaillon-Plage.

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

6 rue Saint-Michel / CS 41287
17086 La Rochelle Cedex 02

Tel. 05 46 30 34 00

accueil@agglo-larochelle.fr

agglo-larochelle.fr

Rejoignez-nous sur

Directions de la Vie Institutionnelle
et de la Communication

Maquette : RC2C
Mise en page : Direction de la Communication

Photos : Pierre Meunié,
Julien Chauvet et Franck Moreau
Septembre 2023

Certifié PEFC
Ce document est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC
10-31-1240
www.pefc-france.org

LE TRI + FACILE